

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 MARS 2019**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 7 mars 2019 à 17 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer M. Yves-Michel DAHOUI secrétaire de séance, et d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3 - Conseil Municipal - Représentation - Adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Besançon à l'Association des Maires Ruraux du Doubs,
- de désigner Mme DARD en tant que représentante de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

4 - Rapport sur la situation en matière de Développement Durable

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

5 - Orientations budgétaires 2019 - Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement

En introduction, M. le Maire indique que ce débat d'orientations budgétaires revêt un caractère spécifique, car 2019 constitue la dernière année pleine du mandat en cours.

Il réaffirme que le budget 2019 ne s'éloignera pas du fil conducteur retenu depuis 2014 :

- Une réelle et très forte ambition pour la Ville, destinée à promouvoir son attractivité, son dynamisme et la qualité de vie.
M. le Maire a détaillé plusieurs grands projets à ce sujet :
 - Autour du sport avec plusieurs projets d'équipements et le lancement, en partenariat avec le Grand Besançon, de Grandes Heures Nature
 - Le projet de passage en Communauté Urbaine, où la Ville aura un rôle de locomotive
 - La revitalisation du cœur de Ville et le nouveau programme de rénovation urbaine sur Planoise

- La préservation de l'environnement, la protection de la biodiversité et la maîtrise énergétique, avec notamment la rénovation énergétique de plusieurs gymnases.
- L'importance accordée aux actions de proximité :
 - En matière d'entretien des équipements : confortation du programme de petits travaux et doublement de l'enveloppe dite de proximité, par rapport à 2018
 - En matière de solidarité, maintien du soutien au CCAS
 - En matière de sécurité et tranquillité publique, poursuite de la campagne de recrutement de policiers municipaux, avec au final 16 postes qui auront été créés entre 2014 et 2019
 - Enfin, en matière d'éducation : extension de la capacité de la restauration scolaire et achèvement du renouvellement des ordinateurs des classes dans les écoles.
- Une gestion des finances de la Ville rigoureuse et responsable, qui ne laisse pas filer l'endettement, et qui tient toujours l'engagement de la stabilité fiscale.

Puis M. LOYAT rappelle la stratégie financière de la Ville autour de 4 piliers :

- Le maintien d'une situation financière saine dans la durée
- Un investissement dynamique, permettant un équilibre entre «grands projets» et «investissements de proximité»
- La stabilité des taux de fiscalité sur le mandat
- La poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il souligne que les résultats obtenus sont conformes, voire en consolidation par rapport à la trajectoire.

Ainsi, le BP 2019 est construit sur une évolution des dépenses de fonctionnement maximale de l'ordre de 1 % à périmètre constant de compétences. En investissement, la décision a été prise d'accentuer l'effort d'investissement de 6 M€ de plus que le niveau de la prospective, soit 38,2 M€ prévus en 2019 afin de répondre aux besoins importants en termes d'équipements de proximité.

Il annonce enfin que le budget consolidé 2019 représente ainsi près de 189 M€ (contre 190 M€ en 2018). Le budget principal se monte à 187,7 M€ et se répartit à hauteur de 136,5 M€ pour les dépenses réelles de fonctionnement et à 51,2 M€ pour celles d'investissement. Les dépenses d'équipement représentent plus de 38 M€, soit 3 M€ de plus qu'en 2018 et 6 M€ de plus que les années précédentes.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat concernant les Orientations Budgétaires 2019 et de l'existence d'un rapport détaillé.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

6 - Contrat P@C (Porter une Action Concertée) 2018-2021 entre le Département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les communes membres du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- décide d'approuver le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Grand Besançon,
- décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat.

Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, M. GONON et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

GARANTIE D'EMPRUNT

7 - Société SPL Territoire 25 - Portage foncier des bâtiments Tereva sur le site de la Rhodiaceta - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 50 % d'un emprunt de 1 350 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la demande de garantie d'emprunt de la société SPL Territoire 25,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec la Société SPL Territoire 25.

M. BODIN et M. SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

RESSOURCES HUMAINES

8 - Personnel communal - Ajustements techniques

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de géomaticien-archéologue au sein de la direction Patrimoine Historique à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de directeur de la maison de quartier de Montrapon au sein de la direction Vie des Quartiers à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'approuver les conditions de rémunération d'un agent en CDI occupant les fonctions de chef de service relations publiques - responsable événementiel,
- d'approuver le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de directeur de la maison de quartier Grette Butte, référent Coordination Jeunesse, au sein de la direction Vie des Quartiers à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'approuver le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de professeur d'enseignement artistique, spécialisé arts plastiques (formes contemporaines de la peinture) au sein de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

9 - Compte personnel de formation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver les modalités de financement des actions de formation sollicitées par les agents au titre du compte personnel de formation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

10 - Convention de mise à disposition du DGAS Action Sociale et Citoyenneté de la Ville vers le Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition du DGAS Action Sociale et Citoyenneté de la Ville vers le Centre Communal d'Action Sociale,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

CULTURE - TOURISME

11 - Convention de création d'un service commun d'archéologie entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de création d'un service commun d'archéologie entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

12 - Chantier de jeunes à la Citadelle 2019-2020 - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et MOYSE DÉVELOPPEMENT

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat avec MOYSE DEVELOPPEMENT dans le cadre des chantiers de jeunes à la Citadelle 2019-2020.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

13 - Congrès - Attribution de subventions - 1^{ère} répartition au titre de l'année 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € pour la Ligue contre le Cancer qui a organisé du 31 janvier au 1^{er} février 2019 le «21^{ème} colloque de la Recherche» à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- 2 500 € pour l'association AFLYTH (Association Française des Lycées d'Hôtellerie et de Tourisme) qui organise du 27 au 29 mars 2019 le congrès «AFLYTH»,
- 2 000 € pour l'association Les Invités au Festin qui organise du 1^{er} au 2 avril 2019 le congrès «La Psychiatrie citoyenne, du rêve à la réalité»,
- 500 € pour l'agence Made In Com qui organise du 16 au 19 mai 2019 le «Rassemblement national du Club MG France».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

14 - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - La Rodia - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Subventions de fonctionnement et d'équipement 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé afin de se prononcer sur l'attribution des subventions d'équipement et de fonctionnement suivantes :

. 530 000 € à la SARL Airelle, Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne Franche-Comté,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

. 607 400 € à la RAP La Rodia

M. VAN HELLE, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, Mme WERTHE (2) et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 17

. 807 000 € à l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté

M. FOUSSERET, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. POULIN, Mme DARD, M. LOYAT, M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAF (2), Mme REBRAB, Mme ROCHDI et Mme SEBBAH, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 14

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenant à intervenir dans ce cadre.

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

15 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et Kéolis Besançon Mobilités - Sécurité dans les transports

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention avec Kéolis Besançon Mobilités,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

16 - Création d'un marché de brocanteurs Place Pasteur

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide la création d'un marché de brocanteurs Place Pasteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

SPORTS

17 - «J'peux pas, j'ai piscine» - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, l'Union Nationale du Sport Scolaire et les Collèges Diderot et Voltaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet «j'peux pas, j'ai piscine»,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

M. FAGAUT, M. LEUBA, Mme POISSENOT, Mme CAULET et Mme FALCINELLA, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

18 - Centre des Cultures Urbaines de Besançon (CCUB) - Partenariat 2019-2021 avec l'ASEP

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'ASEP pour la période 2019-2021,
- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 22 500 € à l'ASEP pour l'année 2019.

M. DAHOUI et M. BIZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

19 - Subvention à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de procéder à un vote séparé pour l'attribution des subventions suivantes :

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles» : 8 subventions pour un montant total de 19 500 €.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

2 - Programme «Aide aux locaux» : 10 subventions pour un montant total de 51 900 €

M. ALLEMANN et M. CHALNOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

3. Programme «Sport Amateur» : 94 subventions pour un montant total de 133 114 €

M. DAHOUI, M. MOUGIN et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

VIE DES QUARTIERS

20 - Comité Local d'Aide aux Projets de Besançon (CLAP) - Aide individuelle aux loisirs par l'échange «A Tire d'Aile» (ATA) - Bilans 2018 et perspectives 2019 - Versement d'une subvention au CRIJ Bourgogne-Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance des bilans 2018 et des perspectives 2019 des dispositifs CLAP et ATA,
- approuve le versement d'une subvention d'un montant total de 3 500 € au CRIJ Bourgogne - Franche-Comté pour la reconduction du dispositif CLAP pour 2019,
- autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec le CRIJ Bourgogne - Franche-Comté.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI, M. FAGAUT, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

21 - Approbation de la liste des membres du Conseil des Sages pour le mandat 2019/2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve la liste des membres du Conseil des Sages pour le mandat 2019/2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

EDUCATION

22 - Préparation de la rentrée scolaire 2019 - Evolution des périmètres scolaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- valide les propositions d'évolution des périmètres des écoles du centre-ville, des écoles maternelles Vauthier et Tristan Bernard, de l'école primaire de la Grette et plus largement les ajustements apportés aux autres périmètres scolaires,
- approuve la nouvelle sectorisation des écoles de la Ville de Besançon, qui sera mise en œuvre à la rentrée 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

23 - Préparation de la rentrée scolaire 2019 - Fonctionnement des services d'accueil périscolaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- adopte le règlement fixant le fonctionnement des accueils périscolaires du matin, de l'après-midi et des navettes, applicable à compter de la rentrée 2019-2020,
- autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application du règlement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

24 - Subventions à des classes transplantées

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Ecole élémentaire des Chaprais : 729 €
- Ecole élémentaire Ile de France p: 3 096 €
- Ecole élémentaire Ile de France : 2 322 €
- Ecole élémentaire Champagne : 800 €
- Ecole élémentaire Bourgogne : 1 620 €

Mme ANDRIANTAVY, M. DAHOUÏ et Mme POISSENOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 3

RELATIONS AVEC LES USAGERS

25 - Modification des statuts de la Congrégation des Soeurs de la Charité à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver la demande de changement de nom de la Congrégation des Soeurs de la Charité de Besançon qui devient Congrégation des Soeurs de la Charité de Sainte-Jeanne-Antide Thouret.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

RELATIONS INTERNATIONALES

26 - Evolution du site Migrations à Besançon - Convention entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la nouvelle proposition de convention qui annule et remplace celle votée le 13 décembre 2018 autour du projet du site migrations,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Mme COMTE-DELEUZE, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

27 - Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de procéder à un vote séparé afin de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- 480 € au Lycée Pergaud,
M. MORTON, Mme REBRAB, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2
- 700 € au CFAA du Doubs,
Mme VIGNOT, élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 2 780 € au Collège Victor Hugo,
M. DEVESA, Mme LEMERCIER et M. FAGAUT, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3
- 400 € au Collège Clairs-Soleils,
M. GHEZALI, Mme ROCHDI, Mme ANDRIANTAVY et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

- 460 € au Collège Notre Dame,
M. DAHOUI et Mme CAULET, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

- 480 € à l'Institution Notre Dame Saint-Jean
M. DAHOUI et Mme CAULET, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

28 - Attribution d'une subvention pour un projet international

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 250 € au Théâtre Universitaire de Franche-Comté (TUFC).

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POULIN et M. POUJET (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

MAITRISE DE L'ÉNERGIE

29 - Marché d'acquisition de gaz entre la fin de l'achat groupé via l'UGAP et le démarrage du groupement de commandes du SIEEEN - Autorisation de signature du marché public

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le portage de ce groupement de commandes de transition par la Ville de Besançon via sa Direction de la Maîtrise de l'Énergie,
- d'autoriser le coordonnateur à lancer la procédure de passation de l'accord-cadre à marchés subséquents issu du groupement de commandes permanent,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cet accord-cadre,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les marchés subséquents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

30 - Création d'un groupement de commandes et autorisation de signature de marchés publics pour l'achat d'électricité

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le portage de ce groupement de commandes pour l'achat d'électricité (puissances ≥ 36 kVa) par la Ville de Besançon via sa Direction de la Maîtrise de l'Énergie,
- d'accepter les termes de la convention de groupement de commandes spécifique à l'achat de cette électricité,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes avec les membres désignés dans le projet de convention,

- d'autoriser le coordonnateur à lancer la procédure de passation de l'accord-cadre à marchés subséquents issu du groupement de commandes pour le compte des membres adhérents,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cet accord-cadre à marchés subséquents ainsi que les marchés subséquents en découlant,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à marchés subséquents spécifique pour l'achat d'électricité garantie 100 % d'origine renouvelable, sur le domaine scolaire (groupes scolaires et maternelles) ainsi que les marchés subséquents en découlant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

31 - Evaluation environnementale de la construction du futur groupe scolaire des Vaïtes - Expérimentation de la future réglementation thermique 2020 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Mme COMTE-DELEUZE, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

FORETS - ESPACES VERTS

32 - Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le programme de travaux de gestion forestière 2019,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux selon les crédits correspondants inscrits au budget 2019 des forêts communales,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de soutenir tout ou partie de ce programme de travaux.

M. STHAL et Mme VIGNOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

33 - Opération J'agis pour ma planète - Versement de subventions aux écoles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de procéder à un vote séparé afin de se prononcer sur l'attribution de subventions dans le cadre de l'opération J'agis pour ma planète :

- 400 € à l'école primaire Grette
M. CHALNOT, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 250 € à l'école maternelle Bourgogne
Mme POISSENOT, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 250 € à l'école maternelle Tristan Bernard
M. DAHOUI, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 500 € à l'école élémentaire Champagne
M. DAHOUI, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 100 € à l'école élémentaire Butte
M. DAHOUI, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 100 € à l'école maternelle Picardie
M. STHAL, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 400 € à l'école maternelle Jean Zay
M. SCHAUSS, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 400 € à l'école maternelle Butte
M. LEUBA, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 400 € à l'école maternelle Jules Ferry
Mme FALCINELLA, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 200 € à l'école maternelle Fontaine Argent
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- 200 € à l'école élémentaire Saint-Claude
Mme SUGNY, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 550 € à l'école des Sapins
Mme ROCHDI, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- 250 € à l'école maternelle Jules Ferry
Mme ROCHDI, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

34 - Reconfiguration et sécurisation de la Place Olof Palme à Besançon - 1^{ère} phase - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Mme COMTE-DELEUZE, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40 Contre : 0 Abstentions : 12 Ne prennent pas part au vote : 1

35 - Echange de terrains avec la Société CR IMMOBILIER - Chemin de la Providence - Chemin des Montboucons

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'échange de terrain entre la Ville de Besançon et la Société CR IMMOBILIER aux conditions définies,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

36 - Echange de terrains avec Habitat 25, rue Boissy d'Anglas

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de constater la désaffectation et le déclassement des emprises cédées issues du domaine public,
- d'approuver cet échange,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à cet échange et à l'instauration de la servitude de passage au profit d'Habitat 25.

Mme LEMERCIER, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

37 - Acquisition à Mme Delphine HELLERFORTH d'une parcelle située chemin des Prés de Vaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

38 - Cession d'un immeuble communal sis 33, rue Fabre - Déclassement du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte que la présente délibération annule et remplace celle du 12 octobre 2017,
- la désaffectation du bâtiment,
- le déclassement de l'immeuble du domaine public,
- d'approuver cette cession au profit de Mme Audrey MARÇOT et MM. Rémy GACHOT et Serge FERRINI ou de toute personne physique ou morale s'y substituant,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

39 - Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Besançon - Information sur la nouvelle composition

Le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Besançon.

40 - Information sur le dossier Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) déposé par le Grand Besançon et la Ville de Besançon auprès de l'ANRU

A la demande de l'Assemblée, ce point d'information sera présenté lors du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2019.

41 - Motion déposée à l'initiative des élu-e-s du groupe Europe Ecologie Les Verts et Société Civile, le groupe Parti Communiste Français - Front de Gauche, M. ALLEMANN, Mme ANDRIANTAVY et M. LEUBA «Besançon, Ville sans perturbateurs endocriniens»

Besançon, Ville sans perturbateurs endocriniens

Engager notre ville vers un territoire sans perturbateurs endocriniens est un symbole fort et présente un intérêt local indéniable. En effet, préserver l'écosystème et éliminer les perturbateurs endocriniens sont des enjeux de santé publique.

Ce voeu s'inscrit dans la lignée de la politique déjà engagée par notre collectivité dans ce domaine et la renforce.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Ville de Besançon s'inscrive, dès à présent, dans la démarche qui pourra déboucher sur une délibération au prochain conseil municipal concernant un engagement fort par la signature de la charte «Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens» proposée par le Réseau Environnement et Santé (RES) et jointe en annexe.



Charte d'engagement :

Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

OBJET : Protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

CONSIDERANT :

Que les perturbateurs endocriniens (EDC, Endocrine Disrupting Chemicals en anglais) sont « *des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* » (OMS 2002),

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considère les Perturbateurs Endocriniens comme « *une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution* »

Que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « *Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens* »

..... s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

- 1/ Dans un premier temps, restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions**
- 2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens**
- 3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens**
- 4/ Mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics**
- 5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris**

Par cet acte, la ville ou le territoire consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTE

47 avenue Pasteur 93100 MONTREUIL Tél : 01 80 89 58 37

<http://www.reseau-environnement-sante.fr>

Motion adoptée à la majorité
Pour : 33 Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11

La séance est levée à 21 h 40.

Hôtel de Ville, le 14 mars 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

Affiché à Besançon, le 14 mars 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Communications diverses

M. LE MAIRE : Je voudrais tout d'abord, en démarrant cette séance, que nous ayons une pensée pour des personnes disparues ces jours-ci. Je voudrais présenter nos condoléances d'abord à Ludovic FAGAUT. Je sais qu'il a eu la douleur de perdre son papa. Donc au-delà de toutes les divergences que nous pouvons avoir, perdre son père, on sait ce que c'est, enfin en tout cas moi je sais, c'est très dur. Je vous prie d'accepter les condoléances de tout le Conseil Municipal, ainsi qu'à Catherine COMTE-DELEUZE dont le beau-père est également décédé. Là aussi nous participons donc à votre peine.

Je veux dire aussi qu'avec beaucoup de tristesse nous avons appris le décès de Charles BAUDOIN, fondateur de l'association «Besançon-Douroula», qui a beaucoup travaillé pour le rapprochement entre Besançon et Douroula et dont les obsèques ont lieu demain. Nous avons appris également le décès de Michel ZINGG qui fut un des piliers de l'Office du Tourisme - syndicat d'initiative dans les années 80-90.

Pour terminer j'ai envoyé nos condoléances, au nom de la Ville, pour le décès du Docteur Rolf BÖHME, qui est l'ancien Maire de Fribourg-en-Brigau, décédé il y a une quinzaine de jours. Nous avons donc une pensée pour les familles de ces disparus.

Je vais maintenant passer la parole, avant que le Conseil Municipal ne démarre officiellement, à deux élus du Conseil des Sages que je tiens à saluer : Claudine COTE et Alain MYOTTE-DUQUET, pour une présentation de leur rapport d'activité. Vous savez que le Conseil des Sages, que nous avons initié ici lors du premier mandat, travaille beaucoup. Ce sont des bénévoles, des personnes qui sont des Sages, donc c'est-à-dire... qu'ils ne sont pas très âgés encore quand je vois Mme COTE, mais ils ont plein de bonnes idées, ils travaillent, et donc nous nous étions engagés et c'est bien normal qu'ils puissent donc faire un rapide rapport de leur travail. Myriam LEMERCIER suit cela de très près et vous avez d'ailleurs sur table un document de ce Conseil des Sages. Je passe la parole à l'un et à l'autre, comme convenu.

Mme Claudine COTE : Merci Monsieur le Maire, merci à vous élus de nous accorder ce petit temps de parole. Effectivement, nous sommes au Conseil des Sages installés depuis 2016 maintenant, donc nous terminons notre mandat puisque c'est un mandat de trois ans. Ce Conseil des Sages est composé d'une bonne cinquantaine de seniors qui ont travaillé sur des thématiques. Quatre thématiques ont été déterminées, deux thématiques l'ont été par le Conseil des Sages lui-même, et deux thématiques l'ont été par les élus.

Les thématiques des Conseils des Sages ont été le développement durable et l'alimentation, et le rayonnement de Besançon. Les thématiques traitées par le Conseil des Sages, que les élus ont proposées, ont été l'influence des nouvelles technologies sur le quotidien des Bisontins et les activités périscolaires. Évidemment, comme tout travail, on a débuté par une prospective, et donc un état des lieux de ce qui existait sur le territoire bisontin concernant ces thématiques et chaque commission a travaillé de la même façon puisque chaque commission se réunit une fois par mois pendant les trois ans. En réalisant ce travail sur la prospective et sur l'état des lieux, il se trouve qu'au niveau des activités périscolaires les choses ont évolué et la Commission a constaté un certain nombre de choses qui étaient mises en place, et fin 2018, vous le savez, le retour à quatre jours de la semaine scolaire a fait arrêter les travaux par cette Commission.

Cette Commission n'est pas restée sans rien faire, puisque pour terminer son mandat, elle a continué en travaillant sur la mémoire des Sages, lesquels ont été installés la première fois en 2003. Donc il y a eu beaucoup de projets, de propositions, etc., et c'est intéressant, à un moment donné, de regarder ce qui s'est fait depuis ce moment-là. Donc nous avons travaillé évidemment après cet état des lieux, l'état des lieux sert la réflexion, donc après il y a tout un travail de réflexion, et pour ce faire, les Commissions, bien souvent, ont rencontré beaucoup d'acteurs qui font partie du tissu socio-culturel, économique de la Ville de Besançon, qu'il s'agisse des associations, institutions, services, etc., comme les services publics, le CCAS, la CAGB, la Chambre d'Agriculture, des entreprises de formation informatique, la Maison des Seniors, l'Université, bref de nombreux acteurs ont été rencontrés, et en fait ce fut un grand enrichissement pour les Sages parce que ça a permis de guider aussi leur réflexion que de bien connaître ce qu'il se passe dans leur ville. On a découvert beaucoup de choses, bien évidemment. Ce fut réciproque, parce que nos interlocuteurs nous ont fait part de leur intérêt aussi de cette démarche.

En fait, pour tout dire, une fois qu'on a fait cette prospective, on a travaillé sur les propositions, quand il s'agit de faire des propositions. Donc là effectivement, vous avez un petit document très synthétique de l'activité des Sages avec une vue très partielle de ce qui a été fait, et vous recevrez, dans quelques semaines, un bilan par thématique, par Commission, un bilan beaucoup plus étoffé du travail qu'ont réalisé les Sages.

Pour tout vous dire, les Sages ont pris grand plaisir à travailler sur ce mandat, à tel point qu'une grande partie d'entre eux ont demandé un renouvellement de leur mandat. Pourquoi ? On peut se poser la question. Tout simplement parce qu'ils prennent plaisir à mettre leurs expériences qui peuvent être diverses, professionnelles, familiales, artistiques, etc., que sais-je encore, sportives, etc., au service de la cause collective, et aussi parce qu'en fait ils souhaitent s'engager dans cette démarche de la démocratie participative qui leur permet, avec le recul qu'ils ont -parce que quand on est senior, on prend un peu de recul par rapport aux choses- d'aborder en fin de compte les thématiques avec suffisamment de recul, sans a priori et en essayant de servir au mieux les intérêts des Bisontins. Et là, ce n'est pas tout, c'est qu'on finit le mandat et on s'interroge. Et on a des interrogations. Et comme on a des interrogations, je vais laisser Alain vous en parler.

M. Alain MYOTTE-DUQUET : Merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les administratifs, Mesdames et Messieurs, en effet, le déroulement du mandat 2016-2019 a suscité, de la part d'une grande partie de ses membres, une interrogation, celle de l'intérêt ou éventuellement du ressenti de l'absence d'intérêt que suscite notre instance auprès des élus, en rapport donc aux thématiques choisies et aux travaux effectués. Sur les cinq thématiques abordées pendant ces trois ans, le Conseil des Sages a fourni un travail dense et sérieux, rencontres, lectures, réflexions, discussions, même productions d'écrits, etc.

Notre motivation est avant tout le service de l'intérêt général et le besoin d'être utile. Pour le mandat qui va débiter, 2019-2022, nous pensons que notre instance, au vu du mandat qui s'achève, a besoin, pour un fonctionnement maximal, d'une part de la saisine des élus, principalement, sur des sujets précis qui peuvent être ciblés dans une thématique plus générale, traités dans un délai limité dans le temps, de six mois à un an par exemple, et avec un livrable attendu.

Par ailleurs, le Conseil des Sages a aussi ressenti ou plutôt constaté un déficit de communication, d'abord interne. On aurait souhaité davantage de dialogue régulier entre les Sages et les élus, les besoins de formation et la nécessité d'obtenir plus de documentation, le souhait d'être intégré au projet de concertation et non uniquement les sujets de réflexion, puis externes, les Sages observent le manque de la présence de l'instance dans les médias municipaux. Donc en gros, voici quelles sont nos petites revendications. Cela dit, je rejoins ma collègue, nous avons eu énormément de plaisir à travailler sur les sujets et nous continuerons de le faire, au service de l'intérêt général, comme je l'ai dit. Nous vous remercions de votre écoute. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour la précision, la brièveté de vos propos qui sont complets. Je crois qu'effectivement il faut que nous réfléchissions à une possibilité d'intervention dans le journal municipal. On l'avait fait à un moment, puis ça s'était arrêté parce qu'il me semble me souvenir qu'il n'y avait plus d'articles qui avaient été produits. Mais je pense qu'effectivement ce serait bien qu'il y ait quand même un rapport effectivement au moins une fois par an sur ce que fait le Conseil des Sages, d'autant plus que c'est quelque chose qui est assez facile à faire.

En tout cas, merci pour ce que vous avez fait, pour ce travail. J'ai bien compris qu'il y avait des renouvellements en cours, il y a toute une procédure qui sera mise en place, renouvellement, tirage au sort. Tout cela sera fait dans les règles. En tout cas merci beaucoup à l'un et l'autre.

Je voudrais simplement vous dire que ce soir notre Conseil Municipal va débattre donc des Orientations Budgétaires, et comme à chaque fois je formule le vœu que ce débat soit riche, très riche, mais qu'il permette aux citoyens de comprendre le sens de notre action politique.

Les Orientations Budgétaires ce sont avant tout des chiffres, et parfois, à force de donner des chiffres de fonctionnement, tant de millions dans l'investissement, tant d'euros pour ces équipements, on perd un peu l'essentiel.

En tant que Maire de la Ville de Besançon, aux côtés des Adjointes et des Conseillers Municipaux, nous faisons des choix. Orienter un budget c'est bel et bien décider que telle ou telle action se fera ou ne se fera pas, que telle ou telle politique publique sera soutenue ou ne le sera pas, et demain, comme nous le faisons ensemble depuis 2014, et que oui, je le répète, nous conserverons le cap. Par exemple, rénover un musée, le rendre gratuit pour les abonnés de Ginko, pour les chômeurs, pour les étudiants, c'est un choix et c'est un choix qui demande effectivement des crédits, parce que la gratuité n'est réelle que pour l'utilisateur, mais jamais pour la collectivité.

Lorsque nous décidons de faire de Besançon une Ville verte où la biodiversité peut cohabiter avec le développement de notre collectivité, nous créons le permis de végétaliser, afin que chaque citoyen s'empare de l'espace public. Lorsque nous formons nos jardiniers à la connaissance fine de la faune et de la flore, lorsque nous mettons en place une gestion écologique de nos forêts, c'est un choix. Lorsque nous voulons déconstruire la Rodhia et proposer un avenir à cette friche trop longtemps visible dans le paysage bisontin, là aussi, c'est un choix.

Lorsque nous mobilisons des crédits pour engager un manager de centre-ville pour accompagner les commerçants et redynamiser le cœur de Ville, c'est un choix. À cet égard, je veux dire que nous sommes très soucieux, nous aussi, des difficultés -Thierry MORTON m'en parle beaucoup- très soucieux des difficultés que peuvent rencontrer les commerçants du centre-ville, mais au-delà l'ensemble des commerces et nous sommes effectivement en train de réfléchir à un certain nombre de mesures pour aider les commerçants en matière de stationnement, de transports, des mesures qui sont donc à l'étude. J'ai donc fixé un objectif, à la fin du mois de mars, pour que nous puissions mettre en place ces mesures qui viennent en aide aux commerces qui souffrent.

Les Orientations Budgétaires c'est quelquefois un peu ardu mais ce sont donc des choix qui sont faits en concertation avec les citoyens et qui s'inscrivent dans notre programme municipal de 2014, avec quatre grands axes que je rappelle :

- La politique de la Ville ;
- L'éducation ;
- La sécurité, la tranquillité publique ;
- et les solidarités.

On pourrait même rajouter aussi la transition écologique puisque depuis ces derniers mois, effectivement, on parle de plus en plus en matière d'énergie par exemple, de solutions énergétiques nouvelles, d'énergies renouvelables et autres, donc ça devient un sujet sur lequel nous travaillons donc pratiquement à chaque Conseil Municipal.

Aussi, Besançon est une Ville où nous essayons d'atténuer, avec notre Centre Communal d'Action Sociale, les terribles conséquences de la pauvreté, de l'exclusion et de la solitude. Et ce soir, nous allons donc débattre de tout cela, et nous allons pouvoir, à cette occasion, réaffirmer notre volonté intacte de continuer à faire de Besançon une Ville humaine, une Ville solidaire, une Ville attractive, une Ville responsable, durable, et inscrite dans le XXI^{ème} siècle, une Ville étudiante et accueillante aussi pour les familles, une Ville où tous nous pourrions vivre ensemble, où le vivre ensemble est la règle générale.

Par ailleurs, les Orientations Budgétaires proposées ce soir sont faites dans le respect de nos engagements de campagne de 2014, dans un cadre budgétaire maîtrisé puisque cette année encore les taux communaux n'augmenteront pas. Depuis le début, ils n'ont pas augmenté et c'était un engagement que nous avions pris et que nous tenons, malgré quelquefois des difficultés mais nous tenons cet engagement. Ce sont donc des Orientations Budgétaires ambitieuses dont la réalisation des projets va tracer l'avenir de notre Ville et plus encore demain de la future Communauté Urbaine qui a été décidée d'ailleurs à l'Agglomération jeudi dernier et qui devrait voir le jour, si tout se passe bien, le 1^{er} juillet de cette même année.

Notre enjeu est donc de créer des usages, des services qui contribuent donc à l'amélioration de la qualité de la vie, et qui apportent des réponses aux besoins des citoyennes et des citoyens.

Voilà, je n'en dirai pas plus par rapport à ça parce qu'un débat va s'engager, qui va donc être assez long.

Monsieur GROSERRIN, je veux bien vous passer la parole mais on a dit que c'était 3 minutes maximum. Donc je vous passe la parole pour 3 minutes maximum.

M. Jacques GROSPELLIN : La semaine dernière c'était 4 minutes, peut-être que le mois prochain, ça sera 2 minutes alors !

M. LE MAIRE : Là, vous perdez du temps Monsieur GROSPELLIN.

M. Jacques GROSPELLIN : Avant le débat des OB, j'aimerais dire que le grand débat touche à sa fin. Nous avons fait part de nos réserves sur le cadre politique de son organisation, pour notre part, et comme je m'y étais engagé, et comme vous nous avez mis à disposition une salle, nous avons joué le jeu, par respect des institutions républicaines, loyalement, mais également sans illusion et sans naïveté.

Le Président de la République a souhaité, une fois de plus, se placer seul au centre du jeu, peut-être un peu seul. En tout cas il va se retrouver seul dans la période qui vient, car il est temps de sortir justement de ce débat, et ce temps sera déterminant. Les raisons de la colère n'ont pas disparu en quelques semaines, même s'il a pu dégénérer. Il devra répondre à la multiplicité des attentes exprimées parfois contradictoires, à la déception voire la frustration qui pourrait être à la hauteur de cette attente. Il faudra des gestes forts pour tenter la réconciliation des Français, notamment sur la fiscalité, le pouvoir d'achat, et pour tous les élus nationaux, comme communaux et locaux, des pistes et des orientations enfin claires sur le devenir de la décentralisation et sur le cadre budgétaire.

Pendant le Grand Débat des manifestations se sont poursuivies, des dégradations que nous avons condamnées et que nous condamnons avec autorité. Mais les discours d'autorité deviennent dérisoires et les mots ne suffisent pas quand les pouvoirs publics semblent impuissants. Nous attendons aujourd'hui, Monsieur le Maire, de l'exécutif sur ce sujet, là aussi, des actes à hauteur des discours.

Je tiens à saluer le travail que vous avez fait en collaboration avec les services de l'État, le travail que vous avez effectué sur Planoise. Je pense que c'est quelque chose qui était en attente très forte de la part des Bisontins. Je tiens aussi à vous dire et à vous poser la question sur ce qu'il s'est passé à Planoise dans les dégradations pour la société fabrik@, qui était à quelques pas justement du commissariat de police.

Quelques mots enfin sur le dossier des Vaïtes, avant d'y revenir plus tard. Nous avons condamné aussi fermement cet incendie d'origine criminelle qui a détruit la Maison du Projet, mais au-delà nous vous invitons à renouer un véritable dialogue, je l'ai dit. Un avis défavorable du Conseil national à la protection de la nature n'est que le dernier avatar d'un dossier très compliqué. Nous avons tous en mémoire certains engagements ou prophéties sur le sujet des Vaïtes. En tout cas, nous avons le sentiment, et je vous demande, Monsieur le Maire, de dire stop, de décréter une forme de moratoire. N'engagez pas l'avenir de façon inconsidérée. Inscrivons tous ensemble le projet des Vaïtes dans la réalité de notre Ville, aujourd'hui, avec une vision urbanistique globale et exigeante. Ne laissons pas ce poumon vert se transformer en espace trop bétonné. C'est un choix, vous avez parlé de choix tout à l'heure pour notre Ville.

Et puis peut-être plus grave, j'ai aussi le souvenir de ce qui s'est passé à Notre-Dame-des-Landes. Sans vouloir être trop catastrophiste ou pessimiste, il se peut, et c'est le risque que nous pouvons avoir, d'une association qui s'est mise en place -d'ailleurs, ce ne sont pas des habitants des Vaïtes spécialement qui se sont mis en place par rapport à ça- et qui pourrait peut-être faire appel ou appeler d'autres personnes pour les accompagner dans ce projet de non-urbanisation des Vaïtes. Nous ne sommes pas contre une urbanisation des Vaïtes, nous sommes pour une urbanisation très maîtrisée, et je pense qu'il est temps, cette fois-ci, si nous ne voulons pas que cet espace se transforme en ZAD, même si ça peut faire sourire certains, il est temps peut-être de réfléchir et d'accompagner de manière plus forte et plus sereine les habitants de cette Ville de Besançon, et surtout, de ce quartier. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. J'y reviendrai tout à l'heure et vous verrez que par rapport à tout cela nous avons des réponses très précises à donner. L'avis du Conseil National est un avis consultatif, c'est le Préfet qui donnera un avis définitif dans les semaines qui viennent, j'imagine.

En tout cas, pour couper court à toute polémique, j'ai demandé qu'on arrête les travaux, sachant que, je le disais tout à l'heure, les travaux qui ont été faits pour l'instant n'étaient pas du tout dans la zone concernée, et que cette zone-là -qui fait quelques centaines de mètres carrés quand même-... j'y reviendrai tout à l'heure, les Vaïtes, c'est 23 hectares, 6 hectares de zone verte, un hectare de bande, de coulée verte et 7 hectares de zone écologique, quand même ! Mais j'y reviendrai tout à l'heure. J'aurai des éléments très précis à donner, certainement avec aussi l'Adjoint à l'urbanisme, pour vous dire qu'effectivement on n'a pas fait n'importe quoi, et que d'ailleurs, cette zone, chaque fois qu'on l'a passée, il y a souvent eu l'unanimité du Conseil Municipal, toutes tendances politiques confondues. Donc merci. Nous allons maintenant entrer dans l'ordre du jour».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2019

«**M. LE MAIRE** : Le secrétaire de séance sera Yves-Michel DAHOUI».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Merci».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 3

Conseil Municipal - Représentation - Adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Doubs

«**M. LE MAIRE** : Nous ne sommes pas une commune rurale, je le précise quand même pour ceux qui pourraient en douter. Simplement, c'est un geste de soutien de la Ville-centre aux communes, et c'est une tradition depuis des années, donc nous cotisons à cette association qui fait, dans le milieu rural, un excellent travail. C'est la représentation et je propose que ce soit Mme DARD qui représente donc la Ville de Besançon en tant que Première Adjointe».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 4

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable

«**M. LE MAIRE** : Avant de passer la parole à Anne VIGNOT, je vais lui redire effectivement combien nous sommes fiers, tous ensemble, de faire avancer le développement durable ici dans cette Ville. On n'a pas arrêté nos actions en décembre 2017, bien au contraire. 2018 a été l'année de l'innovation et des récompenses, ont été créées à Besançon les premières assises nationales des pollinisateurs. C'est un événement qui a réuni des experts, des universitaires et des acteurs de la collectivité, opération qui donc a été renouvelée. Effectivement, l'avenir de nos forêts nous préoccupe, je l'ai dit dans mes propos introductifs. Une démarche naturellement forestière est mise en place. Là aussi, c'est quelque chose de très nouveau à Besançon, et même en France, qui permet à chaque utilisateur de la forêt (associations, entreprises ou particuliers) d'indiquer sa vision pour nos différents massifs, et pour leur utilisation. On a aussi acheté un troupeau de chèvres -ça a beaucoup fait sourire- mais chaque fois que j'en parle, même au niveau national, tout le monde dit que c'est extraordinaire. C'est quelque chose qui est déjà plus ancien, mais le berger ayant des difficultés, nous sommes donc propriétaires d'un troupeau de chèvres. Oui, on a nationalisé, municipalisé un troupeau de chèvres...

M. Christophe LIME : Un kolkhoze.

M. LE MAIRE : ...un kolkhoze..., moi je te laisse la responsabilité de ce terme-là. Je crois que ce n'est pas un kolkhoze, c'est plutôt un employé municipal et un berger municipal, pour l'instant on est quand même loin du kolkhoze. Et je voudrais rappeler que grâce aux efforts de toutes et de tous ici nous avons été, en 2018, nommés pour la deuxième fois -la première fois c'était en 2010- «capitale française de la biodiversité», et que notre savoir-faire et le savoir-faire de nos services, leur expertise a devancé des collectivités comme Strasbourg, Lyon, Nantes ou encore Paris. Voilà quelques exemples parmi d'autres. Anne maintenant je te laisse présenter ce rapport sur la situation en matière de développement durable.

Mme Anne VIGNOT : Aujourd'hui l'exercice est un peu particulier parce que, comme je vous l'avais annoncé depuis maintenant presque trois ans, vous savez que nous sommes à un moment où on envisage de travailler le développement durable de façon nouvelle. Et d'ailleurs, comme vous le disiez Monsieur le Maire, aujourd'hui nous sommes exemplaires, nous sommes présentés comme étant un champ d'expérimentation puisque nous abordons le développement durable à travers les objectifs de développement durable qui correspondent aux accords dans lesquels nous sommes, la France, depuis 2015. Et donc désormais nous allons envisager de vous présenter les politiques qui sont menées par la Ville de Besançon à travers des outils d'évaluation, des indicateurs ; ces indicateurs sont en pleine construction et vous seront présentés plutôt au mois de juillet. Nous avons rencontré le Ministère de la Transition Écologique qui est extrêmement intéressé par ce qui se fait sur notre territoire, et qui du coup nous accompagne, pour eux-mêmes d'ailleurs s'inspirer de ce qui se fait, pour écrire le futur décret qui devra amener à interpeller les collectivités à penser la mise en place de leur rapport développement durable sous d'autres formats pour correspondre plus aux engagements internationaux.

Je tiens à saluer effectivement le travail qui a été fait en 2018, bien sûr sur la question de la biodiversité, comme vous l'avez signalé Monsieur le Maire, avec des éléments forts comme les «Assises des pollinisateurs», parce qu'on sait aujourd'hui que les villes sont désormais des zones refuges pour ces insectes. Face à la question de l'effondrement des populations animales et végétales, c'est important de savoir quelles sont nos responsabilités, à nous les villes, et pourtant, ça pourrait paraître paradoxal mais nous sommes des zones refuges pour ce monde animal.

Je tenais à dire aussi combien il était important de ne jamais oublier que dans le cadre du développement durable la dimension sociale est fondamentale, et il faut souligner le travail qui a été fait par la Ville depuis maintenant pratiquement 10 ans, d'insérer des clauses d'insertion, des clauses sociales qui ont permis de multiplier par 10 le nombre d'heures dans le cadre de ces contrats d'insertion. Cela c'est à saluer, parce que là encore c'est une collectivité tout à fait exemplaire dans cet accompagnement à l'emploi, qui d'ailleurs a marqué le paysage économique local, puisque les entreprises ont complètement intégré le fait qu'il était important d'apporter ces dimensions sociales dans leur activité.

Donc je tenais juste à donner quelques exemples puisqu'aujourd'hui l'exercice est tout à fait particulier. Nous sommes dans une période de transformation de notre rapport développement durable, c'est pour cela que celui qui est présenté aujourd'hui est celui de 2017, contrairement aux années précédentes.

M. LE MAIRE : Merci pour le rappel de ce travail qui fait effectivement de la Ville de Besançon, on peut le dire, un modèle au niveau national en matière de développement durable.

M. Jacques GROSPERRIN : Nous avons pris conscience avec attention de ce rapport dont la qualité n'est pas contestable, mais un constat cependant : c'est avant tout une juxtaposition d'une multitude d'actions probablement toutes pertinentes, mais cette seule addition fait-elle à elle seule une politique locale de développement durable pour une Ville comme Besançon, les accumulations catégorielles ou sectorielles laissant peu la place à la logique globale de votre action ? En tout cas, le sens politique et les enjeux que nous mettons collectivement en œuvre avec des moyens publics n'apparaissent pas dans ce rapport de manière suffisamment pertinente.

Nous partageons tous l'ensemble des objectifs liés aux différentes composantes du développement durable, dans leur indépendance, interdépendance environnementale, sociale, économique, et personne n'est propriétaire, vous le savez bien, d'une part ou de l'autre de ces finalités. Mais le rôle du politique local -et c'est notre rôle- est d'associer l'ensemble de nos concitoyens aux choix à opérer. Pour cela, il faut cette vision globale, si possible partagée au niveau d'un exécutif communal et il faut en débattre devant les Bisontins, car la notion-même de développement durable est aujourd'hui remise en question par Besançon dans son rapport à la croissance économique, les tenants de la décroissance interrogeant peut-être à juste titre sur les dimensions morales, éthiques, voire sur la résilience du développement durable.

L'évolution de la consommation questionne également, de la même façon, d'un point de vue idéologique. Nous ne vous entendons pas sur cette mise en perspective et les choix politiques lisibles et partagés qu'elle implique pour les Bisontins.

J'ai lu avec attention, comme vous, cette semaine, les 66 propositions du pacte pour le pouvoir de vivre. Je ne les partage pas toutes -en tout cas sur les options retenues- mais j'y ai vu la volonté de donner du sens à une politique globale. Le développement durable local mérite un tel effort au-delà de la qualité, que je réaffirme, du support que vous nous présentez.

Nous aurions pu agir sur plusieurs leviers : le premier levier, c'est constituer un pôle de l'innovation autour du développement durable, avec le tourisme et les expérimentations liées à une nouvelle approche de l'agriculture. Nous aurions pu aussi agir sur un deuxième levier qui est de revoir la stratégie de la Ville en la rééquilibrant. Je parle là de l'aménagement des polarités économiques et commerciales, nous continuons à construire des m², mais sans les infrastructures et sans les modes de transport suffisants, et en tentant de ralentir notre affaiblissement par rapport à d'autres villes voisines il nous faudrait revoir les relations avec le triangle Vesoul-Belfort-Montbéliard d'une part, et d'autre part avec Pontarlier et Neuchâtel.

Et enfin, quelles priorités ? J'en vois trois. La première priorité, c'est de changer radicalement la méthode de gouvernement local et de la faire évoluer vers une gouvernance permettant de coproduire la décision et le projet de territoire avec tous les acteurs.

Une deuxième serait d'orienter le développement durable vers des résultats concrets et mesurables, en déclinant son application dans les politiques et dans les stratégies de la Ville.

Et enfin, pour terminer, la troisième, c'est articuler le développement durable et l'attractivité économique pour créer de l'emploi, de l'innovation et former aux métiers de demain, notamment en s'appuyant sur le tourisme et en construisant ce pôle d'innovation durable avec les écoles, l'Université et le tissu entrepreneurial local. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur GROSPERRIN, ça c'est le problème des notes qu'on prépare à l'avance. Elle est très bien votre note, sauf que vous auriez dû écouter ce que disait Mme FAGAUT -Mme VIGNOT-... On peut se tromper...

M. Jacques GROSPERRIN : Le mot «se tromper» n'est pas choisi, Monsieur...

M. LE MAIRE : Mais je vous ai en face de moi, c'est pour ça, je vous observais.

M. Jacques GROSPERRIN : J'ai compris ce que vous vouliez dire, on a compris.

M. LE MAIRE : Cela dit je répète simplement ce que je viens de dire, c'est que vous n'avez certainement pas été attentif...

M. Jacques GROSPERRIN : J'ai été très attentif.

M. LE MAIRE : ...et je crois que Mme VIGNOT ne va pas tout relire son intervention, mais en quelques mots elle redira à la fin, si elle veut bien.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : J'ai lu avec intérêt ce rapport très complet. Je ne vais pas prendre en général, je reviendrai seulement sur deux points particuliers : le premier, c'est le désherbage thermique qui, d'après ce que j'ai entendu, n'est pas anodin puisqu'il détruit de nombreux petits insectes qui nichent au pied des murets, sans compter l'utilisation du carburant. C'est là une solution alternative qui est proposée, elle est peut-être intéressante ou peut-être qu'il y a d'autres solutions.

Le deuxième point c'est et vous en avez parlé, le débroussaillage par des chèvres ou des moutons. Je ne suis pas contre. L'activité est importante, mais il me semblait que Mme VIGNOT m'avait dit que nous aurions un bilan financier, et sauf erreur de ma part nous ne l'avons pas eu. Ça fait déjà un certain nombre de mois que l'expérience est menée et il ne me semble pas que nous ayons eu de bilan financier du coût de ce troupeau.

Dernière petite question, dans le rapport il est aussi question de moutons. Alors je me suis interrogée : est-ce qu'on va acheter des moutons ou est-ce des autres troupeaux ? Je sais pas. Merci.

M. LE MAIRE : Pour l'instant, c'étaient plutôt des chèvres, mais enfin il peut y avoir des moutons aussi. Mais vous savez, si on fait le coût du troupeau, si on veut être objectif il faudra que l'on puisse calculer aussi les économies qui seront faites parce que moi -j'en parlais encore hier à des amis- je préfère effectivement que ce soit des chèvres, voire des moutons qui aillent brouter les écorces et les épines que des tronçonneuses dans lesquelles on met effectivement du mélange à 5 %. Donc ça c'est mieux, et aussi tout le bénéfice environnemental et ça ça ne se chiffre pas, donc ce n'est pas certainement quelque chose qui sera équilibré en matière de fonctionnement, parce que je ne pense pas qu'en vendant les fromages on va pouvoir équilibrer le coût du troupeau, mais le bénéfice écologique et le bénéfice tout court, est à mon avis largement supérieur effectivement au coût de ce troupeau qui a déjà fait parler quand même quasiment la France entière.

M. Philippe MOUGIN : Je vais être bref. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais il y a une quarantaine d'années, dans une émission sur...

M. LE MAIRE : Je n'étais pas né.

M. Philippe MOUGIN : Une quarantaine d'années ?

M. LE MAIRE : Non, non, je n'étais pas né encore... non, je plaisante...

M. Philippe MOUGIN : Là, vous êtes peu crédible.

M. LE MAIRE : En politique !

M. PHILIPPE MOUGIN : Vous souvenez-vous d'une émission sur une chaîne publique télévisée dans laquelle le Commandant COUSTEAU était incrédule sur les alertes d'Haroun TAZIEFF ? Eh bien on constate que ce dernier avait raison maintenant. On y est, on a dépassé déjà la frontière de ces craintes. Alors évidemment on peut se réjouir de la politique bisontine -vous voyez, je vais un peu dans votre sens- sur le développement durable local, c'est très bien. Ce qui serait mieux encore, ce serait de l'avoir au plan national et international, mais là c'est de l'utopie, c'est du domaine du rêve. J'ai lu dans le rapport qu'il y aurait des accords en 2030. 2030 c'est déjà trop tard, c'est trop loin. Donc je pense qu'il faut réagir très vite

et il faut que vous, Monsieur le Maire, qui êtes bien introduit dans les instances supérieures, fassiez... parce que j'ai entendu il y a une quinzaine de jours notre Président de la République affirmer qu'il ne pourrait rien faire sur le glyphosate dans les trois ans, comme il s'y était engagé. Je pense qu'on a perdu notre souveraineté sur tous les domaines, y compris sur celui-là et je soutiens justement les Bisontins qui, dans la rue, ont manifesté, maintenant on les appelle les «pisseurs». Je les soutiens parce que ce sont des gens qui, bénévolement, tentent en vain d'alerter nos gouvernants. Donc, je pense, à vous d'alerter donc notre Président de la République sur l'urgence absolue de ces luttes contre le glyphosate, contre tous ces produits.

Je vois par ailleurs dans le rapport, les points 13 et 15 sont vitaux et urgents. Donc je vous demande, en qualité de Maire de notre Commune, d'alerter et de faire pression sur notre Président pour qu'il engage vraiment des discussions au niveau international pour interdire tous ces poisons et lutter contre ces pesticides qui engendrent des mortalités qu'on va connaître bientôt.

M. LE MAIRE : Je ne me rappelle pas de ça, ce dont je me rappelle ce sont les films d'Haroun TAZIEFF, des films qui m'ont beaucoup marqué, ça devait s'appeler me semble-t-il «Les rendez-vous du diable». C'étaient des films où Haroun TAZIEFF mettait en scène effectivement des catastrophes avec les volcans et qui étaient d'ailleurs, si je me rappelle toujours bien, tournés par un Franc-Comtois, M. BICHET qui était de Pontarlier, qui était le photographe -il n'y avait pas de vidéo à l'époque- le cinéaste d'Haroun TAZIEFF. C'est lui qui a fait tous les films autour de ces «Rendez-vous du diable», ces films que j'ai vus effectivement il y a déjà au moins peut-être une quarantaine d'années.

M. Eric ALAUZET : Quelques observations. Chaque fois qu'on parle d'écologie, qu'on parle des collectivités, de l'État ou de l'international, on s'interroge de savoir s'il faut être satisfait ou inquiet. Je pense que c'est les deux. On peut être satisfait, parce que c'est vrai qu'au cours de ces 40 dernières années, et singulièrement à Besançon beaucoup a été fait, et à Besançon, parce qu'il y a cette tradition d'innovation, cette tradition sociale, dès les années 80 -sans doute que le Maire s'en rappelle- il était Adjoint notamment avec Paulette, où la Ville avait déjà initié beaucoup d'actions, notamment sur les économies d'énergie, déjà à l'époque en se disant que les énergies fossiles, le pétrole, c'était quand même un sacré problème. C'était déjà passé au gaz, c'était déjà un gros progrès, et beaucoup d'économies d'énergie.

Donc on fait des progrès, c'est indéniable, cette Ville est à la pointe et elle est reconnue pour son travail sur ces enjeux que sont à la fois le climat, la biodiversité et la santé.

Et en même temps, quand on regarde globalement la situation au niveau planétaire, elle n'est pas bonne. Alors même si nous sommes dans les bons et dans les meilleurs, globalement, ce n'est pas satisfaisant du tout, et la pente est inquiétante, très inquiétante. Donc il va falloir passer la démultipliée. Alors c'est vrai pour ceux qui font beaucoup moins que nous, mais c'est vrai encore pour nous.

La deuxième chose, c'est que cette démultipliée ce ne sera pas simplement le fait du politique. Bien sûr on impulse, on a des leviers, y compris dans cette Ville sur le patrimoine public, sur les transports, sur la production d'énergie, mais ça concerne tout le monde et ce n'est pas juste : «Les politiques, l'État, les collectivités, faites ! ». C'est tout le monde, ce sont les citoyens dans nos choix de vie personnelle, la façon dont on habite, là où on habite, la façon dont on consomme, dont on choisit nos produits. On a plein de choix à faire à titre personnel, et puis l'ensemble des acteurs, les entreprises, les commerces, le fait qu'on ait associé, par exemple à travers la charte éco-commerce -et ça marche- les commerçants à avoir des démarches en matière d'économie de déchets, économie d'énergie, économie d'eau, c'est important. Donc il faut que tout le monde s'y mette et arrêtons de compter uniquement sur la force publique.

La troisième chose c'est qu'à travers la transition écologique, c'est un autre enjeu qui est derrière. C'est celle de contrebalancer la mondialisation parce qu'avec l'écologie on peut reprendre le pouvoir sur nos destins et sur nos collectivités. Aller vers l'autonomie alimentaire, aller vers l'autonomie énergétique, ça veut dire se dégager de la mondialisation et des grands opérateurs. Donc c'est une question fondamentale. La mondialisation se combat au niveau international dans les grands accords internationaux, mais elle se construit aussi sur nos territoires et sur nos choix locaux.

Et enfin, le bénéfique à la fin est social parce que c'est notre santé à tous, notamment quand on parle des phytosanitaires. C'est aussi le pouvoir d'achat de nos concitoyens puisque si on consomme moins d'énergie, si on a des produits locaux, eh bien à la fin on est gagnant pour notamment le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

M. Ludovic FAGAUT : Par rapport à ce dossier-là, vous voulez qu'on parle de développement durable, je pense qu'on va en parler, et si j'ai été attentif aux propos de Mme VIGNOT, je pense que vous avez dit que ce dossier sur Les Vaïtes avait été voté à l'unanimité. Il me semble avoir compris cela...

M. LE MAIRE : Je vous donnerai les dates exactes et les votes à l'unanimité. D'autres sujets ont été votés à l'unanimité moins les voix de l'opposition. Je vous donnerai même les dates et le nombre de voix que j'ai fait rechercher.

M. Ludovic FAGAUT : D'accord, parce qu'il me semble que depuis...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit tous les dossiers mais les dossiers de base les plus importants.

M. Ludovic FAGAUT : Voilà, mais moi, par rapport aux Vaïtes, c'était sur ce dossier-là que je voulais quand même qu'on s'arrête un petit peu, il me semble qu'ils ont été votés surtout à la majorité, il ne me semble pas que...

M. LE MAIRE : Je vous donnerai exactement tout cela.

M. Ludovic FAGAUT : En tout cas, en ce qui nous concerne, il ne me semble pas qu'on ait eu un vote positif là-dessus, mais je ne vais pas m'étendre...

M. LE MAIRE : Je vous redonnerai les dates tout à l'heure.

M. Ludovic FAGAUT : Vous me les donnerez si vous le souhaitez, mais en tout cas je voudrais vous rappeler un petit peu notre désaccord par rapport à ce projet-là et je pense qu'on va y revenir là, puisque ça va être le sens de mon propos, parce qu'on peut parler de développement durable ici dans ce dossier 4, sans faire l'impasse sur le dossier des Vaïtes.

Vous avez parlé tout à l'heure, en propos liminaires, de faire de Besançon une Ville verte, sauf que vous faites une ville pour la «bétonniser», si on peut l'appeler comme ça plutôt vulgairement. Et je crois que les Bisontins n'attendent pas cela. Les Bisontins n'attendent pas cela, parce que les Vaïtes, c'est quoi ? C'est un cadre de vie. Jacques GROSPERRIN a rappelé tout à l'heure que c'était un poumon vert. Oui, Les Vaïtes, c'est un poumon vert et je crois qu'il nous faut protéger cet espace.

Quand on regarde, en termes de vacance de logements sur la Ville de Besançon et sur l'Agglomération, nous sommes entre 8 et 10 % de logements vacants sur le territoire, et on veut encore, avec Les Vaïtes, en construire davantage.

Alors vous l'avez dit vous-même, et bravo, je crois qu'on peut se féliciter en tout cas d'avoir été en 2018 cette capitale française de la biodiversité, parce que dans les critères de cette capitale française de la biodiversité, que retrouve-t-on ? La protection de nos collines, la protection de nos forêts, la protection de nos rives du Doubs. Eh bien je crois que l'on doit aussi protéger Les Vaïtes, on doit protéger cette zone humide. Jacques GROSPERRIN vous l'a dit tout à l'heure, et on le redit fermement : «Il faut arrêter ce projet». Nous disons «Stop aux Vaïtes». Il faut se remettre autour de la table pour échanger avec les acteurs du territoire sur cet espace-là et je crois qu'il faut être à l'écoute des Bisontins.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre.

M. Michel OMOURI : Je souhaiterais, par rapport aux dernières Orientations Budgétaires de cette mandature, parce que l'année prochaine on ne pourra pas la faire, j'aimerais qu'on puisse faire le bilan politique de la Ville depuis 2014. Je ne vais pas parler du monde associatif...

M. LE MAIRE : Non mais attendez, vous allez un peu vite là. On est au rapport sur le développement durable, donc je vous demanderai de vous limiter au développement durable.

M. Michel OMOURI : Excusez-moi, on n'est pas sur les OB là ?

M. LE MAIRE : Au moins en voilà un qui suit !

M. Michel OMOURI : Oui, vous parlez bien de Mme FAGAUT...

M. LE MAIRE : Enfin d'accord... Je vais peut-être laisser Mme VIGNOT répondre et moi je vais quand même faire le point sur ce dossier des Vaïtes, parce que je comprends bien... voilà un magnifique os que vous allez pouvoir ronger et ça va être une belle opposition politique. Mais après il faudra aussi s'expliquer par rapport à toutes les familles bisontines qui veulent habiter effectivement sur Besançon, toutes celles et tous ceux qui ne veulent pas qu'on consomme de l'espace, qu'on grignote de l'espace à l'extérieur de la Ville, mais qu'on reconstruise la Ville sur la Ville. Il faudra s'expliquer aussi avec toutes celles et ceux qui ne veulent pas faire 30 km le matin, 30 km le soir parce qu'ils veulent effectivement pouvoir habiter, vivre et se déplacer en Ville. Mais je vais vous donner tout ça dans quelques instants.

Pascal CURIE, tu veux dire un mot là-dessus ?

M. Pascal CURIE : Oui, je voulais simplement rebondir sur les propos de M. GROSPERRIN tout à l'heure, sur deux points que vous avez abordés. Le premier, c'était sur le projet de territoire. Vous avez parlé du projet de territoire, qu'il serait intéressant d'associer les acteurs à ce projet de territoire. Je vous rappelle que c'est ce que l'on a complètement fait dans le cadre du projet de territoire de l'Agglomération. Nous avons associé l'ensemble des acteurs bisontins dans tous les domaines : économiques, bien entendu développement durable, etc. Donc ça a été complètement fait.

Et sur le deuxième point où vous nous conseillez de travailler avec Vesoul, Pontarlier et Neuchâtel sur, entre autres peut-être les déplacements, etc., je vous signale que c'est ce qui est fait déjà pour les deux premières collectivités dans le cadre du pôle métropolitain Centre Franche-Comté, puisque nous travaillons entre autres sur les mobilités avec eux. Nous avons défendu globalement, avec les différentes agglomérations, la ligne des horlogers, etc. et nous travaillons aussi en parallèle avec Neuchâtel sur ces domaines-là.

M. Michel OMOURI : Je voulais intervenir sur les Vaïtes un peu plus tard, mais je vais le faire maintenant, comme on parle de ça. Je souhaiterais qu'on fasse quand même une piqûre de rappel. Ce projet d'urbanisme fait couler beaucoup d'encre depuis un bon nombre d'années. Tout ceci à cause de quoi ? À cause de la démocratie participative.

Cette erreur politique -parce que c'est une erreur politique- ne serait jamais arrivée si en 2002 vous n'aviez pas pris le temps de consulter le Conseil de quartier des Vaïtes pour connaître l'avis de la population au lieu de lancer un marché d'étude d'aménagement en toute discrétion en 2002. J'ai la preuve là, si vous voulez.

En même temps aussi les habitants, en 2005, apprennent ce projet dans les boîtes aux lettres, ça a donné quoi ? Ça a provoqué bien entendu une grande inquiétude et un réel malaise dans le quartier.

Cette erreur politique aurait dû vous faire réfléchir, vous et votre majorité à l'époque : on ne peut rien faire sans la population. Donc là, je vous le dis Monsieur le Maire, aujourd'hui peut-être vous êtes sur une problématique politique par rapport pas un mensonge, mais à dire que ce projet date depuis 2005, alors qu'il date de 2002. Il y a un marché là qui a été lancé pour l'aménagement des Vaïtes, alors que le Conseil de quartier des Vaïtes n'a pas été consulté.

M. Michel LOYAT : Concernant l'historique, je laisserai bien sûr le Maire revenir là-dessus. Enfin je rappelle quand même que Les Vaïtes c'est dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme. Il y a eu le projet d'aménagement et de développement durable, et c'est dans ce cadre-là donc qu'a été relancé le projet des Vaïtes, projet d'ensemble. Je le rappelle quand même, ce n'est pas par un petit marché passé en catimini, c'est au contraire suite à une concertation et à une exposition très large de l'urbanisme.

Développement durable, maintenant. Dans le développement durable, il y a un aspect qui est important, c'est le lien entre les déplacements et l'urbanisme. De ce point de vue, regardons Les Vaïtes. Il y a le tram qui traverse Les Vaïtes, et qui d'ailleurs fait la couture entre l'écoquartier et le quartier existant. Initialement, le projet du tram passait davantage dans le bas du vallon et il y a eu cette couture donc, et le tramway passe, dessert et c'est bien sûr très important, le quartier Palente-Orchamps.

Donc déplacement, si je parle du tramway, c'est la priorité donnée aux transports en commun. Je ne parle pas même des modes doux qui sont privilégiés, mais ça je pense que ce sera développé par ailleurs. Mais c'est un aspect important que celui-là, et avec le tram, quelle est l'optique là encore ? C'est l'optique de l'équilibre Est/Ouest, c'est un tram allant de l'Ouest à l'Est, entrée Est - entrée Ouest de la Ville. Ça faisait partie des choix stratégiques. Donc on n'est pas du tout dans le cadre d'une desserte telle qu'elle a pu être imaginée effectivement dans les années 60, quand les premières esquisses de projet étaient définies, où là on était à l'époque dans une optique beaucoup plus routière. Là, au contraire, ce qui est un élément essentiel des déplacements, c'est le tram et une urbanisation qui est très cohérente, donc avec ce mode de déplacement qui est bien conforme au développement durable.

M. LE MAIRE : Comme je sens que ce sujet-là va devenir un vrai sujet je vais être très précis dans ce que je vais dire parce que je ne vous laisserai pas dire dans cette Ville que Jean-Louis FOUSSERET est un bétonneur. Et ce projet-là c'est exactement l'inverse. Le 07/07/05, consultation pour engager des études pré-opérationnelles dans ce même Conseil Municipal -un certain nombre d'entre vous y était- : c'était l'unanimité.

Effectivement, ensuite, lorsqu'on a choisi l'atelier GREThER, qui est un grand prix de l'architecture et de l'urbanisme il y a quelques années, deux-trois ans -François GREThER est un grand urbaniste- on a choisi cet atelier-là. Il y avait 8 contre, c'était effectivement le groupe UMP-MPF qui avait voté contre.

Le bilan de la concertation préalable, la déclaration de projet en Déclaration d'Utilité Publique (DUP), la création de la ZAC a été votée le 11/06/2011 avec 8 abstentions, 6 du groupe UMP-NC : M. ROSSELOT, M. GIRERD, M. BONNET, M. OMOURI, M. SASSARD et Mme PEQUIGNOT, et 2 du groupe MODEM : M. GONON et Mme FAIVRE-PETITJEAN. Donc, pour la création de la ZAC, ce n'était pas des oppositions, c'étaient des abstentions.

Mandat opérationnel, la phase opérationnelle : 9 abstentions. Attendez Monsieur OMOURI, vous me laissez parler parce que moi, je vais être très précis par rapport à ça, parce que je ne veux pas entendre et lire n'importe quoi, parce qu'on aura repris des propos qui seraient faux. Nous avons ensuite -j'ai toute la liste, je pourrai vous la donner- labellisation écoquartier en 2013 : unanimité pour les écoquartiers. Concession publique d'aménagement confiée à SPL : 6 contre -j'imagine le groupe UMP- et 2 abstentions, le reste du Conseil étant d'accord. Approbation de la modification du PLU, dont le dossier des Vaïtes mais il n'y a pas que ça dedans : 12 contre, votre groupe.

Ensuite, on a reparlé des Vaïtes en 2019 pour l'école Tristan Bernard : unanimité.

Alors par rapport à tout cela, ce que je veux dire, comme l'a rappelé Michel LOYAT, la philosophie de ce projet d'aménagement, c'était d'avoir une véritable stratégie de développement urbain, c'était de conforter et d'équilibrer l'armature urbaine de l'Est bisontin, puisqu'on avait beaucoup travaillé sur l'Ouest auparavant, et que des voix nombreuses s'étaient élevées ici même dans ce Conseil et dans Besançon pour dire : «Et à l'Est, qu'est-ce qu'il se passe ?».

Ensuite, les mobilités. Il fallait aussi réorganiser les mobilités, Michel l'a dit, vers le centre-ville en lien avec le tramway. C'est pour cela qu'après plusieurs tracés nous avons choisi un tracé très pertinent qui traverse Les Vaïtes, qui traverse même la rue de Belfort alors que ce n'était pas prévu au départ, pour aller innover, se raccorder, tangenter donc au Collège Proudhon, et ensuite repartir aussi sur la zone de développement économique de Thise-Chalezeule.

Concernant aussi le maillage, il y avait un maillage renforcé de cheminement piéton d'espace public pour maîtriser la place de l'automobile et favoriser les modes doux.

Ensuite, concernant l'habitat, c'était effectivement produire des logements diversifiés, en accession, abordables ou en location, en proposant des formes urbaines innovantes. Il ne s'agissait pas de faire des projets avec effectivement des tours de 15-16 étages, mais au contraire un habitat beaucoup plus raisonnable, avec une cible qui avait été dite, c'étaient les budgets contenus, ce qu'on appelle les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} déciles, c'est-à-dire des revenus de 1 700 à 2 000 € par mois, ce qui est loin effectivement des personnes très, très favorisées.

Et puis il y avait un urbanisme vraiment nouveau qu'on a voulu développer avec François GRETHER, c'était basé sur la qualité de vivre aux Vaïtes. C'est un écoquartier qui est labellisé écoquartier, qui est greffé sur le tissu urbain, qui met en valeur l'environnement paysager -j'y reviendrai tout à l'heure-. Toute la colline des Bicquey est intacte avec des «doigts verts» qui descendent sur l'ensemble du quartier, mais en veillant aussi à préserver les activités historiques de la Ville, à savoir les jardins, et j'y reviendrai aussi tout à l'heure.

Le programme, c'est 1 150 logements, des petits collectifs, de l'habitat intermédiaire, de l'individuel dense et mixte, du public, de l'accession abordable pour 15 %. Ce n'est pas la bétonisation, je ne peux pas accepter ça. C'est l'inverse d'une bétonisation de ce quartier.

Et puis c'est organiser aussi un cœur de quartier avec des services de proximité, avec une crèche, une salle polyvalente, un groupe scolaire, des commerces de proximité et aussi d'inventer un nouveau mode d'habiter.

Le parti d'aménagement a été fait par François GRETHER qui est tout simplement le Grand prix national de l'urbanisme en 2012. Ce qui a beaucoup compté dans ce projet, c'est effectivement la conception qui était fondée sur la mise en valeur du paysage naturel. Le paysage des Vaïtes on le connaît, c'est un paysage doux, qui est naturel et qui est préservé, vous le savez. Je vais rappeler les grands principes d'aménagement par rapport à cela -d'ailleurs si la presse le souhaite, je pourrai peut-être même, comme il y a beaucoup de choses, refaire une explication si vous le voulez. Aujourd'hui, l'intérêt de votre intervention c'est que ça permet de rappeler quel est ce projet Vaïtes, parce qu'on a entendu beaucoup de choses, mais ce n'est surtout pas effectivement ce que j'entends ici.

Les grands principes d'aménagement, je les rappelle : préservation en l'état de la colline verte et naturelle des Bicquey, la colline des Bicquey est totalement préservée, totalement préservée, le renforcement du Jardin du Vallon sur plus d'un kilomètre de longueur -on renforce le jardin sur plus d'un kilomètre de longueur- du Nord au Sud, on prolonge les continuités écologiques pour une trame verte dans la profondeur des quartiers, c'est ce qu'on appelle «les doigts verts» qui descendent de la colline des Bicquey et qui vont dans l'ensemble du quartier. On accroît et on diversifie la végétation arborée, on gère différemment les eaux pluviales. Je le rappelle, les eaux pluviales ne vont pas dans notre station à Port Douvot, elles sont traitées localement et réinjectées dans le sol, avec là, je le dirai tout à l'heure aussi, une subvention de l'Agence Française de l'Eau. On limite fortement l'imperméabilisation des sols et on compense d'éventuels impacts des chantiers sur des milieux localisés, c'est-à-dire qu'on compense cela s'il y a des zones avec des espèces protégées.

Donc vous voyez bien que l'objectif de ce quartier c'est de contrecarrer l'urbanisation étalée à l'extérieur de la Ville, et la consommation d'espaces naturels au-delà de l'Agglomération. Et c'est aussi de fixer -et c'est important- sur la Ville, des familles. Nous avons besoin de familles sur la Ville, nous avons besoin de familles avec des enfants, ou même sans enfant, mais des familles avec des revenus moyens ou modestes, pour que ces familles aux moyens modestes n'aillent pas habiter à 30 ou 40 km, avec les frais que ça entraîne avec une ou deux bagnoles, et ensuite ça provoque les problèmes que l'on rencontre donc actuellement, et ça peut permettre à des familles bisontines qui veulent s'établir ici de vivre tout simplement en Ville, non pas dans une maison avec 30 ares autour, mais dans un habitat diversifié.

Je vais vous donner les chiffres quand même parce que quand j'entends dire que nous aurions, avec ma majorité, c'est quelque chose que nous avons fait collectivement, puisque vous étiez les seuls à vous y opposer... je vais vous donner quelques chiffres. Il y a 23 hectares de ZAC, 23 hectares de ZAC, c'est le périmètre opérationnel de la concession, plus les travaux de Nord de la bande verte. Sur ces 23 hectares, il y a 7 hectares seulement de surfaces cessibles, 23 hectares, 7 hectares de surfaces cessibles, donc on est loin de la bétonisation massive. En plus, ce sont des îlots constructibles avec des corps d'îlots visant à préserver les pleines terres. Dans ces 7 hectares -il y a encore des surfaces de pleine terre-, c'est 6,6 hectares de bandes vertes, c'est-à-dire qu'il y a presque autant de bandes vertes que de bandes constructibles. Donc là aussi, merci à l'urbanisation massive, avec un milieu naturel avec des potagers, des haies, du boisement, la gestion aérienne des eaux pluviales, des promenades et des espaces libres. C'est 1 hectare, donc si on rajoute l'hectare, la zone à caractère humide, la pointe Nord hors de la ZAC, mais dans la DUP, on voit bien qu'il y a autant... la bande verte, 6,6 et 1 hectare de zone à caractère humide, ça fait 7,6, il y a plus que de surfaces cessibles bétonnées, donc arrêtez de dire et de répéter à l'envi qu'effectivement on bétonne le quartier. Il y a au plus, par rapport à ça, 7 hectares d'espaces publics. C'est les routes, bien sûr, qui sont des routes partagées avec de généreuses emprises de surfaces perméables, c'est ce qu'on appelle les «doigts verts», c'est l'emprise du tram, ce sont des aires de jeux de proximité, une placette et des centres de mobilité.

Concernant ce projet, il n'a pas été fait par l'Adjoint, les Adjoints à l'urbanisme, le Maire, dans le secret de leur cabinet. Il a été fait avec l'ensemble des Adjoints, avec l'ensemble des services, des Adjoints à l'urbanisme, aux espaces verts de l'époque. Ça remonte à très longtemps. Le 18/12/2014 nous avons donc reçu, du Ministère, un diplôme écoquartier donc en chantier. Ensuite, il y a une visite de terrain du côté de l'expert, le 25/11/2013, une journée complète. -Monsieur GROSPERRIN, ça vous intéresse ? Là, je n'ai pas l'impression. Je sais que ça vous ennuie que je rappelle tout ça...

M. Jacques GROSPERRIN : Je vous répondrai.

M. LE MAIRE : Oui, mais j'espère bien que vous me répondrez, autant que vous voulez, mais je veux simplement que la vérité enfin soit dite, parce que quand j'entends dire qu'on bétonne ce quartier et qu'il y a plus d'espaces construits que d'espaces verts, là, je dis que, attention, vous ne pourrez plus le dire, parce que vous savez que c'est faux.

Il y a donc une visite de terrain avec le Comité d'experts le 25/11/2013 et un avis favorable de la Commission régionale à la suite de cela. Ce Comité d'experts a 4 thématiques réparties en 20 engagements, la note maximum c'est 5. Démarche et processus, nous avons eu 3,5/5, cadre de vie d'usage, 3,75/5, développement territorial, 3,75, environnement et climat 3,4/5.

Nous avons reçu, dans ce quartier qui n'est pas du tout écologique bien sûr, un soutien franc et massif de l'Agence de l'Eau qui a reconnu le caractère vertueux du dispositif proposé, à savoir qu'on gère de façon aérienne les eaux pluviales via des réseaux, via des noues, via des bassins. On traite tout ça et on le réinjecte non pas à l'usine de traitement des eaux à Port Douvot mais dans le sol. C'est pour cela que nous avons dû commencer les travaux d'ailleurs assez rapidement puisque la subvention importante de l'Agence de l'Eau doit être utilisée avant la fin de cette année.

Concernant la méthodologie, nous avons une mission spécifique qui a été confiée à un cabinet d'écologie spécialisé qui s'appelle SPECIES. Nous avons demandé qu'il y ait des inventaires réguliers de la faune et de la flore, ainsi que des zones humides. Les pièces annexes qui sont jointes au dossier d'environnement, qui date de 2013, sont les suivantes : une déclaration d'utilité publique en 2010, un dossier de réalisation de ZAC en 2012 et le dossier de loi sur l'eau en 2013. Donc des pièces annexes ont été ajoutées.

Ensuite, il y a eu une demande de dérogation pour destruction ou déplacement d'habitats d'espèces protégées pour une petite zone, avec un inventaire des espèces protégées actualisé en 2018. L'inventaire des espèces protégées a été réactualisé là encore en 2018, avec effectivement deux petits soucis : les mares et les bassins, il y a un problème avec une mare et un bassin et des arbres à cavité peuvent accueillir des chauves-souris. Ce sont les espèces effectivement qui sont à protéger sur le secteur, pouvant potentiellement héberger les espèces. Il y a un accompagnement et un suivi des travaux par rapport à la présence potentielle de ces espèces, et il y a des investigations préalables aux travaux, et éventuellement à la mise en sécurité des animaux si besoin est.

Donc ce que je voulais vous dire par rapport à cela, c'est que les travaux qui sont réalisés jusqu'à ce jour, et que j'ai cependant, pour couper court à tout, fait arrêter, dans l'attente de la décision du Préfet, favorable ou défavorable, ce sont des espaces qui, bien sûr, ne passent pas dans les zones où il y a des soucis. Pourquoi avons-nous été assez vite aussi ? C'est parce que depuis le 15 février de cette année, nous avons proposé aux jardiniers de nouveaux terrains pour faire en sorte qu'effectivement ils puissent continuer leur jardinage. On ne pouvait pas faire ça au mois de juin, juillet, c'était trop tard, on l'a fait en début de saison.

Il faut aussi permettre l'aménagement du volet écologique, la gestion des eaux pluviales, puisque je le rappelle, la subvention disparaît à la fin de l'année, et permettre l'accompagnement des espèces qui se sont développées dans des milieux anthropisés.

Voilà tout ce que nous avons fait, toutes les précautions qui ont été prises. Donc moi je considère que par rapport à ça, effectivement, il y a ce rapport que je ne connais pas, moi personnellement, du Conseil national de protection des milieux naturels. La DREAL est en train de regarder ce dossier, elle nous fera un certain nombre de remarques, je ne sais pas ce qui en sortira mais dans l'attente des conclusions de ce dossier, j'ai demandé -alors que je n'y étais pas vraiment obligé- de bloquer les travaux. Concernant l'avis, ça concerne une petite zone de quelques centaines de mètres carrés sur quand même, je le rappelle, Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme, 23 hectares. Alors il faut ramener toute chose à sa réalité et ne pas effectivement vouloir dire n'importe quoi.

Non, Monsieur GROSPERRIN, je vous le dis amicalement, je ne serai pas le bétonneur des Vaïtes, pas plus moi que mes amis puisque nous avons ici fait de cette ville une référence nationale, vous entendez bien, une référence nationale en matière d'énergie. Par exemple, l'ADEME va tenir prochainement un congrès ici, il y a eu des congrès en matière de traitement des déchets, nous sommes perpétuellement sollicités pour cela. Donc nous sommes une ville de référence et je ne laisserai pas dire que l'équipe municipale, les équipes que je conduis depuis 2001 ici, ont laissé faire n'importe quoi. C'est tout le contraire.

M. Jacques GROSPERRIN : Excusez-moi, vous n'êtes pas le bétonneur des Vaïtes, vous êtes peut-être, je ne sais pas, le bétonneur de Besançon, parce que quid des Prés de Vaux, quid de Vauban à une période... alors là, vous justifiez dans l'ensemble, vous avez des chiffres.

M. LE MAIRE : Les Prés de Vaux, qu'est-ce que je bétonne aux Prés de Vaux ? On démolit pour faire un parc urbain.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, oui.

M. LE MAIRE : On dé-bétonne.

M. Jacques GROSPERRIN : On en reparlera.

M. LE MAIRE : Non, mais attendez, précisez-moi, Monsieur GROSPERRIN.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous me laissez finir, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Oui, mais je vous demande une précision.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous me laissez finir.

M. LE MAIRE : Je vous demande une précision.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous me laissez finir.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que je bétonne aux Prés de Vaux ?

M. Jacques GROSPERRIN : Vous me laissez finir, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Je vous reposerai la question quand vous aurez fini, n'ayez crainte !

M. Jacques GROSPERRIN : Je ferai comme vous, je répondrai de la même manière «Marquise, vous avez de beaux yeux, de beaux yeux vous avez Marquise».

Enfin, ce que je voulais dire par là, c'est que ma grand-mère me disait toujours : «celui qui se justifie s'accuse». Là ça fait 10 minutes que vous nous expliquez qu'il y a une antériorité de certains élus qui faisaient partie de nos groupes politiques, sur des choix qui ont été faits, en tout cas des votes qui ont été réalisés avec vous. Nous, nous avons toujours été très clairs depuis le départ. Moi, je ne veux pas revenir sur le dossier des Vaïtes, je pense qu'à un moment donné il faut avancer. Simplement, et vous l'avez fort bien dit, le premier programme c'était en 2005. J'ai pris la date, je l'ai notée, c'est le 7 juillet 2005, et lorsqu'on se retrouve 15 ans plus tard, où le tram passe -et tant mieux- mais on ne voit pas le début du début du commencement, on peut s'interroger.

M. LE MAIRE : C'est pour cela que vous nous demandez d'arrêter les travaux !

M. Jacques GROSPERRIN : Attendez, laissez-moi finir. Je n'ai pas dit d'arrêter les travaux, si vous m'aviez bien écouté, je n'ai pas dit ça. Je ne veux pas remettre en question tout l'ensemble des Vaïtes, je pense que ça serait une erreur parce que si on tarde trop par rapport à cela, on va avoir à un moment donné une ZAD qui va s'installer, et je vous l'ai dit tout à l'heure.

Je pense simplement qu'il faut réfléchir... mais ne riez pas, Notre-Dame-des-Landes, lorsque je discute avec mes amis qui sont du côté de Nantes, ils vont vous dire comment ça s'est passé au départ ? Tout doucement, de manière très insidieuse, c'est arrivé tout doucement par rapport à cela.

Simplement, je voudrais vous expliquer que ce n'est pas qu'on ne fait pas le bonheur des gens sans leur avis, mais à un moment donné, quand le dossier commence mal, souvent ça finit mal. Et si c'était vraiment si idyllique que cela, pourquoi y avait-il trois constructeurs qui étaient sur le dossier, en tout cas sur le projet, et j'ai l'impression qu'il n'y en a plus qu'un à ce jour qui propose des choses. Donc ça veut dire qu'il y a un vrai problème vis-à-vis de ce secteur-là.

Je comprends qu'il faille rééquilibrer Est/Ouest, mais ce que je vous demande par rapport à ça, c'est simplement qu'il y ait une concertation. Par rapport à ce qui a été décidé, je sais que beaucoup de recours ont été faits, et c'était un dossier qui était très compliqué, et je l'entends, et il y en a encore un à ce jour qui n'est pas encore purgé, donc il faudra aussi le régler.

Mais ce que je vous demande par rapport à cela, on a un secteur qui est assez exceptionnel. Pour une signature comme Besançon, vous nous avez dit que Besançon était une Ville verte, et je le crois, et je pense qu'il serait intéressant peut-être de changer son fusil d'épaule, parce qu'au bout de 15 ans les choses ont évolué, la demande de logements a évolué. Et j'entends bien aussi que vous vouliez faire revenir des jeunes, parce que c'est aussi la vie, c'est des enfants, c'est toute une économie et ils sont obligés de partir à l'extérieur. Mais il y a peut-être un temps de repos à prendre vis-à-vis de cela, pour remettre certaines personnes autour de la table, pour faire en sorte que Besançon, cette Ville qu'on aime et qui est verte, etc., puisse à un moment donné rayonner de manière internationale. Je pense qu'il y a quelque chose à faire au niveau du développement durable vis-à-vis de cet endroit-là. 15 ans se sont écoulés, maintenant, je pense qu'il est intéressant de réfléchir à autre chose, mais en gardant une partie des projets qui ont été annoncés. Je crois qu'il ne faut pas revenir tout en arrière, il ne faut pas tout redéfaire et il ne faut pas refaire tout le débat.

M. LE MAIRE : Merci. Alors pour être clair -moi j'aime bien les choses claires- il me semblait, nous vérifions, que vous avez dit qu'il fallait arrêter les travaux, qu'il fallait arrêter le projet des Vaîtes. Il me semblait que j'avais entendu ça. J'entends... mais on vérifiera de toute façon, le compte rendu, c'est enregistré, on vérifiera. Je vous ai dit ça.

Aujourd'hui, j'entends déjà, à cet instant, donc 10 minutes après, j'entends et je m'en félicite, disant : «Regardons si ce projet est toujours valide». Donc ce que je veux dire simplement, Monsieur GROSPERRIN, vous devriez savoir, vous qui suivez les politiques publiques, une zone comme ça, on n'arrête pas et on ne repart pas sur un autre projet en quelques mois. Si on rechange le projet, il faut refaire une déclaration d'utilité publique et on ne s'en sort plus. Cette déclaration d'utilité publique nous a permis d'acheter des terrains, si on change de projet, tout ça c'est foutu en l'air. Ce n'est pas possible. Donc je vérifierai quand même si vous avez dit qu'il fallait arrêter les travaux, je vérifierai aussi qu'aujourd'hui vous dites : «Il faut continuer».

Deuxièmement, puisque vous avez fini de parler, je vais vous dire que «celui qui justifie s'accuse», mais si je ne me justifiais pas, vous m'auriez dit : «Vous voyez, vous ne répondez pas à mes questions. Je pose des questions et vous ne répondez pas». Je réponds à vos questions et vous me dites : «Vous vous justifiez». Là, j'avoue très simplement, je ne comprends plus.

Et troisièmement, je vous pose cette question, puisque vous avez terminé votre intervention, qu'est-ce que je bétonne aux Prés de Vaux, puisque là on vient de démolir, de démonter une usine avec 35 000 ou 60 000 m³ de béton pour en faire un grand parc urbain post-industriel ? Répondez à ma question s'il vous plaît, qu'est-ce que je bétonne aux Prés de Vaux ? Allez-y, Monsieur GROSPERRIN !

M. Jacques GROSPERRIN : Un, si vous m'aviez entendu, je n'ai pas dit que vous bétonniez, c'était mon collègue Ludovic FAGAUT, donc un...

M. LE MAIRE : Ah bon, je poserai la question à M. FAGAUT.

M. Jacques GROSPERRIN : Deux, j'ai dit que vous bétonniez Besançon, moi je suis allé plus loin, vis-à-vis de cela, et je reste dessus. Trois, vis-à-vis de ce que j'ai dit tout à l'heure, j'ai dit de dire «stop» à un moment donné à ce qui se passe en ce moment sur Les Vaîtes. Donc simplement, il faut raison garder.

Si vous voulez à un moment donné sortir la tête haute de ce projet-là, parce que c'est quelque chose qui peut s'enliser, moi je vous ai simplement proposé l'opportunité de réfléchir, de remettre les gens autour de la table, de retravailler avec eux. Je ne vais pas remettre en question tout le dossier, je pense que ça serait illusoire et vous l'avez dit fort justement, vis-à-vis des marchés publics, vis-à-vis de beaucoup de choses ça serait illusoire et ça serait un mauvais signal. Mais je pense qu'il y a peut-être autre chose à faire que de faire uniquement cela, en tout cas il faut vous retrouver avec les habitants de Besançon autour de la table.

M. LE MAIRE : Alors je veux simplement dire que la concertation a eu lieu déjà depuis fort longtemps, vraiment fort longtemps, que les procès et les actions qui ont été engagés dernièrement, deux décisions du Conseil d'État nous sont favorables, les deux, et il reste un sujet mineur qui est en cours. Tous les dossiers ont été favorables. Ce qui fait aussi que ça a un peu traîné, c'est qu'il y a eu tous ces recours multiples et variés qui font que ça retenait. Les opérations sont en train de démarrer, il se trouve que j'étais encore, pas plus tard que cet après-midi, avec un investisseur national très important à qui j'ai montré le site des Vaïtes et qui m'a dit plusieurs choses : « Cette ville est merveilleuse ». Nous n'étions pas là, nous avons visité Viotte, il est emballé par Viotte, par Vauban et par Les Vaïtes, et nous aurons certainement des projets prochainement à vous proposer. Enfin c'est un groupe qui n'est pas un groupe mineur, mais pour l'instant je resterai dans la confidentialité par rapport à cela.

Voilà, donc M. FAGAUT nous dira ce que je bétonne -puisque ce n'est pas vous qui l'avez dit- aux Prés de Vaux, lui nous le dira donc certainement.

Moi, je veux bien qu'on dise quelque chose de moi, Monsieur GROSPERRIN, je ne veux pas qu'on dise que je suis un bétonneur, je veux qu'on dise que je sois un Maire bâtisseur. Oui, je m'honore d'être un Maire bâtisseur. Je m'honore de construire des logements ici pour loger les gens, pour faire en sorte qu'effectivement les familles puissent habiter ici, que les personnes âgées puissent trouver leur place ici, que les jeunes familles puissent engager leur parcours résidentiel ici, qu'on puisse avoir du logement public, du logement privé, de l'accession à la propriété, du logement abordable. Oui, ça, c'est mon honneur pour moi, enfin c'est ce que je veux faire pour que cette Ville continue à avancer, puisqu'une ville qui ne construit pas -vous le savez bien- c'est une ville qui meurt.

J'espère simplement et je suis à la disposition de la presse à la fin de cette réunion, s'ils le veulent, pour que je redonne un certain nombre de chiffres, parce que, effectivement, c'est important qu'on le dise, parce que je crois qu'il y a eu trop de choses... je ne dis pas que ce sont des mensonges, mais pour la méconnaissance de ce dossier. Je ne vous fais pas de reproche, vous n'étiez pas là au début. Mais maintenant vous savez les choses. Tout ce que j'ai dit là, et je remercie le service urbanisme qui a fait ce travail que j'avais demandé qui est un travail très précis. Il n'y a pas d'approximation, c'est quelque chose de très précis. On le transmettra aux services, d'ailleurs ils sont ici. Je leur transmets donc mes remerciements pour la qualité du travail fourni.

M. Christophe LIME : Il est intéressant d'avoir des interventions très opportunistes. Moi c'est un dossier... -c'est l'avantage d'être là depuis un moment- que je suis depuis un certain nombre d'années. L'opposition s'est toujours opposée, sur ce terrain-là, non pas sur les aspects écologiques, mais sur le fait qu'on spoliait les propriétaires. Toutes vos interventions étaient ciblées sur le fait de dire : « Vous volez les gens à 6 € et quelque », rappelez-vous. On ne parle plus du débat des 6 €, mais c'était ça votre principal argument, et toutes les fois que vous avez émis une quelconque réserve par rapport à ce projet, ce n'était que sur cet argument. Donc ça serait bien qu'on rectifie un certain nombre de points par rapport aux autres éléments. Mais j'entends qu'aujourd'hui -et c'est une évolution assez sensible depuis quelques semaines- vous ne voulez plus bétonner, donc vous ne voulez plus d'extension sur tout ce qui est habitat sur Besançon.

M. LE MAIRE : Si, c'est un peu ça, oui.

M. Christophe LIME : C'est quand même un peu étonnant puisque le 20 septembre 2018, vous ne vous êtes pas opposés à l'extension des Planches-Relançons. Étonnant ! En 6 mois votre position a évolué. Ça veut dire que le 20 septembre 2018 vous aviez la possibilité, comme nous, de pouvoir vous y opposer. Nous avons développé un certain nombre d'arguments, y compris partant d'un principe qu'il fallait un certain développement de la Ville, mais il ne fallait peut-être pas le faire tout partout, et c'était un des arguments qui nous avait amenés à autoriser le développement sur Les Vaïtes, y compris avec le transport, avec la proximité sur un certain nombre de points, et qu'il nous avait dit : « Pour l'instant, nous nous opposons à la deuxième extension des Planches-Relançons ». Vous-mêmes, le 20 septembre, vous ne vous y êtes pas opposés. Donc arrêtez de me parler de bétonnage, arrêtez de me parler de problèmes de logement puisqu'il ne semblerait pas que la vacance ait beaucoup évolué en 6 mois. Est-ce que la vacance s'est dégradée

depuis le mois de septembre ? Est-ce que le bétonnage s'est dégradé depuis le mois de septembre ? En tout cas, vous n'avez pas de cohérence à l'intérieur de vos positions, vous n'avez que des positions d'opportunité en fonction de ce qui se passe à l'intérieur des médias.

Sur le dossier des Vaïtes, oui, il y a un certain nombre d'éléments et il faut les prendre en compte. Même si nous sommes favorables à ce projet, il y a eu un certain nombre d'éléments qui sont ressortis depuis quelques semaines. Nous souhaitons que ces éléments soient pris en compte pour que ce projet continue à évoluer d'une façon positive, qu'on puisse prendre en compte l'ensemble des remarques qui sont exposées aujourd'hui pour pouvoir continuer à ce que ce projet soit le plus exemplaire possible. Et y compris dans sa propre réalisation, nous souhaitons que les opérateurs qui soient sur ce terrain-là respectent bien les directives que nous mettons en œuvre. Nous avons quelques informations qui nous font remonter aujourd'hui que les opérateurs ont tendance un petit peu, en tout cas dans la présentation, à sous-estimer, je dirais, la présentation environnementale, et donc nous souhaitons que la Municipalité réaffirme aux opérateurs qui sont sur ce secteur-là qu'il y a des objectifs à tenir, et que ce sont des objectifs qui ont été décidés par la collectivité et qu'ils doivent mettre en application.

Et le dernier point, mais je pense que le Maire y a répondu tout à l'heure, il y a une difficulté pour l'instant autour des jardiniers, il faut le prendre en compte dans le cadre du dialogue. Ça semble être le cas aujourd'hui, et c'est le cas aujourd'hui...

M. LE MAIRE : On leur a proposé d'autres terrains.

M. Christophe LIME : ...et nous souhaitons aller jusqu'au bout par rapport à ça, parce que c'est vrai qu'il y a un certain nombre de gens qui sont sur ces terrains-là, qui veulent continuer à y vivre. Il semble qu'il y ait suffisamment de place pour pouvoir faire cohabiter tout le monde, et c'était simplement les seules remarques qu'on voulait, c'est-à-dire continuer à améliorer ce projet pour qu'il continue à être le meilleur possible, voire exemplaire.

M. LE MAIRE : Mais c'est exactement ça. Des remarques ont été faites par le CNPMT, donc quand on les aura on regardera et on proposera un certain nombre de choses pour se mettre en accord avec tout cela. Il faut effectivement que ce programme soit quelque chose d'exemplaire. Depuis 2015 il y a certainement eu déjà un certain nombre de choses qui ont évolué favorablement, avec peut-être plus d'exigence. Depuis 2013 où nous avons les premières études, nous avons effectivement remis des études et nous avons réactualisé tout cela.

Et ce que je voulais dire aussi à Monsieur GROSPERRIN, quand vous dites par exemple : «Oui, mais vous n'avez pas une politique globale» moi, ce que je veux vous dire, c'est que je vais bientôt, au mois de juin, proposer au Conseil Municipal le bilan du PLU. Je présenterai donc au Conseil Municipal et au Conseil communautaire le bilan du PLU. Je présenterai effectivement ce bilan sur l'ensemble du projet urbain et vous verrez que tous les grands axes de notre politique ont été respectés : le respect de la nature -je vous présenterai ce qui a été fait par les services à ce sujet- nature environnement, le développement des mobilités, l'habitat durable, etc., etc.

Quant aux concertations que vous me réclamez, vous savez très bien, Monsieur GROSPERRIN, parce que vous connaissez un peu les affaires publiques, les concertations se font toujours au moment des DUP, c'est là qu'elles se font. On ne va pas refaire une présentation alors que la DUP a été approuvée, que le Conseil d'État a dit que nous avons raison.

Mais, et là effectivement Christophe LIME l'a dit, mais je vais aussi dans ce sens, je l'avais déjà dit mais je le répète aussi, s'il y a des améliorations à faire nous les ferons. Et même si ces améliorations coûtent, nous les ferons quand même. Nous demanderons à l'opérateur Territoire 25 de le faire. Nous voulons que ce quartier soit exemplaire parce que c'est notre politique depuis 2001 ici, et bien avant. Certains ont déjà rappelé ce qu'il s'était passé depuis 1983, avec Robert SCHWINT, Paulette GUINCHARD entre autres. Nous voulons rester dans cette logique d'une Ville exemplaire, parce que nous savons aussi, et je sais moi spécialement que demain les villes qui seront attractives, les villes qui se développeront, les villes qui seront attirantes, les villes qui pourront rayonner seront celles où il y aura une grande qualité de vie. Et la qualité de vie, c'est effectivement la qualité des mobilités, la qualité des déplacements et aussi l'environnement. Et là il y a un cadre extraordinaire. Que diriez-vous si nous avions bétonné la colline des Bicquoy ? En tout cas, moi jamais je n'aurais fait ça.

Monsieur FAGAUT qui veut que je bétonne aux Prés de Vaux. Où voyez-vous que je bétonne aux Prés de Vaux ?

M. Ludovic FAGAUT : Je vais simplement vous dire quelque chose déjà par rapport aux échanges qu'on vient d'avoir. On est ravi, en tout cas, de pouvoir ressouder cette majorité, parce qu'en tout cas ce dossier-là permet à Christophe LIME de venir sauver le soldat Jean-Louis FOUSSERET, au regard de ce qu'on a pu voir dans la presse...

M. LE MAIRE : Général ! Général, au moins !

M. Ludovic FAGAUT : Oh Général ! Quelques étoiles certainement sur le képi, mais en tout cas, on est ravi de pouvoir ressouder cette majorité, et en tout cas...

M. LE MAIRE : Vous voyez, merci !

M. Ludovic FAGAUT : ...le Conseil Municipal aura apporté du bon en tout cas ce soir. Par rapport à ce que j'ai pu dire...

M. LE MAIRE : Mais la majorité n'est pas divisée autant que vous le dites !

M. Ludovic FAGAUT : Je ne sais pas, je ne sais pas !

M. LE MAIRE : Vous en avez la preuve en tout cas.

M. Ludovic FAGAUT : On peut aussi glousser par rapport à cela. Peu importe ! Ça c'est votre affaire, ce n'est pas la nôtre mais en tout cas, voilà...

M. LE MAIRE : Parce que votre opposition n'est pas divisée ?

M. Ludovic FAGAUT : Simplement pour vous dire, par rapport aux Vaïtes, pour bien que vous l'entendiez, on a demandé, sur ce projet, de l'arrêter et de remettre tout le monde autour de la table, donc on va enfoncer le clou par rapport à ça parce que la méthode n'est pas bonne.

Vous avez essayé de nous faire une démonstration de je ne sais pas quoi, je n'ai pas compris. Je n'ai pas compris là où vous vouliez en venir. Je suis désolé, je n'ai pas compris là où vous vouliez en venir sur... Non, il n'y a pas de pipeau, Monsieur POULIN.

Derrière tout cela, sur les Prés de Vaux, je ne pense pas avoir dit que vous bétonniez les Prés de Vaux, 150 logements sont prévus sur les Prés de Vaux, c'est inscrit dans le programme. Je suis désolé de vous le dire, mais sur le programme...

M. LE MAIRE : Pas demain matin.

M. Ludovic FAGAUT : ...sur le programme des Prés de Vaux, je vais quand même vous le lire, parce que si vous avez oublié... : reconversion globale du site avec un parc, des équipements culturels, de sports et de loisirs et un programme de logements, environ 150 logements potentiels. Je ne vais pas vous dérouler les choses, c'est inscrit et écrit dans le programme.

Sur la partie donc des Planches-Relançons, comme on a pu en parler tout à l'heure, c'est 140 à 150 logements également. Moi, ce que je voulais vous dire par rapport à vos propos, quand vous osez dire que sur les Vaïtes... -je reprends vos termes, parce que j'essaie d'être le plus précis- «petite zone d'une centaine de mètres carrés».

M. LE MAIRE : De quelques centaines, j'ai dit.

M. Ludovic FAGAUT : Quelques centaines de mètres carrés... c'est l'équivalent de 16 terrains de football, les 7 hectares, 16 terrains de football.

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas ça dont on parle.

M. Ludovic FAGAUT : Si, parce que vous parliez des 7 hectares.

M. LE MAIRE : Mais non !

M. Ludovic FAGAUT : Vous parliez des 7 hectares...

M. LE MAIRE : Il n'a rien compris !

M. Ludovic FAGAUT : Par rapport à la globalité.

M. LE MAIRE : Mais bien sûr que non !

M. Ludovic FAGAUT : En tout cas, je l'ai compris comme ça, c'est-à-dire que vous avez abordé les 7 hectares par rapport à la globalité des Vaîtes en disant que c'était une petite superficie qui n'était pas forcément énorme.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du tout ça.

M. Ludovic FAGAUT : Je vais simplement vous dire, peu importe, j'ai peut-être fait une erreur en tout cas dans l'interprétation...

M. LE MAIRE : Ça peut arriver à tout le monde.

M. Ludovic FAGAUT : ...mais moi je sais reconnaître mes erreurs, parce qu'à un moment donné, quand le projet n'avance pas, il faut peut-être se dire que la méthode n'est pas bonne et que le projet n'est pas bon. Il faut savoir aussi reconnaître ses erreurs. Et derrière, par rapport à cela, simplement pour vous dire que les 7 hectares, c'est l'équivalent de 16 terrains de football.

M. LE MAIRE : Oui, mais bien sûr.

M. Ludovic FAGAUT : Et ça il faut bien se le mettre en tête, et donc c'est pour ça que derrière, sur cette superficie, il faut bien se remettre autour de la table.

M. LE MAIRE : Alors je vais réexpliquer, parce que manifestement vous n'avez pas compris.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous avez mal expliqué !

M. LE MAIRE : Oui, mais bien sûr, j'ai mal expliqué. Oui, bien sûr. Monsieur GROSPERRIN, vous êtes intervenu deux fois, vous n'avez donc plus la parole.

Monsieur FAGAUT, j'ai dit que sur 23 hectares, il y avait 7 hectares de zone verte. J'ai dit simplement que la zone qui posait problème pour la protection d'espèces dans une mare et de chauves-souris dans des arbres creux, c'était quelques centaines de mètres carrés. Je n'ai pas dit que c'étaient les 7 hectares. Je sais bien effectivement que 7 hectares c'est beaucoup. Justement, ce que je veux dire, c'est que cette zone-là est très petite sur l'ensemble effectivement de la zone sur ces 7 hectares, et qu'effectivement, s'il y a des compensations à mener, nous verrons ce que diront les services de l'État, les services de la DREAL, mais je sais effectivement que 7 hectares, ce n'est pas une petite zone. Mais là les quelques centaines, on va dire, je ne sais pas combien il y a d'ares, les quelques ares là-bas qui sont en cause, il y a 13 ares dans la zone, 13 ares donc c'est...

M. Nicolas BODIN : 13 arbres.

M. LE MAIRE : 13 arbres sont en cause et je dis que c'est des arbres... Non, mais vous ne voulez pas comprendre et M. BODIN réexpliquera. C'est 13 arbres, c'est une petite zone, c'est insignifiant par rapport à l'ensemble de la zone. C'est ça que vous ne voulez pas entendre. Alors vous avez dit aussi... je vous demande une explication. Monsieur GROSPERRIN vient de nous dire : «Je ne demande pas d'arrêter des travaux». Et vous venez de nous dire : «Je demande d'arrêter les travaux pour mettre tout le monde autour d'une table».

M. Jacques GROSPERRIN : On a dit la même chose.

M. LE MAIRE : Ah, ils ont dit la même chose.

M. Ludovic FAGAUT : On a dit exactement la même chose.

M. LE MAIRE : Non, Monsieur GROSPERRIN a dit : «Premièrement, il faut arrêter les travaux», après, il a dit : «Je n'ai pas dit...»...

M. Jacques GROSPERRIN : J'ai dit de stopper.

M. LE MAIRE : Stopper et arrêter, ce n'est pas pareil ! Allez, arrêtez de vous enfoncer, je vais vous sauver. Non, je ne vous laisse pas la parole une troisième fois.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous êtes de mauvaise foi...

M. LE MAIRE : La mauvaise foi, écoutez Monsieur GROSPERRIN, vous n'avez pas la parole sans quoi je suspends la séance. Non, non, mais attendez, je ne laisserai pas dire n'importe quoi. Il y a des dizaines de personnes qui nous regardent, ils savent bien ce que vous avez dit et je demanderai que pour le prochain Conseil Municipal, vous nous sortiez les propos de M. GROSPERRIN 1, M. GROSPERRIN 2, M. FAGAUT 1, M. GROSPERRIN 2 et on verra ce que vous avez dit. Oui, oui parce que je ne vais pas vous laisser dire n'importe quoi, parce qu'un demande d'arrêter, l'autre demande de continuer. Après, il dit qu'il a demandé d'arrêter. Non, il faut être clair et vous n'êtes pas clair.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous ne voulez pas comprendre.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas comprendre, il y a à comprendre que vous vous êtes planté, c'est tout. Voilà, vous vous êtes planté, mais ça peut arriver. Vous dites que vous l'assumez, là maintenant. Alors Monsieur GROSPERRIN, il faut arrêter les travaux ou pas ?

M. Jacques GROSPERRIN : Non, mais Monsieur BODIN allez-y, parce que...

M. LE MAIRE : Non, non, je vous redonne la parole exceptionnellement une troisième fois. Ne refusez pas la parole que je vous tends ! Monsieur GROSPERRIN je vous propose de reprendre la parole une troisième fois. Ecoutez, ça c'est la plus belle démonstration que vous ne savez pas où vous en êtes !

Vas-y Nicolas, on ne va pas perdre de temps avec ça. Vous n'avez pas voulu prendre la parole, donc maintenant c'est M. BODIN, vas-y Nicolas. Ça c'est incroyable, me traiter de mauvaise foi, c'est absolument incroyable. Vraiment, c'est presque risible, excusez-moi. Allez, on se calme, l'ambiance est bonne, la salle est chauffée, vas-y Nicolas.

M. Nicolas BODIN : Pour une fois, je vais être un peu long mais je vais essayer d'être vraiment synthétique.

Il faut imaginer que là on est toujours dans le rapport du Conseil Municipal sur le développement durable, et ce sujet-là est un vrai problème de développement durable. La question qui nous est posée, sur une Ville comme Besançon, alors que la population est globalement la même, à peu près 120 000 habitants, on constate de plus en plus que les habitants vont habiter en périphérie de l'Agglo, c'est-à-dire par exemple à Rioz ou à Fraisans. C'est-à-dire que les gens font le calcul budgétaire de dire : «En allant habiter à Rioz ou à Fraisans, globalement, ça nous coûte moins cher que sur une Ville comme Besançon». C'est à mon avis un faux calcul et les conséquences sont dramatiques pour la Ville de Besançon, en terme de démographie scolaire par exemple ou en terme de démographie commerciale. Donc il y a une volonté pour la Ville -et depuis le début du mandat- d'attirer des familles avec enfants et de leur proposer des produits qui correspondent parfaitement à leur demande. Donc c'est ça l'objectif de ce mandat.

À partir de là, on regarde globalement l'équilibre géographique entre l'Ouest et l'Est, à la fois de la Ville et à la fois de l'Agglomération. Et c'est vrai qu'on a un certain nombre de projets qui sont sur l'Ouest de la Ville et très peu sur l'Est de la Ville. Et donc de ce point de vue-là, l'écoquartier des Vaïtes répond globalement à cette demande-là.

Sur le projet des Vaïtes, ce n'est pas quelque chose qui est apparu au lendemain de l'élection municipale de 2014, c'est dans le programme municipal de 2014, et c'était dans les précédents programmes municipaux. Donc une Ville comme Besançon, actuellement, sur les 60 000 logements, 50 % d'entre eux sont occupés par une seule personne, 25 % d'entre eux par deux personnes et 25 % d'entre eux comptent plus de deux personnes. Donc si on veut simplement maintenir la population de la Ville de Besançon, et là c'est l'évolution je dirais de la société, c'est-à-dire qu'en fait on constate qu'il y a de moins en moins de personnes vivant dans un même logement, eh bien il faut construire à peu près 500 logements par an, sur la seule Ville de Besançon, et non pas pour prendre de la population, mais simplement pour maintenir de manière égale la population de la Ville de Besançon, donc produire 500 logements par an.

Et pourquoi est-ce un problème de développement durable ? Parce que si on laisse les gens aller s'installer à 30 ou 40 km de la Ville de Besançon, ça pose énormément de problèmes en termes de transport, puisque ces gens-là, très souvent, on les retrouve à l'entrée de la Ville, de manière pendulaire, c'est-à-dire le matin à 8 h et le soir à 17 h ou 18 h...

M. LE MAIRE : Des problèmes de pouvoir d'achat aussi.

M. Nicolas BODIN : ...Ça pose des problèmes également pour les maires -à la limite, ce n'est pas notre problème, nous Bisontins- de ces communes-là qui doivent globalement produire des services qui seraient quasiment identiques à ceux de la Ville de Besançon en terme scolaire, en terme commercial ou en terme d'activités sportives et culturelles. Et donc financièrement, vous connaissez les difficultés qu'ont les différentes collectivités en terme financier.

Donc la Ville de Besançon se propose de produire à peu près 500 logements par an. Il y a donc différents écoquartiers. Un point quand même sur les écoquartiers, ce n'est pas la Ville de Besançon qui s'auto-décerne le label écoquartier, ce n'est pas un outil de communication, c'est un organisme indépendant qui labellise, s'il le souhaite, un écoquartier, après dépôt d'un dossier.

Donc il y a trois écoquartiers actuellement en cours et ce sont les premiers sur la Ville de Besançon : c'est Vauban, Viotte et Les Vaîtes, trois écoquartiers très différents. Celui de Vauban, c'est un quartier d'habitation. Là aussi on me dit qu'il est effectivement trop dense. Il y a celui de Viotte qui sera un pôle administratif à la fois pour un pôle État et un pôle régional, donc un pôle à vocation administrative, et l'écoquartier des Vaîtes.

Mais l'objectif c'est vraiment de produire du logement correspondant aux demandes de la population. Donc lorsqu'on me parle par exemple de rénovation, cela signifierait rénover par exemple des logements de type T4, T5, sauf que rénover des logements de type T4, T5, ça ne correspond plus aux demandes actuelles des habitants, tout simplement parce que la taille des ménages a diminué et ce n'est pas une spécificité de Besançon, c'est une spécificité globalement de l'ensemble des grandes villes françaises.

Donc ce projet des Vaîtes c'est un projet ancien. Si le tramway passe par ce quartier-là, ce n'est pas le hasard, c'est-à-dire qu'on savait déjà au moment du choix du tracé et on a demandé globalement à ce que le tracé passe justement par ce futur écoquartier.

Donc ce quartier a pour objectif globalement de pouvoir accueillir toutes les personnes qui souhaitent habiter la Ville de Besançon. C'est pour cela que vous aurez sur le quartier 20 % de logements publics, et également un effort particulier au cours de ce mandat, 15 % de logements à caractère abordable.

Sur la densification, il n'y a pas un problème qu'aux Vaîtes, c'est-à-dire que là aussi il y a une évolution globale de la société. Quasiment sur tous les permis de construire qui sont déposés, les voisins protestent, voisins qui eux-mêmes, lorsqu'ils ont construit, étaient de fait les voisins d'autres personnes qui étaient les premiers arrivants. Et donc ça c'est une évolution aussi de la société, mais comme on est constamment conforme bien évidemment au PLU qui a été adopté en 2007, à chaque fois, globalement, les demandes sont déboutées.

Sur la zone impactée, par rapport à l'avis du CNPN, on parle de 13 arbres à cavité qui sont susceptibles d'accueillir un certain nombre de chiroptères, 13 arbres, sachant qu'un arbre a à peu près une surface au sol disons de 1 m². On parle d'une zone humide de 1 m².

M. LE MAIRE : De combien ?

M. Nicolas BODIN : 1 m² et on parle de deux espaces maçonnés de l'ordre de 0,5 m². Donc grosso modo... mais c'est une zone importante, donc il faut respecter évidemment tout ce que demande le CNPN. L'ensemble de ces surfaces fait à peu près 20 m², sur une ZAC qui fait 23 hectares et sur une DUP qui en faisait 35 au départ. Donc le problème est circonscrit, à peu près, sur, disons 20 ou 30 m², mais il faut effectivement traiter de manière extrêmement rigoureuse ce problème-là.

Sur le bilan du PLU, donc vous verrez globalement, lorsque ce bilan sera fait en juin, que par rapport à la politique municipale qui a été annoncée, qu'on a respecté ce à quoi on s'était engagé, donc une densification globalement de la Ville. Et puis, lors de la prochaine modification du PLU par exemple, je proposerai le classement en zone naturelle de 42 hectares supplémentaires, c'est-à-dire qu'on va classer en zone naturelle 0,7 % de la Ville de Besançon.

Sur les Prés de Vaux, effectivement on a déconstruit l'usine, 32 000 m³, donc c'est globalement terminé, le désamiantage également. Là on est au début de la construction du parc. Effectivement, dans la DUP initiale, il était prévu que l'on pouvait éventuellement avoir un programme de 150 logements. À titre personnel, et pas en tant qu'Adjoint à l'urbanisme, moi je pense qu'il ne faut pas le faire. Je pense qu'il faut que toute cette zone-là demeure une zone de loisirs, culturelle, sportive, qui irait du parc Micaud à la piscine de Port Joint, à la salle des musiques actuelles, déconstruire la friche culturelle, et puis globalement que tout ça

soit rendu globalement à l'ensemble des Bisontins. Donc sur l'avis du CNPN, effectivement la balle maintenant est dans le camp de la DREAL qui peut nous demander des précisions, et ensuite le Préfet, puisque c'est lui globalement qui doit prendre la décision finale, informera l'aménageur de la Ville, Territoire 25, sur son avis final, et bien évidemment nous nous y conformerons.

M. LE MAIRE : Alors concernant les Prés de Vaux, moi je pense que c'est un sujet sur lequel effectivement c'était prévu, comme l'a dit Nicolas BODIN. Il n'y a aucune urgence par rapport à cela. Moi je ne donnerai pas un avis personnel, je demanderai un avis à l'ensemble de la Municipalité pour qu'effectivement on puisse se prononcer par rapport à ça. Mais actuellement c'est sûr que sur le secteur, ça avait été prévu, si demain on ne le fait pas, ça sera pas effectivement une catastrophe. On regardera puisqu'il y a aussi un impératif... -c'est prévu, bien sûr, d'accord, OK, là, vous avez raison, ça a été prévu-. Demain, pour l'instant on n'a pas encore parlé de lancer des travaux là-bas parce qu'on est quand même des gens assez réalistes, assez pragmatiques, c'est qu'on va déjà remplir Vauban, Viotte, Les Vaïtes, Relançons avant d'aller remettre des bâtiments là-bas, avec aussi les problèmes d'accès que ça peut engendrer.

M. Jacques GROSPERRIN : Saint-Jacques.

M. LE MAIRE : Saint-Jacques c'est autre chose mais on peut en reparler aussi. Mais vous savez, on peut tenir toute la nuit là, on peut parler de Saint-Jacques si vous le souhaitez. On a d'ailleurs une réunion très importante demain. On va auditionner les candidats à la reprise du foncier et donc vous aurez des réponses par rapport à ça avant le mois de juillet, le temps que tout ça se décante.

M. Nicolas BODIN : J'ai oublié une réponse par rapport aux permis de construire sur Les Vaïtes. Il n'y a aucun permis qui a été retiré suite à un dépôt, donc les permis sont en cours d'instruction. Je pense que les premiers pourront être validés, je pense, le mois prochain, et donc des groupes comme Icade, Néolia, ou la Sedia qui avaient déposé des permis de construire, ces permis-là sont globalement en cours d'instruction, ils devraient être validés prochainement.

M. Michel OMOURI : (Inaudible) ... M. GROSPERRIN, tout à l'heure qu'on disait «le bétonneur». Quand tout à l'heure vous disiez le secteur des Prés de Vaux, vous disiez que ce n'était pas possible et vous nous confirmez aujourd'hui qu'il y aura la construction sur le secteur des Prés de Vaux.

M. LE MAIRE : Mais non, on vient de dire le contraire.

M. Michel OMOURI : Mais si, si. Quand M. GROSPERRIN tout à l'heure disait que vous alliez bétonner le secteur des Prés de Vaux, vous disiez que ce n'était pas possible, et là aujourd'hui vous dites maintenant que peut-être l'éventualité de construire des logements aux Prés de Vaux, donc ce que disait M. GROSPERRIN, il avait raison. Merci !

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, je ne vais pas vous répondre parce que comme on dit, je ne vais pas remettre une pièce dans le juke-box. Vous avez très bien compris ce qu'on a dit.

M. Laurent CROIZIER : Monsieur le Maire, je connais très mal le dossier des Vaïtes, mais une question peut-être de bon sens, 13 arbres, si je prends... alors 1 m², j'y crois pas trop, si je prends le lobe supérieur de l'arbre, plus autour des 13 arbres, c'est ça ?

M. LE MAIRE : Arbres, pas ares. Des arbres avec des petits oiseaux sur les branches et des chauves-souris à l'intérieur.

M. Laurent CROIZIER : Si l'emprise au sol d'un arbre est...

M. LE MAIRE : Mais alors mettons même que ce soit 10 m².

M. Laurent CROIZIER : Moi je vais plus aller vers 30 m², si ce sont des gros arbres, mais même 30 m², ça fait 400 m².

M. LE MAIRE : Oui, c'est ça.

M. Laurent CROIZIER : Est-ce que ces 400 m² sont vitaux au projet, et en quoi, si dans la zone, il y a, je ne sais pas, 50 parcelles... s'il y en a plus que 49, ça ne remet pas du tout en question le projet global...

M. LE MAIRE : Mais bien sûr, bien sûr.

M. Laurent CROIZIER : Donc peut-être le bon sens voudrait-il qu'on laisse cette zone telle qu'elle est, comme une zone verte, et que vous continuiez votre projet tout autour. Je ne connais pas le dossier, c'est simplement une remarque qui m'apparaît comme être du bon sens.

M. LE MAIRE : C'est une remarque qu'on peut considérer comme étant de bon sens effectivement.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'actuellement le bon sens aussi c'est d'attendre ce que les services de l'État et de la DREAL vont dire, c'est d'attendre ce que le Préfet dira. Mais effectivement, même encore qu'il y aurait un are ou deux, ça ne remet pas en cause l'ensemble, c'est pour cela que si j'ai demandé qu'on arrête les travaux aujourd'hui, c'était pour éviter la polémique, parce qu'il y a des pétitions qui ont été signées. Je vous invite d'ailleurs à regarder, à l'occasion, les signataires de la pétition, les 4 premiers signataires, en tout cas, le n° 2, le n° 3 et le n° 4 de la pétition, c'est à mon avis assez intéressant de regarder ça, mais je n'en parlerai pas ici, je ferais de la politique que nous ne devons pas faire ici.

Mais vous avez raison, Monsieur CROIZIER, on peut trouver une solution, ça ne remet pas en cause l'ensemble du projet, et surtout ça ne le remet pas en cause pour une raison très simple, c'est que nous avons pris un maximum de précautions. Nous voulons, je veux, j'affirme que ce quartier sera un écoquartier, et nous ferons tout pour qu'il le soit ainsi.

M. Éric ALAUZET : Juste un mot Monsieur le Maire, une remarque sur les aléas qui sont finalement inévitables dans ce type de projet qui se déroule sur des temps aussi longs, chaque fois qu'on aménage une zone et on a vu la complexité exprimée par les uns et par les autres, et notamment ce que vient de dire Nicolas BODIN, Michel sur les transports, le logement. Il y a plein d'entrées et ce sont des dossiers extrêmement complexes. Et le temps long finalement fait que peut-être on peut perdre le fil, et je pense que dans ces conditions, une première chose, c'est effectivement, dans la mesure du possible, bonifier et améliorer le projet dans le cadre qui est défini -je pense qu'il faut le faire, notamment on le fera avec les prescriptions du Préfet-...

M. LE MAIRE : S'il y en a.

M. Éric ALAUZET : S'il y en a. Enfin on peut penser qu'il y en aura quelques-unes, ne serait-ce que sur les éléments que vous avez indiqués. Il faut continuer à bonifier le projet, et surtout, parce qu'on perd le fil, peut-être pas tant nous les élus, mais la population, et même s'il y a eu la concertation, je pense qu'il faut qu'on retourne peut-être dans ce moment-là particulier vers la population pour réexpliquer tout ce qui vient d'être dit ce soir. Je pense que c'est important, on l'a fait, on l'a fait beaucoup, mais ça fait 15 ans que ça dure et je crois que peut-être nos concitoyens perdent le fil et il faut revenir sur les fondamentaux et sur le sens de ce projet complexe.

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ? En tout cas, moi j'ai tenu à ce qu'on prenne le temps, on a pris beaucoup de temps par rapport à ça. J'ai tenu à ce qu'on prenne le temps pour expliquer les choses et pour dire ce qu'il en est de ce projet. Je suis à la disposition de celles et ceux qui veulent plus d'informations, l'Adjoint à l'urbanisme aussi et, s'il le faut, effectivement on retournera là-bas.

Anne, il me semblait que tu voulais redire un mot pour conclure.

Mme Anne VIGNOT : Je suis pour que finalement on marque dans notre agenda cette journée tout à fait particulière qui consiste à avoir le 7 mars 2019 un moment exceptionnel, initiatique, puisque pour une fois, on s'est intéressé à quelque chose qui est le développement durable, et c'est bien la première fois, la première fois qu'on s'intéresse au fait que tout dossier est un dossier qui intègre beaucoup de dimensions. Et donc je pense qu'il va falloir le marquer d'une petite branche peut-être, et ça j'en suis ravie.

Je ne suis pas ravie que ça soit venu du fait de ce dossier-là, mais je suis ravie que ce soit fait, et j'espère, je le dis comme ça, que nous aurons ces débats-là à chacun de nos dossiers désormais. Parce que si le rapport développement durable est un préliminaire aux Orientations Budgétaires, c'est parce qu'en fait il met bien le doigt sur les projets de société que nous devons aujourd'hui envisager avec la dimension climatique et biodiversité en particulier. Et donc j'espère que ce dossier-là nous a amenés à une nouvelle culture. En tout cas, c'est comme ça que je le prends.

Je vais revenir sur les quelques propos qui ont été tenus sur ce dossier de développement durable. Premièrement j'ai été étonnée, parce que je me suis demandé si finalement on n'avait pas oublié une page dans le rapport, puisque le premier élément qui précède le rapport de développement durable dit bien que nous ne sommes pas aujourd'hui sur la publication d'un nouveau rapport par rapport à l'exercice de l'année dernière, mais que nous renouvelons à partir du rapport de 2017, parce que nous sommes dans une nouvelle démarche qui consiste à être beaucoup plus dans une démarche, que vous disiez, Monsieur GROSERRIN, intéressante, et c'est bien pour ça que nous sommes observés de très près par le Ministère, et accompagnés par les DREAL, parce que nous sommes effectivement un champ expérimental pour sortir de l'ancien Agenda 21 qui était une collection dont vous parliez tout à l'heure. Le rapport développement durable dans lequel nous avons déjà évolué n'était déjà plus une collection, mais bien l'émergence d'un certain nombre de chiffres qui donnaient du sens à la question du développement durable, et désormais nous sommes bien dans la volonté de proposer qu'il y ait un regard et une évaluation sur nos politiques, pour savoir si effectivement nous sommes bien dans la trajectoire que tout le monde attend quand on voit les marges, qu'elles soient celles du climat, les coquelicots, etc., etc. On voit une société qui s'intéresse à quelque chose de beaucoup plus global que notre territoire, mais depuis notre territoire, et ce que l'on peut faire tous ensemble depuis ce territoire. Donc c'était le premier élément de réponse que je voulais apporter.

Le deuxième élément, et là encore je suis intriguée, sur la question du troupeau de chèvres. Ce n'est pas moi qui ai posé la question, on est bien d'accord ?

M. LE MAIRE : Non, non, non.

Mme Anne VIGNOT : D'accord, donc je réponds. Ce troupeau fait partie des réflexions dans lesquelles vous êtes tous d'accord que nous sommes, comment aujourd'hui nous devons gérer nos espaces publics et nos espaces verts, nos collines, mais aussi, au sein même de la Ville, tous ces espaces dont je vous disais tout à l'heure qu'ils sont désormais, quand ils sont bien gérés, des espaces qui accueillent la biodiversité. Donc on a acquis cette année 25 moutons supplémentaires pour renforcer le troupeau de chèvres que nous avons parce que nous avons constaté combien cette gestion-là était grandement intéressante, que ce soit du point de vue économique et écologique. Mais effectivement nous allons en faire un bilan puisque maintenant que nous avons intégré ce troupeau, il fallait quand même qu'on ait un peu de temps pour considérer qu'on allait faire un bilan, et donc c'est bien un bilan qu'on vous proposera sans difficulté.

Ensuite, pour ce qui est de la question que vous avez posée à travers Les Vaïtes, je pose aujourd'hui la question : «Comment est-ce qu'on travaille en plus grande transversalité ?». Il a été dit tout à l'heure que par exemple les adjoints des espaces verts avaient été associés à ces conceptions de projets, je ne crois pas que cela ait été fait comme ça, mais par contre, dans les comités, ce qu'il est nécessaire d'identifier aujourd'hui, c'est justement que quand on aborde un quartier du XXI^{ème} siècle, il faut qu'on aborde toutes les dimensions.

En tout cas, ce que l'on peut entendre et que l'on ne peut pas nier, c'est que ce projet-là est arrêté aujourd'hui, de fait, puisqu'un avis émis au niveau national par le CNPN fait qu'on s'arrête, on regarde pourquoi il y a un avis qui est émis de cette façon-là et on s'attend bien à ce qu'effectivement il y ait des propositions qui soient faites pour largement améliorer l'approche qui n'a peut-être pas été suffisante, et sans doute pas suffisante en matière de biodiversité.

Mais ce que j'entends dans cette instance ici ce soir, c'est qu'on n'a toujours pas compris ce que voulait dire «biodiversité» et «écologie», parce qu'on parle de chiffres, on me dit «13 arbres», on me dit «des zones surfaciques», mais on ne parle pas de ce que ça veut dire en matière de fonctionnement écologique. Il pourrait y avoir un seul arbre qu'il pourrait être extrêmement important pour le fonctionnement de ces milieux naturels. Donc je comprends qu'aujourd'hui il est encore nécessaire que l'on progresse dans la compréhension de ce que l'on dit en matière d'écologie. Donc si on ne comprend pas ça, on ne peut pas prendre les bonnes décisions. Donc j'invite aujourd'hui l'ensemble du Conseil Municipal à se pencher beaucoup plus sur la question de la loi en matière de biodiversité qui a renforcé les obligations qui vont vers l'éviter, réduire et compenser, pour qu'on s'assure, quand on aménage, que les milieux qu'on impacte, on n'impacte pas le fonctionnement des milieux, sa fonctionnalité qui est fondamentale. Parce qu'on ne peut pas dire aujourd'hui qu'on serait assuré ici, au Conseil Municipal, après un avis négatif comme il vient d'être fait, que l'on est dans les bons clous pour assurer ces fonctionnalités.

Donc j'attends quand même un autre débat que celui qui serait de savoir si 13 arbres sont importants ou pas, parce que là, on est très, très loin des préoccupations qui sont posées par ce dossier.

J'entends aussi que la question qui est posée est celle de l'intégration de l'expertise des gens qui y habitent, qui ont occupé de façon peu légale, on va le dire, sinon pas légale du tout, ces espaces et qui du coup ont développé le sentiment d'un rapport à cet espace public particulier. Et ça veut dire qu'aujourd'hui il est nécessaire de retourner effectivement auprès du public qui y vit, qui le fait vivre, qui l'anime pour pouvoir envisager le développement de ce quartier dans une sérénité qui est nécessaire, mais qui est indispensable.

Et j'entends le Conseil des Sages nous rappeler combien il est important d'intégrer l'ensemble non seulement des organismes consultatifs mais les citoyens qui aujourd'hui demandent -on ne va pas revenir sur les Gilets Jaunes-, mais les gens demandent à ce qu'on les intègre beaucoup plus dans la décision.

Je termine en disant que désormais, dans les rapports qui seront faits, j'espère que chaque fois vous développerez un dossier développement durable. Les Planches-Relançons en sont un exemple. Quels sont les enjeux biodiversité en face desquels nous nous trouvons par exemple ? Comment est-ce que l'on envisage du coup de développer la Ville ? Parce que quand même, je tiens à le dire aussi, c'est que sur toute notre Ville, nous avons la chance d'avoir des milieux particulièrement riches qui méritent un soin particulier. Mais quand je dis «un soin particulier», ce n'est pas les mettre sous cloche, c'est bien de s'assurer que l'on est dans la fonctionnalité des milieux. Voilà, j'arrêterai là.

M. LE MAIRE : Oui, je sais, mais je ne peux pas... Je voudrais quand même dire un certain nombre de choses, d'abord que la décision pour Les Vaïtes était toujours prise à l'unanimité de la majorité, toujours. La majorité a toujours été unie par rapport à ça. Donc moi j'entends bien ce qu'on peut dire maintenant, ça a toujours été à la majorité, même les dernières décisions qui ont été prises par rapport à ça. Même une partie de l'opposition était favorable, puisque c'était essentiellement -et ce n'est pas une critique- le groupe UMP qui était plutôt défavorable, les autres groupes étant plutôt dans l'abstention. Donc je rappelle que ce projet-là ce n'est pas le projet du Maire, c'est le projet d'une équipe municipale depuis 2005 jusqu'à aujourd'hui, premièrement.

Deuxièmement je ne suis pas d'accord et je te le dis amicalement mais je te le dis quand même, je ne suis pas d'accord quand tu dis que c'est la première fois qu'on s'occupe de développement durable. Dans cette Ville, effectivement on en a peut-être parlé aujourd'hui, parce que j'ai tenu -ce n'était pas prévu à l'ordre du jour ça- mais comme je sais que c'est un sujet qui allait certainement être abordé d'une façon peut-être trop rapide, j'ai tenu à faire cette mise au point. Donc je ne peux pas laisser dire qu'on ne s'est jamais occupé effectivement du développement durable dans cette Ville, puisque comme vient de le dire très justement Anne VIGNOT, notre Ville est reconnue au niveau national, voire même au-delà pour la qualité de ce que nous faisons. Donc ça c'est une chose. Et puis je veux aussi rappeler que toujours nous respectons les règles. Moi, je ne sais pas ce que va dire M. le Préfet, je vais vous faire un aveu, je ne connais même pas les termes du rapport. Je ne connais même pas le rapport du Conseil National des Protections des milieux Naturels. Je ne le connais pas mais ce que je veux vous dire, c'est que lorsque ce rapport sera sorti, s'il y a effectivement des demandes, des recommandations, nous ferons tout pour respecter ces règles parce que dans cette Ville, en matière de développement durable et dans tous les domaines, nous avons toujours respecté les règles, et en tout cas tant que je serai là on les respectera toujours.

Et puis je veux rappeler quand même quelque chose : c'est exact, il faut faire attention à ce que même 13 arbres peuvent avoir comme impact sur la biodiversité. Je veux dire aussi qu'il y a un impact très fort sur la biodiversité et sur le climat, sur la qualité de l'air, ce sont les déplacements, et quand on construit une ZAC et qu'on fait passer le tram, c'est parce qu'il y a une vraie raison. C'est parce que l'on veut faire... d'ailleurs, et ça aussi c'est le développement durable, ça se traduit par le nombre de places de parking par habitation bien moins importantes que s'il n'y avait pas de transport en commun, parce que par le passé on faisait des constructions et on faisait passer les transports en commun. Là on a fait l'inverse et c'est beaucoup plus intelligent. On a construit une zone avec un tram, un moyen de transport en commun en site propre et on met des maisons autour.

Et demain, je pense que vouloir... et ce n'est pas le cas, j'ai cru comprendre que personne ne le disait, donc tant mieux... je pense que demain quand même, que des milliers ou des centaines de personnes aillent à leur travail en prenant les transports en commun plutôt que de prendre leur bagnole, c'est plutôt bien. C'est plutôt bien pour les gaz à effet de serre, c'est plutôt bien pour la planète. Que des centaines de personnes n'aillent pas habiter à 20, 30, 40 km, c'est plutôt bien quand même qu'elles habitent sur place, parce que c'est plutôt bien que ces familles apportent de l'activité, du dynamisme, qu'elles fassent fonctionner nos magasins. Donc à mon avis il y a possibilité de trouver un équilibre pour faire en sorte que nous respections scrupuleusement, et même au-delà s'il le faut, les recommandations qui sont faites par le Conseil National, ça il faut le faire. Mais on peut aussi dire, et moi j'affirme qu'il y a des familles à Besançon qui attendent de s'installer là, dans ce secteur, parce que quand on s'installe là aussi, c'est attractif. Vous savez, quand un industriel vient implanter son entreprise ici, il me demande toujours : «Mais comment fait-on pour se loger ? Où nos enfants vont-ils à l'école? Comment fait-on ?». C'est pour ça aussi qu'on va faire une école dans ce quartier.

Donc je pense que nous pouvons être tout à fait fiers de ce que nous avons réalisé.

Pour moi, les moutons je trouve que c'est une excellente initiative. Je dis juste une chose, j'espère que Vigipirate nous permettra de revoir cette grande manifestation que nous avons déjà eue à plusieurs reprises, à savoir -ce n'est pas la descente des alpages- c'était la descente de la ferme du Point du Jour, et que nous pourrons voir cette grande manifestation, tous ces gamins, toutes ces familles avec le sac à dos pour pique-niquer, c'était à l'époque au Fort de Planoise. Ces gamins étaient heureux de toucher et de jouer avec des petits cabris, demain peut-être avec des petits moutons, et j'espère que tu trouveras les moyens de faire en sorte que cette transhumance puisse avoir lieu.

Je suis ravi de ce débat et de la qualité de ce débat.

Donc il n'y a pas de vote. Il en a été débattu, largement débattu, puisqu'on a presque débattu deux heures et c'est bien. On est d'accord là-dessus et on passe au point suivant qui sont donc les Orientations Budgétaires».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 5

Orientations budgétaires 2019 - Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement

«**M. LE MAIRE** : C'est un débat traditionnel qui intervient lors de ce Conseil Municipal. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, c'est la dernière année pleine de mandat pour ce projet de budget. Nous avons été élus autour d'un projet, les engagements sont tenus et nous les tiendrons donc, j'ai eu l'occasion de le dire, jusqu'au bout.

Ce débat d'Orientations Budgétaires sert à montrer -comme je disais tout à l'heure- quelles sont nos priorités pour les habitants de cette Ville, pour les entreprises, pour les institutions, où nous voulons donc aller.

Je veux dire aussi qu'en 2019 Besançon reste, vous le voyez, dans l'action, dans le mouvement, avec beaucoup de nouveaux projets et beaucoup de nouvelles propositions, ce qui montre que la vie ne s'est pas arrêtée, que la vie continue, et que même aujourd'hui nous commençons aussi déjà à préparer les projets de demain. Tout cela est très important.

Nous avons pendant ces derniers temps, et nous avons continué cette année, à renforcer le positionnement de notre territoire, son attractivité.

Je voudrais d'ailleurs vous dire que le 13 mars prochain à 21 h on parle de Besançon dans l'émission «Des racines et des ailes» -une émission que je ne vais pas présenter- comme dimanche d'ailleurs sur la 6 on a parlé effectivement des soigneurs qui s'occupent de nos petits animaux à la Citadelle.

Donc renforcement du positionnement de notre territoire, attractivité, qualité de vie et visibilité au niveau national et international. On veut que cette ville soit une ville vivante, une ville dynamique, une ville où il y a beaucoup d'actions de proximité et une ville qui soit donc absolument lisible.

Autour de ce que je veux dire aussi, n'en déplaise à certains, c'est le projet de l'ensemble d'une équipe, qu'effectivement cette équipe a un projet, un contrat signé avec les Bisontines et les Bisontins que je respecterai donc jusqu'en mars 2020.

Concernant les engagements du projet municipal qui sont tenus, la Ville en mouvement, c'est l'année du sport, vous le savez, c'est une institution communautaire en mutation, donc c'est la première Communauté Urbaine de Bourgogne-Franche-Comté, ça sera, je l'ai dit, le 1^{er} juillet de cette année 2019, avec des projets structurants pour l'année.

Les différents projets sportifs, vous les connaissez, je ne vais pas y revenir, il y a le Trail des Forts, Grandes Heures Nature qui s'articulent entre Ville et Agglomération. Il y a le raid Handi'Forts, le triathlon, et la réouverture de la piscine de Chalezeule, le début de l'installation du Sport Nautique Bisontin avec la base nautique à terme, la salle des cultures urbaines aux Torcols qui va être inaugurée samedi matin à 11 h -on a inauguré dernièrement le complexe des arts martiaux à Planoise-, l'engagement de la rénovation du complexe sportif de la Malcombe, etc., etc., donc beaucoup de choses, le Championnat de France de cyclo-cross, de gymnastique rythmique et sportive, tout ce qui s'est fait et ce qui va se faire dans les mois à venir, avec aussi, vous le savez, la Ville qui va déposer aussi cette année une candidature pour devenir une base arrière des Jeux Olympiques 2024.

Donc les engagements du projet municipal à Besançon sont tenus. C'est une offre importante de services et d'équipements de proximité, c'est une Ville sécurisée, entretenue et accessible, et c'est une place pour l'enfance et la jeunesse, comme vous le voyez, et on vient d'en parler très très longuement, une Ville qui est respectueuse effectivement de l'environnement.

En matière de sécurité et de tranquillité, nous inaugurerons certainement très très prochainement le commissariat de police de Planoise, on est en train d'essayer de trouver une date.

En matière d'éducation de gros efforts ont déjà été faits pour trouver 230 places supplémentaires pour la restauration scolaire. On va renouveler nos parcs d'ordinateurs dans les écoles, on va poser la première pierre du groupe scolaire des Vaïtes et terminer cette année la restructuration de l'école Dürer, on va rénover la crèche des Tilleuls qui sera suivie ensuite par la crèche des Orchamps.

Et puis il y a bien sûr, on en reparlera tout à l'heure, le nouveau programme de rénovation urbaine qui va entrer en phase opérationnelle, avec aussi quelque chose à laquelle nous tenons beaucoup, c'est la reconfiguration de la place Olof Palme aux Orchamps, et aussi un axe important et sur lequel nous devons effectivement insister, un acte majeur d'intervention, c'est la protection de la biodiversité, on en a parlé, mais aussi un vaste programme de modernisation de l'éclairage qui va continuer, et la rénovation énergétique de plusieurs gymnases dans le courant de cette année, avec des crédits que nous avons donc ajoutés.

Vous avez là le contexte des finances publiques, je crois que ce diagramme est très explicite. Nous avons donc une dette publique qui continue d'augmenter. Elle est prévue à plus de 90 % du PIB et nous avons aussi donc un déficit de 2,7 % du PIB en 2017 qui était prévu à 2,6 en 2018, et 2,8 en 2019. Tout ça est expliqué et Michel LOYAT pourra y revenir éventuellement si vous le souhaitez.

Aujourd'hui, ce qu'il faut dire par rapport à cela concernant la contractualisation, vous savez qu'elle encadre l'évolution de nos dépenses de fonctionnement avec un taux plafonné à 1,35. Aujourd'hui, nous sommes donc dans le cas de cette contractualisation, puisque nous sommes plutôt à 0,6 %, donc nous tenons parfaitement le cap de ce qui nous avait été demandé. Et je veux dire aussi, à cet instant, qu'il y a une stabilité des dotations au niveau national entre 2000 et 2017, la Ville a même vu ses dotations augmenter de 0,9 M€, donc presque 1 M€ de plus de dotations, ce qui fait que nous sommes une Ville qui est très, très peu endettée, nous sommes aujourd'hui à 3,5 années de capacité de désendettement.

Pour les grandes Orientations Budgétaires pour 2019, nous allons mettre en place un plan d'investissement très important avec 6 M€ en plus pour le Plan Pluriannuel d'Investissement, le renforcement de la proximité, sachant que l'année dernière nous avons déjà mis 3 M€ en plus. Mais on va donc poursuivre aussi notre politique de stabilité fiscale puisque pour la 8^{ème} année consécutive pour les taxes foncières, et la 10^{ème} année pour la taxe d'habitation, il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux. Je répète, 8 années de non-hausse pour les taxes foncières et 10 années pour la taxe d'habitation.

Ce budget qui vous est proposé sera audacieux, mais pour un dynamisme encore renforcé au service des Bisontines et des Bisontins, et qui ne remettra pas en cause nos grandes priorités, nos grandes politiques que j'ai citées tout à l'heure : l'éducation, les enfants, la sécurité, l'action sociale et le logement.

Donc tout cela c'est parce qu'effectivement je pense que nous avons une gestion qui est une gestion de qualité, et à cet instant je veux remercier d'ailleurs les services qui nous aident par leurs conseils et par des points qui sont très précis, sachant que pour rester dans le cadre de la contractualisation -je vous ai expliqué l'autre jour- il faut très, très peu bouger le curseur pour sortir. Et là, à l'instant où je vous parle, nous sommes donc totalement dans le cap souhaité, puisque nous sommes aux alentours de 0,6, c'est-à-dire à peu près la moitié de ce qui était autorisé.

Je voudrais dire aussi, à cet instant, que le budget global c'est 189 M€, dont 137 pour le fonctionnement et 52 M€ pour l'investissement. Donc on respecte nos engagements financiers et on continue à faire avancer la Ville.

Notre projet qu'on continue, c'est le projet municipal que vous connaissez toutes et tous, c'est aussi une vigilance permanente à la qualité du service public rendu. Nous sommes ici, notre équipe, très attachés à la qualité du service public, ça ne changera pas. Nous sommes très attentifs aussi aux besoins des habitants, au vivre ensemble et à la préservation de la proximité, ce qui ne nous empêche pas, bien sûr, de penser à l'avenir.

Voilà un peu rapidement dit, puisqu'on en a déjà beaucoup parlé jusqu'à cet instant, le socle du budget 2019. Et maintenant Michel LOYAT va peut-être rentrer un peu plus dans le détail, avant que nous puissions répondre à toutes vos questions.

M. Michel LOYAT : Merci Monsieur le Maire. Je me concentrerai sur les aspects plus financiers, et tout d'abord sur la stratégie financière de la Ville qui permet d'inscrire notre projet dans la durée et de le réaliser. Cette stratégie est actualisée, soumise à décision de l'équipe municipale dès le mois de juillet. C'est ce qui nous permet de déterminer le cadrage du budget pour l'année suivante, et le travail collectif d'arbitrage qui en découle. Cette stratégie repose sur quatre piliers.

Le premier, c'est le maintien d'une situation financière saine dans la durée. Cet objectif de sécurité financière ne signifie pas une situation confortable, loin de là, car les efforts ont été très conséquents en matière de fonctionnement ces dernières années. C'est simplement la garantie de la pérennité de notre action. Nous nous appuyons, pour cela, sur des indicateurs financiers en matière de dette, en matière d'épargne. Il faut souligner que la contractualisation avec l'État, en limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement, quel que soit le dynamisme des recettes, tend logiquement à consolider les niveaux d'épargne entre 2018 et 2020, nous le verrons plus loin, d'autant plus dans un contexte de stabilisation, voire de hausse des dotations de l'État. L'incertitude existe néanmoins sur les perspectives en matière de dotation au-delà de la contractualisation.

Deuxième pilier de cette stratégie financière, un investissement dynamique permettant un équilibre, et le Maire l'a rappelé, entre grands projets de notre Plan Pluriannuel d'Investissement et investissement de proximité qui ont été renforcés depuis plus de 3 ans. Ce niveau d'investissement avait été fixé dans la prospective à 32 M€ par an, en BP, pour atteindre environ 35 M€.

Troisième pilier, d'ailleurs inscrit dans notre programme municipal, engagement tenu, c'est celui d'une stabilité des taux de fiscalité sur le mandat. Cet engagement est tenu alors même qu'entre 2013 et 2017 nous avons perdu près de 27 M€ en cumulé de dotations de l'État.

Enfin et pour rendre possible l'ensemble de cette stratégie financière, et donc un quatrième pilier, c'est la poursuite des efforts de maîtrise et dépenses de fonctionnement, ce qui passe par une optimisation générale et structurelle de nos actions. Les résultats que vous avez sur le graphique sont conformes, voire en consolidation par rapport à la trajectoire. Premier graphique, celui du niveau d'épargne et des dotations de l'État en jaune, depuis 2008. Cela donne bien une vision de la sécurité financière et de la capacité que nous avons eue collectivement à réagir aux contraintes. On voit très clairement qu'après une baisse en 2013 et 2014, sous l'impact des premières baisses de dotations, la Ville a retrouvé progressivement des niveaux d'épargne équivalents, voire supérieurs au mandat précédent, et le tout -rappelons-le- avec des taux de fiscalité stables depuis 2011.

Ce mouvement de consolidation de l'épargne s'amplifie encore en 2018 de plus de 2 M€ grâce à des dotations, cette fois en hausse, avec parallèlement la tenue des objectifs de la contractualisation sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Le pilotage budgétaire raisonné permet aujourd'hui, et pour les années futures, de conserver un investissement dynamique. Vous avez sur les autres graphiques : investissements à gauche, endettements à droite. Dès 2018, dans un contexte de hausse de l'épargne et de tenue des objectifs en fonctionnement, la Ville avait souhaité renforcer de 3 M€ son investissement par rapport à la prospective. Les objectifs sont tenus puisque le niveau d'investissement réalisé s'est élevé à plus de 40 M€ en comprenant les travaux en régie.

Nous nous inscrivons parallèlement dans une trajectoire de désendettement annuel de l'ordre de - 1,5 M€ par an depuis 2015, et qui sera finalement - 7,3 M€ en 2018. La capacité de désendettement qui met en lien le niveau de l'épargne et de l'endettement est de 3,5 ans en 2018 contre 4 ans en 2017, ce qui atteste d'une réelle maîtrise de notre endettement et un niveau d'endettement faible. C'est principalement dû à la perception en 2018 de l'indemnité dans le cadre de la cuisine centrale de plus de 6 M€. Cette indemnité avait tout d'abord été provisionnée jusqu'à l'extinction du contentieux en 2018, puis a été affectée en réduction de la prévision d'emprunt 2018, et donc de l'augmentation du désendettement, à lier à la hausse progressive des niveaux d'épargne et à un dynamisme persistant des soutiens de nos partenaires en fonctionnement et en investissement, par exemple, dans le cadre de contractualisation avec la Région et le Département, c'est ce qui nous permet la montée en charge progressive de l'investissement avec un effort exceptionnel en 2019.

Le cadrage du BP 2019 s'est appuyé sur ces bases solides tout en restant dans les orientations de la prospective. Le BP 2019 s'inscrit donc dans un contexte de recettes de fonctionnement dynamique, malgré la stabilité des taux et la modération tarifaire retenue. La contractualisation avec l'État engage parallèlement la Ville, donc sur une évolution, ça a été rappelé, de ses dépenses de fonctionnement annuel plafonnées à 1,35 % maximum.

Nous poursuivons donc les efforts en fonctionnement, d'une manière ajustée, nous permettant de poursuivre l'orientation retenue depuis le début du mandat autour des quatre priorités politiques qui ont été rappelées, tout en desserrant la contrainte, cette année, dans d'autres domaines, par exemple le sport, la culture, l'éducation, et en renforçant les petits budgets -petits budgets donc en termes quantitatifs-. Ces choix ont été élaborés de manière collective par une modulation fine et non arithmétique des orientations données aux différents domaines d'intervention de la Ville, en fonction des besoins de chacun et du projet de mandat. Ainsi, le BP 2019 est-il construit sur une évolution de dépenses de fonctionnement maximale à ce stade, de l'ordre de 1 % à périmètre constant.

En investissement, la décision a été prise d'accentuer l'effort d'investissement de 6 M€ de plus que le niveau de prospective, donc pour aboutir à 38,2 M€ prévus en 2019. Cela permet de répondre en effet aux besoins importants en termes d'équipement de proximité, avec notamment la piscine de Chalezeule, permettre la réalisation donc du pentaglisse, -l'accélération est terminée d'ailleurs-, l'informatisation donc pour les écoles, augmenter les petits travaux dans les écoles, la réalisation de pistes cyclables par fonds de concours à la CAGB, le patrimoine sportif, première tranche de la rénovation énergétique des gymnases, amélioration du matériel dans les crèches et je ne suis pas exhaustif.

Cet investissement est financé, rappelons-le, grâce à la hausse des taux d'épargne et donc donnant de l'autofinancement, et à la perception de la recette exceptionnelle d'indemnité de cuisine centrale. Cela autorise une légère, mais très légère reprise de l'endettement en 2019 de moins de 1 M€.

Le budget consolidé 2019 représente ainsi près de 189 M€, donc une quasi-stabilité par rapport à l'année dernière, 190 M€ en 2018. Les budgets annexes ne sont constitués depuis le 1^{er} janvier 2019 que des forêts et de l'archéologie préventive, et des aménagements de lotissement.

Le budget principal se monte à 187,7 M€, + 600 000 € par rapport au BP 2018. Il se répartit à hauteur de 136,5 M€ pour les dépenses réelles de fonctionnement, et 51,2 pour celles d'investissement.

Je souligne que le budget 2019 sera marqué, comme cela a déjà été le cas dans les années précédentes, par des changements de périmètre très importants, avec notamment les transferts de compétences au 1^{er} janvier.

Je rappelle que les transferts de compétences ne correspondent pas à une logique d'économie, hors des économies d'échelle potentielles, les charges recettes transférées ne sont en effet pas retirées du budget, mais simplement imputées différemment par le biais des Attributions de Compensation qui est d'une part figée, et d'autre part, en coût net. La CAGB intègre quant à elle le dynamisme des dépenses et des recettes après transfert. Là, à ce stade des Orientations Budgétaires il ne s'agit que d'esquisses qui seront bien sûr détaillées dans le budget. J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci mon cher Michel. Donc je passe la parole à Philippe GONON.

M. Philippe GONON : Merci Monsieur le Maire. J'avais inscrit dans mon introduction non pas une phrase, non pas une situation, mais une chanson de Georges BRASSENS qui disait je crois, si mes souvenirs sont bons : «Il n'y a pas d'amour heureux». Alors nous aimons beaucoup notre Ville, le seul problème c'est qu'on ne peut pas en parler et nous en sommes très malheureux. Pourquoi ne pouvons-nous pas en parler ? Parce que la plupart des sujets de fond que nous voulions aborder, non pas budgétairement parlant mais sous le terme «orientation» ne sont plus de la compétence de la Ville, mais sont plutôt de la compétence de notre nouvelle Communauté urbaine.

Nous voulions vous parler de la politique du logement. Nous voulions vous parler de ces prévisions de logement dont on nous a parlé tout à l'heure -M. BODIN notamment-, et nous voulions vous demander un certain nombre d'explications, de précisions, d'éclaircissements, sur les conséquences d'un certain nombre de faits qui sont arrivés récemment, la perte du B2 pour la Ville qui est quand même un sujet grave et important, l'effondrement des prévisions de constructions neuves, la chute, le ralentissement en tout cas très, très fort des cessions de biens anciens, tout ça pour vous dire que sur ce sujet-là du logement qui est un sujet pour nous fondamental pour la Ville de Besançon, malheureusement, nous n'en parlerons pas lors de ces Orientations Budgétaires comme le deuxième sujet. Il y a eu récemment, dans «Les Échos», un article qui m'a fait bondir, c'est le projet de réforme de la carte hospitalière. Et j'avoue que j'ai lu avec beaucoup d'inquiétude les notes de la Cour des Comptes, reprises paraît-il, dans un projet du Ministère de la Santé qui parle d'un regroupement de pôles universitaires, comme par hasard centré sur les capitales régionales. Et je n'ai pas pu m'empêcher de penser à ce moment-là qu'un Maire, pas très loin de chez nous, devait se dire : «Je vais encore leur piquer des trucs, je vais encore leur piquer des services, je vais encore

leur piquer une partie de leur plus-value», et notamment en ce domaine de la santé où nous sommes bons, il faut le reconnaître, nous sommes bons, je pense que REBSAMEN est en train de peaufiner ses arguments pour nous en piquer quelques-uns et détruire un petit peu plus notre attractivité.

Je laisserai le soin, dans quelques instants, à Catherine COMTE-DELEUZE de parler de l'Université, elle en parlera dix fois mieux que moi.

Je voudrais terminer par un credo, parce que nous pensions qu'une des grandes solutions pour l'avenir de notre Ville, c'est non pas le développement d'élevage de moutons sur Les Vaïtes ou je ne sais où, c'est l'emploi. Nous avons un credo qui se résume en trois mots, toujours les mêmes, c'est l'emploi, l'emploi, l'emploi. Demain, notre Ville ne sera attractive que si elle est capable de développer de l'emploi et attirer notamment -notamment- de jeunes actifs diplômés. Vous savez que nous en perdons régulièrement, et c'est pour nous un des grands sujets, mais malheureusement nous ne pouvons pas en parler parce que l'enseignement supérieur et l'emploi ne sont pas des compétences de la Ville, mais plutôt de la Communauté urbaine.

Donc voilà pourquoi nous avons utilisé cette introduction de BRASSENS, nous aimons notre Ville, nous voulons nous battre pour elle, malheureusement nous n'en parlerons pas ce soir.

M. LE MAIRE : Je vais quand même en dire un mot parce qu'effectivement d'abord nous sommes tous des Conseillers communautaires, et je suis, me semble-t-il, aussi le Président de cette institution.

Donc concernant la santé, d'abord moi j'ai vu aussi ces rapports, je crois qu'il y a des situations très particulières dans les départements. Il se trouve qu'ici en Bourgogne-Franche-Comté nous avons deux CHU qui sont quasiment équivalents, deux CHU de très grande qualité et je n'imagine pas d'ailleurs comment les 7 000 personnes du CHU de Besançon pourraient être captées par celui de Dijon.

Alors que certains là-bas y pensent, pourquoi pas ? Mais en face d'eux nous sommes là, et je crois que si tel était le cas, s'il y avait des menaces que je ne sens pas du tout actuellement d'ailleurs, pour être clair, je pense même que nous serions tous unis pour le défendre.

En plus, vous savez, Monsieur GONON, dans l'hôpital, nous avons entre le nouveau Jean Minjot, entre l'Institut Fédératif de Cancérologie, entre le nouveau PC Bio, les nouveaux laboratoires, le désamiantage et la réfection totale effectivement de l'ancien Jean Minjot, la remise à niveau -Patrick BONTEMPS pourrait en parler- de la radiothérapie, de l'oncologie, nous avons un institut de cancérologie qui, vous le savez, est unique en France, et qui est remarquable. Nous avons investi 500 M€ et je n'imagine pas que tout ça ne servirait pas. Non ! Mais il faut être prudent et vigilant.

D'ailleurs tout à l'heure, à ce sujet, Catherine va parler effectivement de l'Université, peut-être que Dominique SCHAUSS pourra nous parler aussi du vote de la ComUE qui a eu lieu hier soir, et qui est plutôt une bonne nouvelle, il voulait donc en parler.

Donc je pense que, par rapport à ça, vous avez raison, il faut être vigilant. Concernant l'emploi, comme vous le savez j'ai beaucoup de liens amicaux d'ailleurs avec beaucoup de responsables du milieu économique, beaucoup, ce qui est bien, moi ça me plaît bien ce milieu-là aussi. J'ai encore rencontré un jeune industriel talentueux qui a une quarantaine d'années vendredi dernier, ses carnets de commandes sont pleins, les microtechniques, les nouvelles technologies, le génie biomédical, tout ça c'est plein.

C'est pour cela d'ailleurs, -je l'ai dit d'ailleurs tout à l'heure, vous vous en souvenez certainement- quand on parle de qualité de vie, quand on parle de qualité des logements, qualité des déplacements, qualité des espaces culturels, le fait qu'on ne soit pas une Ville qui soit à l'autre bout du monde, mais qui soit reliée à Paris en 2 heures en TGV, tout ça, ça compte. Quand un industriel vient ici, ça se passe plutôt bien. Nous avons des grands projets sur Temis pour accueillir déjà une opération dans le domaine de la bijouterie de près de 400 emplois, ce ne sont pas des créations d'emploi, mais c'est surtout pour éviter qu'ils partent ailleurs. Il y a aussi un autre groupe important qui est en train de réfléchir, là aussi c'est 400 - 450 emplois, ils devraient peut-être se regrouper sur Besançon mais ce n'est pas encore déterminé, mais quand ce sera fait nous le dirons. Donc Temis se remplit, Temis Santé se remplit bien, et oui, je suis très optimiste sur le développement de toutes ces nouvelles industries qui sont des industries avec forte valeur ajoutée, mais tout cela passe par la qualité de la Ville, la qualité de la vie, je suis d'accord avec vous. Il faut faire deux fois le débat, mais moi je suis capable d'entendre des remarques sur le domaine de la santé ou dans le domaine de l'économie si elles sont -et je l'imagine- pertinentes. Je laisse la parole à Catherine COMTE-DELEUZE, puis à Dominique SCHAUSS s'il veut pour parler de la ComUE.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Pas de polémique non plus sur ce sujet-là.

M. LE MAIRE : Je le sais.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Vous savez que depuis bien longtemps je nous alerte et nous mets en garde sur ce problème de notre Université. Je ne reviens même pas sur la campagne d'affichage en pleine Journée Portes Ouvertes de notre Université qui nous a tous bien agacés.

M. LE MAIRE : Et elle n'a pas agacé uniquement à Besançon, elle a beaucoup agacé à Dijon aussi.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Tout à fait, mais je ne vous ferai pas part de la réponse de M. REBSAMEN, parce qu'elle aussi est très, très agaçante.

M. LE MAIRE : Je ne la connais pas.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Il a répondu qu'il n'en avait rien à faire. Donc revenons simplement à nos projets universitaires et aux deux réunions dont vous avez parlé il y a quelques minutes. Moi, je ne suis pas très optimiste sur le projet ISITE, et certes des entreprises s'installent à Temis mais il ne faut pas oublier que ce n'est pas seulement une perte d'argent, c'est la perte d'une image. Et les chercheurs, les étudiants et les entreprises qui sont convaincus de notre niveau risquent de ne pas continuer à choisir Besançon comme lieu d'implantation. Même notre Président actuel d'Université en Franche-Comté pense que ce n'est pas très grave si on perd l'ISITE, il y a d'autres laboratoires. Alors quand on voit ça...

M. LE MAIRE : Ah, je n'ai jamais entendu le Président dire ça !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Il l'a dit en réunion l'autre jour.

M. LE MAIRE : En tout cas, moi, je ne suis pas d'accord.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Il l'a dit ! Nous devons aussi nous préparer à un avenir difficile parce que même si la réunion s'est bien terminée avant-hier, elle a quand même été douloureuse, difficile, on ne va pas se le cacher. Les statuts de la ComUE vont être extrêmement difficiles à faire évoluer, et par ailleurs, bouquet final, il ne faut quand même pas non plus oublier que la prochaine présidence de la ComUE reviendra à un Dijonnais. Alors je trouve que le calendrier électoral des deux années à venir, entre les changements de Président de l'Université Bourgogne et Franche-Comté et présidence de la COMUE à un Dijonnais, moi franchement je suis inquiète.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Dominique SCHAUSS : Deux mots quand même. J'étais à cette réunion puisque je suis au CA de la ComUE où je représente le Grand Besançon. Donc c'est vrai, nous avons voté par 31 voix je crois, de mémoire, l'accord pour le plan d'action concernant l'ISITE. Donc je serai quand même beaucoup moins pessimiste que Catherine. C'est vrai qu'il reste du travail à faire, il y a eu des difficultés par rapport aux statuts, c'est vrai. Après, les statuts, c'est le CA qui les votera ou ne les votera pas, c'est le CA qui aura la main sur les statuts. On ne va pas rentrer dans le détail ici parce que c'est assez technique, mais la présidence de la Bourgogne à la prochaine mandature, je n'en sais rien, on verra. On verra si les statuts sont adoptés, comme ils pourraient l'être ou pas. Donc moi, je serai quand même beaucoup moins pessimiste. Je pense que pour l'ISITE maintenant les choses sont dans les mains de la Ministre et de son Cabinet, c'est à elle d'examiner la véracité, la solidité du plan d'action qui a été proposé. Mais les retours qu'on a de par l'administrateur provisoire sont plutôt...

M. LE MAIRE : Encourageants.

M. Dominique SCHAUSS : ...favorables. Donc moi je tempérerais quand même le pessimisme. Restons vigilants, mobilisés, nous y sommes, j'y suis, en lien avec la Région et un certain nombre d'acteurs, mais de grâce ne sombrons pas non plus dans la déprime et le déclinisme perpétuel.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi j'ai l'impression qu'on est encore revenu, alors que nous sommes au niveau des Orientations Budgétaires, toujours dans le débat Besançon-Dijon. Je pense qu'à un moment donné chacun doit vivre sa vie. Nous avons des atouts, nous avons des potentialités à développer sur Besançon, je crois qu'il faut au contraire avancer. Et justement, ces Orientations Budgétaires, vous nous avez dit que c'était, à la lecture du document, avant tout la traduction d'un projet, celui d'une équipe au service d'une Ville et de ses habitants. J'avoue que je ne vois pas quelle équipe, peut-être celle qui s'est

formée hier soir à laquelle vous faites allusion, ou une autre, mais étant donné la fragmentation et l'éparpillement de ce qui s'appelait la Majorité en 2014. Moi, je me pose une question, ce sera la première : «Ce programme de gestion de majorité municipale de 2014 pourra-t-il être mené à son terme ?». J'en doute tant les dissensions sont de plus en plus criantes avec vos anciens alliés, et que vous tenez à votre programme commun, disant vouloir l'accomplir jusqu'au terme de ce mandat en 2020. Je comprends que vous vous accrochiez à cela et c'est légitime.

Vous nous avez dit dans ces OB que Besançon a su anticiper, réagir et rester dans le mouvement pour ne pas subir, prendre le train de l'avenir avec audace. Les discussions préalables dans ces OB de Philippe GONON et Catherine COMTE-DELEUZE montrent qu'il y a peut-être quelques inquiétudes.

Faire des efforts d'investissement, la conjoncture s'y prête, en tout cas ce serait une erreur de ne pas le faire. Réduire les dépenses de fonctionnement, la contractualisation de l'État nous y oblige. Je constate que vous avez de grandes difficultés à nous présenter des Orientations Budgétaires étayées, par exemple en nous précisant quelle part du budget vous allez consacrer à vos quatre priorités politiques énoncées depuis 2014 : l'éducation -même si on parle des grandes masses- l'éducation, la sécurité, la tranquillité publique, la solidarité et la politique sociale, et enfin la nouvelle politique de la Ville.

De même, pour vos priorités transversales, développement durable ô combien important -vous l'avez vu ce soir-, la préservation de l'environnement, la proximité. Donnez-nous des chiffres. Les seuls chiffres que nous pouvons avoir ce sont des chiffres essentiellement nationaux, bien trop peu sur Besançon, des bribes de chiffres, des imprécisions.

Deuxième question : «Quel est le montant de l'épargne brute exact ?». On n'a que des approximations ou des évolutions, mais rien qui nous permette de vérifier le respect des grands principes d'équilibre budgétaire. Exemple : vous nous parlez d'épargne brute qui est l'épargne nette plus le remboursement du capital d'emprunt. J'imagine que l'épargne brute est à 11 M€ et que le remboursement est à 13,1 M€. On n'a même pas ces chiffres pour 2019.

Sur le fond, sur un budget total de 189 M€, vous nous dites qu'il y a une évolution des dépenses de fonctionnement, 136,5 M€ maîtrisés. Heureusement, bien sûr vous allez me dire que c'est transféré aussi à l'Agglo, que ces 3 M€ de compétences sont à l'Agglo, compensés bien sûr, et que le retour de la semaine à 4 jours est bénéfique, sinon on s'interroge sur la maîtrise.

Sur la première ligne qu'on nous a proposée sur le premier slide, sur l'investissement, un effort exceptionnel à 38,2 M€, vous l'avez dit, c'est dû essentiellement tout de même -je crois que c'est important d'insister- à l'indemnité cuisine centrale provisionnée, je l'entends bien, plus de 6 M€. C'est du «one-shot», il n'y en aura pas pour 2020.

Sur la dette en 2018, 112,9 M€ pour 116 000 habitants, c'est tout de même 1 000 € par habitant. Si on prend des villes de même strate, on se rend compte qu'on est à moins de 1 000 € par habitant.

Vous nous proposez des Orientations Budgétaires sur lesquelles il est difficile de jeter un regard positif. Collectivement, nous sommes attachés à ce territoire, comme vous nous l'aimons mais nous devons avoir un devoir de lucidité. Les études restantes sur la Bourgogne-Franche-Comté et des sondages nous ont montré que les habitants ont peur du déclin, ils sont pessimistes. Il y a une dominance dans cette région avec un solde migratoire sur Besançon qui est déficitaire entre les entrants et les sortants du territoire. Beaucoup de jeunes quittent la Région Bourgogne-Franche-Comté pour aller sur Paris, sur Lyon ou en Suisse, et ceux qui s'y installent ont souvent plus de 50 ans.

La démographie est peu dynamique pour un territoire et on sait que lorsque la démographie est peu dynamique, ça pose un problème d'attractivité.

Je ne vois pas, dans ces OB, malgré tous vos efforts, ce que vous faites pour inverser justement cette tendance lourde. C'est un contexte de grande incertitude. Je ne referai pas le débat du Conseil communautaire où nous avons parlé contractualisation, compensation, d'évolution de la loi NOTRe et de l'avenir de la décentralisation. Mais nous ne pouvons pas ne pas parler d'OB, parce que dans la mesure où la Communauté urbaine et la Ville de Besançon sont interdépendantes, il y a quand même une grande incertitude.

Vous avez, Monsieur le Président de l'Agglomération, Monsieur le Maire de Besançon aujourd'hui, reconnu ignorer à ce jour les dotations financières auxquelles correspondent ces transformations. Vous l'avez dit la semaine dernière. Vous nous avez même dit -c'est le premier Vice-Président qui nous l'a dit- que nous n'étions pas à l'abri d'une pénalité. Et comme cette interdépendance entre l'Agglomération, le budget de l'Agglomération et le budget de la Ville est forte et absolue, nous sommes inquiets. Il nous faudra absolument veiller sur l'extension des compétences entre cette Agglomération qui passera en Communauté urbaine et cette Ville de Besançon, dans la mesure où il ne faut pas que ça débouche sur un éloignement technocratique pour les Bisontins, de services qui impactent leur quotidien.

Le vote du budget est un moment important, nous l'aurons donc le mois prochain. Ces OB ne nous rassurent pas, je n'y vois pas le dynamisme dont Besançon a besoin pour l'avenir, pas de véritables choix, une certaine forme de résignation, bien peu d'enthousiasme pour ce que vous appeliez tout à l'heure «le Besançon du XXI^{ème} siècle». Je vous remercie !

M. LE MAIRE : Ah Monsieur GROSPERRIN, vous me surprendrez toujours ! D'abord, pour notre Majorité, écoutez, que chacun s'occupe de son troupeau -puisqu'on a beaucoup parlé ce soir de moutons et de chèvres- comme ça tout le monde sera gardé. Gérez déjà votre majorité de 2014 et laissez-nous gérer nos problèmes. On peut avoir des divergences sur telle ou telle chose mais nous sommes unis sur ce projet, et je vous rassure, nous irons jusqu'au bout parce que nous avons signé un engagement avec les Bisontines et les Bisontins.

Concernant Dijon, moi je vais vous dire, on ne va pas se mettre toujours dans la position : «Ils nous attaquent, on leur répond». Moi ça ne me plaît pas, ça. Ils ont leur projet, nous on est tranquille dans nos pompes, bien dans nos chaussures. On continue à avancer. Le CHU, je n'ai aucun complexe, le vaccin qui vient d'être inventé l'a été à Besançon, à l'Établissement Français du Sang. Nous avons des partenaires extraordinaires, des laboratoires de recherche extraordinaires dans FEMTO, à l'Institut Français du Sang, dans les laboratoires de l'hôpital, nous avons un hôpital particulièrement bien équipé. Je suis encore intervenu auprès du Ministère pour trouver les crédits que nous allons avoir, des sommes importantes en nombre de millions pour qu'on puisse venir aider notre hôpital. Donc tout ça, ça va bien.

Donc moi je dis, ils ont leurs problèmes... Si certains veulent être dans la confrontation permanente, moi ce n'est pas mon style, je me mets bien au-dessus de ça et j'avance. Et ensemble, nous avançons, nous construisons, on ne va pas perdre de temps en polémique, on peut dire ce qu'on veut, moi je vois la réalité des choses. Ce que je veux dire aussi, c'est qu'on ne sera pas dans la réponse au coup par coup parce qu'on a des atouts et qu'on les utilise.

Alors vous êtes assez surprenant, parce que d'abord, vous dites : «Quand il y a plus de démographie, il faut construire». Oui, je suis d'accord avec vous. Je l'ai d'ailleurs dit tout à l'heure, une ville qui ne construit pas, c'est une ville qui meurt. C'est certainement pour ça que vous dites qu'il faut ralentir aux Vaïtes. Non, mais c'est juste... oui, si, je vous le fais quand même remarquer.

Et puis concernant l'emploi, il y a un indicateur pour renseigner sur l'emploi. Vous le savez ? C'est le taux de chômage. Il se trouve que dernièrement -je n'ai pas les chiffres de ce matin- mais dernièrement à Besançon, le chômage, c'était un point de moins que la moyenne nationale. Un point de moins que la moyenne nationale c'est quand même quelque chose d'important et je vais vous dire grâce à quoi. C'est grâce aux tissus des PME et aux tissus des PMI. Ce sont elles qui, entre autres... vous êtes d'accord là-dessus ?

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Oui, en fait, vous savez, quand vous allez payer à la caisse des supermarchés, on ne sait pas d'où vient l'argent, le principal c'est qu'il y ait l'argent. Et je vais vous dire quand même que si on est en dessous du taux de chômage, c'est effectivement parce que des PME et des PMI investissent. Et puis alors vous êtes surprenant -oui vraiment surprenant-, parce que vous dites des choses, vous affirmez des choses, et je ne comprends pas, vous êtes parlementaire, vous êtes sénateur ! Vous dites que nous sommes plus endettés que les villes de la strate. Vous tenez ça d'où ?

M. Jacques GROSPERRIN : Des statistiques que j'ai récupérées...

M. LE MAIRE : Eh bien moi, je vais vous dire, Monsieur, alors je le redis encore, je donne les chiffres...

M. Jacques GROSPERRIN : Versailles.

M. LE MAIRE : À Versailles, ça sort ! Et puis Neuilly, combien ? On leur donne de l'argent, ils ont même retrouvé l'affouage là-bas, vous savez, comme dans le Haut-Doubs. Vous ne payez pas l'impôt, vous donnez de l'affouage, vous vendez des sapins et vous donnez de l'affouage. Alors arrêtez Versailles !

Moi, je vais vous dire, Monsieur GROSPERRIN, c'est assez désagréable qu'un parlementaire, un élu de la République, un élu de la Chambre Haute, puisse affirmer comme ça, pour que ce soit repris dans la presse, qu'on est une ville très endettée parce que moi je ne vais pas prendre des statistiques comme ça au pifométrique... Je vais vous dire, Monsieur GROSPERRIN, que d'abord, vous le savez, nous avons - 5 mois en matière de désendettement par rapport à 2018, 3,5 années, que 100 % de l'encours de la Ville est classé en catégorie 1A de la charte GISSLER -ce sont mes services qui me les donnent- ce qui veut dire qu'il n'y a aucun risque particulier à Besançon, et surtout, surtout, ce que vous ne savez pas justement, mais Monsieur GROSPERRIN, je vais vous dire une chose que vous ne savez pas, parce que si vous le saviez, vous n'auriez pas dit que la ville était endettée.

M. Jacques GROSPERRIN : Je n'ai pas dit ça.

M. LE MAIRE : Si, Monsieur GROSPERRIN, vous avez dit que la Ville était plus endettée par habitant que la moyenne nationale. Je vais vous donner les chiffres.

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Eh bien c'est faux, c'est totalement faux. Vous annoncez en permanence des chiffres, vous faites en permanence des affirmations et ce n'est pas juste. Je vous demanderai de vérifier vos chiffres parce que vous faites de la désinformation, parce que l'encours moyen de dette par habitant -me disent mes services, parce qu'on se doutait bien que vous alliez nous la faire celle-là- c'est 938 € par habitant contre 1 113 € au niveau national. C'est presque donc 200 € de moins par an et par habitant par rapport au niveau national. Et vous avez l'audace de dire que nous sommes plus endettés que la moyenne des Villes. Ce chiffre-là c'est pour la moyenne des villes de 100 000 à 300 000 habitants hors Paris, mais de toute façon on sait bien que Paris c'est plus de 300 000 habitants.

Donc quand vous affirmez ici ce soir, sur un ton péremptoire : «Oui, Besançon est une ville très endettée par habitant», ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai, puisqu'on est à 938, et la moyenne c'est 1 113. Ce sont des chiffres, vous ne pouvez pas les contester. Voilà, donc je vous demanderai de vérifier vos sources avant de dire des choses qui ne sont pas justes.

M. Ludovic FAGAUT : Les Orientations Budgétaires représentent toujours un moment important, je trouve, dans la vie d'une collectivité, parce que ça permet vraiment de travailler, d'échanger sur les axes politiques forts sur l'année à venir, et en tout cas sur les années à venir pour pouvoir se projeter.

Mon propos portera sur trois thématiques : la première thématique sera exclusivement tournée autour de l'éducation. En lisant ces Orientations Budgétaires, malheureusement, sur les 42 pages des OB seulement trois petites lignes malheureuses tiennent sur l'éducation, alors qu'à la rentrée prochaine nous allons vivre un moment assez fort puisque la scolarisation des enfants de 3 ans va entrer en place dans notre collectivité. Je vous avais déjà interpellé par rapport à cela, et on ne voit pas, malheureusement, ici dans les Orientations Budgétaires, le coût, l'impact sur notre territoire en matière budgétaire, l'impact aussi en matière d'emploi et également l'impact pour tout ce qui va toucher le périscolaire, tant sur la pause méridienne que sur l'après 16 heures. Donc c'est vrai que là-dessus je trouve un petit peu dérangeant...

M. Ludovic FAGAUT : Donc vous voyez, comme nous, vous pouvez faire aussi deux choses à la fois. Donc derrière, dérangeant de ne pas avoir d'information par rapport à cela sur ces Orientations Budgétaires, puisque ça va être très rapidement le cas pour nous dès le mois de septembre.

Mon deuxième point porte plutôt sur le volet sportif. Alors j'ai bien vu, ça apparaît tout de suite sur l'année du sport avec Grandes Heures Nature. Alors je suis resté un petit peu dubitatif par rapport à tout cela, parce qu'en fin de compte j'ai l'impression qu'on a compilé tout ce qui existait déjà, quand vous parlez du Trail des Forts, quand vous parlez du triathlon, quand vous parlez un petit peu de toutes ces choses-là... ce sont des éléments qui existaient déjà, qu'on a compilés sous une étiquette «Grandes Heures Nature» avec ce petit intermède de 3 jours qui va se mener. Donc je reste un petit peu sur ma faim par rapport à tout cela parce que je n'y vois pas forcément une grande nouveauté dans ce que vous affichez. J'y vois plutôt quand même un gros coup de com' mais pas forcément de nouveauté.

Et puis le troisième point portera essentiellement sur tout ce qui touche la mobilité, un petit peu à l'instar de Philippe GONON tout à l'heure. Alors c'est vrai que la mobilité est de compétence pour une partie de l'Agglomération, néanmoins la Ville est quand même largement impactée par les flux de circulation, par les déplacements en modes doux et je ne vois quasiment pas une ligne sur cela. Et j'en veux encore pour preuve, je vous avais demandé ici en Conseil Municipal de pouvoir mettre en place un Comité de pilotage pour pouvoir se réunir autour des échanges et des débats. On en a eu un et je remercie Mme ZEHAF de l'avoir développé et on s'en est plutôt échangé. Malheureusement mardi soir on n'a pas pu se réunir faute d'ordre du jour, parce qu'apparemment il n'y a pas de points de vigilance sur lesquels on aurait pu travailler et échanger. Donc je trouve vraiment dommage que dans ces Orientations Budgétaires on ne retrouve pas des points majeurs par rapport à tout cela, dans le cadre de cette année 2019 et c'est vraiment assez dérangeant.

M. LE MAIRE : (inaudible) Je vous donnerai quelques chiffres précis concernant effectivement le groupe de travail circulation qui ne fonctionne pas et pourquoi, parce que je pensais bien aussi que vous alliez me la faire celle-ci. Vous posez des questions, vous avez raison puisque ça me permet, moi, de vous répondre.

M. Jacques GROSPERRIN : (inaudible).

M. LE MAIRE : Mais si, il faut parler d'ailleurs. Je n'arriverai pas à vous empêcher de parler de toute façon.

M. Jacques GROSPERRIN : Mais chaque fois...

M. LE MAIRE : Eh bien oui, mais écoutez, vous ne me changerez pas.

M. Yves-Michel DAHOUI : Concernant les OB, ce qu'a rappelé Michel LOYAT ce sont des orientations qui sont stratégiques, on n'est pas dans le détail, mais c'est vrai qu'elles n'ont pas été évoquées, d'abord parce qu'on a des éléments assez récents qui n'existaient pas sans doute lors de la préparation de ces Orientations Budgétaires, mais évidemment je vais donner quelques éléments d'explication, il va falloir les prévoir lors de la préparation budgétaire.

Je voudrais dire simplement que ce qui touche à ce qu'a évoqué M. FAGAUT, c'est la scolarisation obligatoire, c'est une décision qui a été prise par le Président de la République. Je voudrais simplement préciser que ça ne touchera pas les effectifs de nos écoles publiques puisque ça jouera vraiment à la marge puisque nous scolarisons déjà tous les enfants de 3 à 5 ans, mais ça impactera effectivement le budget par rapport à l'école privée et au versement du forfait communal qui devra s'appliquer aux écoles maternelles privées à partir de la rentrée prochaine. Et là, effectivement, votre question a tout son sens et est pertinente puisque ça amènera un impact réel déjà sur le budget 2019, puisqu'on ne sera pas en année pleine, mais qui sera de l'ordre d'un peu plus de 170 000 €, et ça l'impactera aussi en année pleine, donc à partir de l'année prochaine, à hauteur d'un peu plus de 500 000 €. Donc effectivement, ça n'est pas neutre, sauf peut-être qu'il y a aussi de nos collègues qui pourraient apporter beaucoup plus de précisions et de certitudes. En principe, ces montants devraient être totalement compensés par l'État. Je me réfère notamment à l'article 4 du projet de loi qui indique que la scolarité obligatoire constitue une extension de compétence au sens de l'article 72-2 -pour être précis- de la Constitution et qui doit, en application de ces mêmes dispositions, être accompagné des ressources qui devront être déterminées par la loi. Donc normalement on devrait avoir ces compensations compte tenu des compétences que je viens d'évoquer. Ça reste à surveiller, on sait ce que c'est que la prise en charge des transferts de charges, précisément, et que sur la pérennité, etc. on peut toujours s'interroger, c'est vrai. Mais enfin en tout cas, jusqu'à preuve du contraire, ces compensations -et c'est bien normal- sont prévues pour cette scolarisation obligatoire, et j'ai dit de quelle manière encore une fois ça allait impacter notre budget.

M. LE MAIRE : Par rapport à ça, effectivement c'est en discussion au niveau des ministères. J'étais hier à France Urbaine, on en a donc parlé. En principe on va plutôt dans la direction que tu évoquais, que ça soit compensé et en plus que ça soit retiré du périmètre de la contractualisation, parce que si on avait des sommes supplémentaires qui arrivent...

M. Yves-Michel DAHOUI : Aussi, oui, bien sûr, ce qui serait souhaitable.

M. LE MAIRE : ...elles viendraient... alors pour l'instant, ce n'est pas fait mais c'est une discussion qui est en cours actuellement, qui semble s'engager favorablement, «qui semble», je dis. Je n'en dis pas plus mais on est en train d'en discuter.

M. Abdel GHEZALI : Sur Grandes Heures Nature, Monsieur FAGAUT, vous dites : «C'est plutôt un coup de com' qu'un vrai projet». Je pense qu'on est vraiment... alors, un coup de com', la com', on parle souvent de rayonnement, et là je pense que les politiques qui sont menées aujourd'hui, et ça a été rappelé je crois par M. GROSPERRIN ou quelqu'un de votre groupe, en disant : «L'Agglo fait partie du territoire et on ne peut pas avoir une vision Ville séparée de l'Agglo et donc on est en lien évidemment avec l'Agglo sur ces projets et je pense que c'est un coup de com'», oui, dans le sens de faire rayonner notre territoire. Et je pense qu'avec Grandes Heures Nature, on sera vraiment dans le rayonnement du territoire du Grand Besançon, et évidemment de Besançon, puisqu'on fait partie du Grand Besançon avec beaucoup d'associations.

Beaucoup de choses se passent et le projet Grandes Heures Nature c'était de donner un peu de cohérence à tout ce qui se faisait, à tout ce qui se fait, avec des épreuves nouvelles, avec des manifestations sportives, et vous l'avez rappelé, avec un salon qui sera nouveau et donc qui va donner de la cohérence, du rayonnement à notre Agglo, et donc à notre Ville, et je pense vraiment que Grandes Heures Nature c'est un vrai projet qui va permettre aussi aux associations qui ont des manifestations différentes, chacune dans leur coin... vous voyez bien qu'aujourd'hui il y a de plus en plus de manifestations qui se font sur ce qui a trait à la nature, et donc c'est donner un peu de cohérence à ça et je pense vraiment que Grandes Heures Nature n'est pas simplement de la com', c'est vraiment un projet cohérent qui va pouvoir aussi regrouper notre Ville avec notre Agglomération. Donc oui, Grandes Heures Nature sera un vrai projet sportif cohérent.

M. LE MAIRE : Effectivement tu as raison, Abdel, ce n'est pas de la com', c'est simplement pour révéler à la France entière combien ce territoire est bien placé, combien il est intéressant pour le sport-santé, le sport-nature. Ce sera demain un axe fort de développement, et donc cette manifestation-là, qui est, à ma connaissance la seule à exister en France, qui mêle là effectivement des professionnels qui vont exposer les nouveautés dans le domaine des équipements de sport nature avec des compétitions sportives importantes, avec la venue d'un public. C'est un vrai pari de l'Agglo parce que c'est la première fois, donc on espère que tous ensemble vous pourrez défendre ce projet-là. C'est pour dire au moins à la France entière, je ne dis pas à l'Europe, mais au moins à la France entière : «Venez chez nous, vous y serez bien traités, nous avons des kilomètres et des kilomètres de circuits tracés». Et effectivement ce territoire-là est un sport qui est fait pour le sport-santé et le sport-nature.

Je cède la parole à Marie ZEHAF concernant le groupe circulation qu'on avait décidé de mettre en place au premier semestre 2018, à la demande de l'Opposition et je compléterai peut-être s'il y a un certain nombre d'éléments qu'on ne t'avait pas donnés

Mme Marie ZEHAF : Merci Monsieur le Maire, vous complétez effectivement mon intervention.

Donc pour le groupe circulation, il y a eu deux réunions, une première réunion où les personnes présentes ont validé une fiche d'organisation pour effectivement mettre en place ce groupe de circulation, fiche que j'ai fait valider à la deuxième réunion, et donc il était bien convenu qu'il fallait inscrire des sujets à l'ordre du jour effectivement de cette réunion pour qu'on puisse les travailler, en amont par les services et qu'on puisse faire intervenir effectivement les personnes compétentes pour répondre aux questions qui seraient posées. Or, nous n'avons pas eu de sujet à mettre à l'ordre du jour, c'est pour cela que nous avons annulé la réunion qui était prévue mardi soir.

M. LE MAIRE : Effectivement la première réunion s'est tenue le 11 septembre, vous n'étiez pas là Monsieur FAGAUT d'ailleurs me dit-on, mais ce n'est pas un reproche.

M. Ludovic FAGAUT : C'est dit quand même !

M. LE MAIRE : Oui, c'est dit quand même. Je dis la vérité, c'est dit, non mais c'est très bien assumé. Donc à celle du 11 septembre, vous n'étiez pas là. Marie a dit et elle a raison : «Il avait été convenu que vous deviez, vous, proposer les sujets». D'accord ? Parce que vous devez proposer le sujet, je vais vous dire...

M. Ludovic FAGAUT : (inaudible).

M. LE MAIRE : On va vous expliquer pourquoi, ça avait été convenu avec vous, Marie peut le repréciser. Pourquoi ? Parce que s'il y a un sujet précis, on va faire venir le spécialiste pour qu'il puisse vous répondre. Ou il n'y a pas de sujet et à ce moment-là ce n'est pas la peine de faire ce groupe-là, ou vous êtes intéressé, interrogé sur tout un ensemble de sujet, vous dites : «Je suis intéressé, par exemple, par la circulation au rond-point Leclerc» et on fera venir le spécialiste. Donc il a été convenu que vous deviez proposer le sujet. Une seconde réunion s'est tenue le 27 novembre 2018, il n'y avait pas de demande et à cet égard les

services eux-mêmes ont proposé un certain nombre de sujets qui étaient justement la place Leclerc. Il avait été redit que pour la réunion suivante, vous deviez, vous, comme l'a dit Marie, proposer des sujets et vous ne l'avez pas fait.

Donc pour moi, il y a deux conclusions : c'est que d'abord, c'est très complexe ces questions abordées, et puis au fond, Monsieur FAGAUT, on peut totalement instrumentaliser cela et je crois que votre objectif était d'instrumentaliser cela.

Donc je vous dis la vérité pour que ça soit bien clair dans les esprits de chacun, ce groupe de travail peut continuer à se réunir mais c'est vous qui devez dire où il y a des problèmes, parce que si on décide nous-mêmes c'est tel et tel problème, vous allez dire : «*Mais vous décidez pour nous*». Non, on vous fait une proposition de travailler en collaboration.

M. Jacques GROSPERRIN : C'est nouveau ça !

M. LE MAIRE : Oui, tout arrive.

M. Thibaut BIZE : Alors je vais commencer par la situation globale et venir un petit peu sur le local. Alors, ce qu'on peut...

M. LE MAIRE : Alors attends, je dis quand même une chose, c'est qu'on est ici surtout dans le local.

M. Thibaut BIZE : Enfin, il y a quand même un bon quart du rapport qui est sur le national.

M. LE MAIRE : Oui, il peut y avoir un petit versant national, mais enfin...

M. Thibaut BIZE : Si je peux me permettre de faire un quart sur le national de ce que je vais dire.

M. LE MAIRE : Enfin nous ne sommes pas encore ici à l'Assemblée Nationale.

M. Thibaut BIZE : Donc ce que je voulais dire, c'est qu'on peut constater, et ça c'est lié aussi à local et à nos mobilisations, qu'aujourd'hui la spirale infernale de la baisse des dotations a cessé et ça c'est aussi grâce à la mobilisation des élus et des associations d'élus, et y compris les motions qu'on a votées ici et à l'Agglomération. Donc moi je pense que c'est important de rappeler que la mobilisation, à un moment, a un rôle et elle paie, sauf que malheureusement, c'est le cas aujourd'hui pour notre Commune, ce n'est pas le cas pour 19 000 communes en France sur les 35 000. Donc on est dans une politique où la plupart des communes vont continuer à subir des politiques d'austérité, et c'est totalement contradictoire, on va dire, avec l'actualité, où d'un côté on demande aux maires d'organiser et de porter la responsabilité du grand débat face aux citoyens, et de l'autre côté on estime qu'ils ne sont pas suffisamment responsables pour pouvoir gérer correctement leur budget, et donc on leur impose de limiter leur budget de fonctionnement. Donc pour notre Ville, les baisses de dotations s'arrêtent.

Il ne faut pas pourtant oublier que comparativement à 2014 le budget a été amputé de 10 M€. Donc 10 M€, si on remonte au tout début des baisses de dotations depuis 2012, en cumulé ça fait à peu près 40 M€ en moins sur notre Ville, 40 M€ qui nous ont été pris, qui ont été pris aux Bisontins. Et tout ça pour quoi ? Parce que c'est là où c'est important de rappeler les choses, parce que sur ce sujet beaucoup de choses fausses ont été dites.

Les orthodoxes libéraux vous diront : «*Cela sert à diminuer le déficit et la dette publique*», sauf que dans le rapport, on voit très bien que le déficit et la dette publique ne diminuent pas, au contraire il y a une augmentation qui est prévue pour l'année prochaine. Alors si les économies sont faites et que la dette et le déficit ne baissent pas, où part cet argent ? C'est une question qui est légitime à se poser et je pense que ça commence à être compris dans le pays. Que tout le monde le sache, ces économies que l'on demande de faire, ces 40 M€ sur la Ville de Besançon qui auraient pu servir à des projets utiles à la population, à des crèches, à des écoles, à des gymnases, etc., n'ont pas pu être faits parce qu'il a fallu trouver l'argent nécessaire pour financer des allègements de charges sur des grosses entreprises et la suppression de l'impôt sur la fortune. Et ça, je pense qu'il faut que les Bisontins le sachent.

Dans ce contexte, et malgré tout cela, grâce aux efforts qui ont été faits par chacun, grâce aux efforts qui ont été faits par les services, par les agents et je pense qu'il faut penser un petit peu à leurs conditions de travail, et à tout ce qu'ils ont pu faire, grâce aux choix parfois difficiles que l'on a dû faire, nous arrivons quand même à maintenir une politique forte sur les priorités de nos mandats que sont l'éducation, le social et les quartiers prioritaires.

Nous sommes satisfaits de pouvoir retrouver également, dans ces Orientations Budgétaires, les demandes que nous avons faites, c'est-à-dire la rénovation du matériel informatique dans les écoles et aussi l'accélération du développement des pistes cyclables sur notre Ville. On l'a vu au cours des débats de notre Conseil Municipal d'aujourd'hui, les questions de mobilité, de développement durable sont des questions qui sont incontournables aujourd'hui dans nos débats, et c'est pour ça que nous sommes satisfaits que nous mettions une volonté forte pour pouvoir développer des modes de transport en mode doux.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

M. Philippe MOUGIN : Je voudrais intervenir sur le sujet du groupe de travail circulation. Là je suis un petit peu étonné parce que vous savez très bien que les Conseillers qui sont ici sont toujours partants pour proposer, questionner, à faire faire le débat, et c'est vrai que moi j'aurais bien voulu qu'il y ait eu un petit rappel donc de ce sujet parce que là on était un peu dans le flou. Moi, je vous dirais bien...

M. LE MAIRE : Mais je crois que Marie...

M. Philippe MOUGIN : ...j'avais un petit peu oublié ça. Je me rendais au groupe circulation sans problème pour écouter et faire des propositions éventuellement sur les sujets souhaités, que ce soit clair, évidemment. Quand on vient ici, on ne vient pas avec l'ordre du jour, avec nos propositions. Ce sont les propositions qui émanent des services, du Maire, de son équipe. Dans le cas présent, je suis un peu étonné, je dois bien vous le dire.

M. LE MAIRE : C'est ce qui a été convenu entre vous.

Mme Marie ZEHAF : Je suis un peu étonnée parce qu'on avait dressé une fiche de déroulement de cette réunion, de cette rencontre, un cadre de travail que je vous ai fait valider en deuxième réunion puisque vous étiez présent à la deuxième réunion, et du coup tout le monde était d'accord, en vous demandant d'apporter des sujets. C'est vrai que pour la deuxième réunion on n'avait pas de sujet particulier, donc les services vous ont donné des comptages, ont abordé effectivement les sujets que vous souhaitiez aborder concernant les feux, notamment place Leclerc, avenue du 8 mai. Mais après, c'était à vous d'abonder, on en avait convenu ensemble, des thèmes pour qu'on puisse travailler et qu'on puisse faire, nous, intervenir des personnes compétentes ou que les services puissent travailler...

M. LE MAIRE : Voilà, c'est ça.

Mme Marie ZEHAF : ... sur les sujets que vous souhaitiez donner. On est ouvert, effectivement, à des sujets, enfin on ne peut pas travailler, nous, sur des sujets qu'on maîtrise régulièrement. La demande du groupe de travail est venue de vous, donc du coup c'est aussi à vous d'abonder pour nous demander de travailler sur des thèmes de travail.

M. Philippe MOUGIN : On est d'accord mais si vous vous souvenez bien, la deuxième fois, quand on a été informé, je vous ai apporté des questions, des propositions. On n'est pas resté les mains dans les poches et on n'est pas arrivé avec une valise vide. Il me semble que je vous avais expédié un mail. Je pense qu'il y a peut-être eu une incompréhension, enfin, à mon avis c'est peut-être moi qui ai mal compris.

M. LE MAIRE : Peut-être, peut-être ! Écoutez, maintenant, vous allez vous recalculer tout ça et ça va marcher.

Mme Marie ZEHAF : Peut-être, mais on va retrouver...

M. Philippe MOUGIN : Si vous aviez demandé de faire des propositions, vous n'ignorez pas que je m'intéresse assez à la chose, je vous en aurais fait évidemment.

Mme Marie ZEHAF : Il me semble que les propositions que vous avez faites, on y a répondu à la deuxième réunion.

M. Philippe MOUGIN : C'est vrai.

Mme Marie ZEHAF : Voilà, mais on attendait d'autres propositions pour la troisième réunion. Après de toute façon cette réunion a été annulée parce qu'aucun thème n'avait été proposé, après on peut programmer une autre réunion en fonction des thèmes qu'on aura, il n'y a pas de souci.

M. Philippe MOUGIN : Alors ce serait bien d'avoir un petit rappel vaccinal quelques jours ou quelques semaines avant. Je m'attendais à avoir un mail comme la première fois, franchement j'ignorais qu'il fallait vous alimenter systématiquement...

M. LE MAIRE : Ecoutez maintenant c'est levé, donc maintenant tout le monde doit se mettre d'accord.

M. Philippe MOUGIN : Voilà, je pense qu'il y a eu une mauvaise communication, certainement.

M. LE MAIRE : Peut-être, certainement.

M. Philippe MOUGIN : De part et d'autre.

M. Nicolas BODIN : Ce débat d'orientations budgétaires est l'occasion de revenir sur les faits marquants en termes politiques et en termes de fiscalité. Je noterai donc d'une part la constance de nos taux de fiscalité communale depuis 8 et 10 ans, et donc cela concerne l'ensemble des contribuables. Je noterai également le dynamisme des investissements projetés pour cette année 2019, et je rappellerai que nous bénéficions d'une péréquation renforcée au niveau de la Dotation de Solidarité Urbaine, la DSU, du fait des modifications apportées lors de la dernière loi de finances du gouvernement de Bernard CAZENEUVE.

Sur les choix politiques, notre stratégie de mandat a malgré tout tenu bon, et nous avons ainsi pu dégager des marges de manœuvre pour investir massivement dans les domaines que nous avons collectivement désignés comme prioritaires. Je pourrais évoquer la tarification solidaire de notre restauration scolaire, la gratuité des accueils périscolaires après un droit d'entrée d'une dizaine d'euros par an, évoquer la gratuité de l'abonnement à nos bibliothèques municipales ou l'accès gratuit à nos musées une fois par mois.

Dans le thème de l'éducation, je pourrais parler également de l'arrivée de renfort de personnels, notamment sur le temps de midi, le dédoublement des petites classes que nous mettons en œuvre bien qu'il nous ait été imposé sans que les coûts induits ne soient compensés, les parcours culturels qui sont une vraie réussite.

Pour la tranquillité publique, on pourrait parler de l'amélioration des équipements des agents, le renforcement des moyens de communication, et surtout des effectifs supplémentaires.

Pour la politique de la Ville, on pourrait parler de l'avancée des relogements et des déconstructions sur le quartier des 408 ou l'arrivée à terme du futur Programme de Renouvellement Urbain avec le projet que nous vous présenterons à la fin de ce Conseil Municipal.

Et également, 1,5 M€ qui s'ajoute aux 14 M€ de travaux annuels, et qui concernent les travaux que l'on appelle de proximité, donc c'est davantage de pistes cyclables, de bâtiments rénovés pour moins de consommation énergétique ou plus d'accessibilité, ou des aménagements de voirie, d'espaces sportifs, d'espaces verts. Mais tout cela n'est pas facile car en plus des incertitudes permanentes qui sont les nôtres, les dépenses contraintes augmentent toujours et elles s'ajoutent aux dépenses imposées par des décisions notamment nationales pour lesquelles nous réglons les factures sans compensation, mais cela n'est pas nouveau. Enfin, ce n'est pas parce que nous avons de grandes priorités que nous délaissions bien évidemment les autres politiques.

Un sujet d'inquiétude, puisqu'il n'y a pas de grand débat budgétaire sans sujet d'inquiétude, celui de la taxe d'habitation. Alors vous savez que le contexte fiscal est marqué, depuis plusieurs années, par la réduction parfois brutale -et on l'a suffisamment dénoncé ici- des dotations de l'État, et désormais par le corsetage lié à la contractualisation. En revanche, nous sommes toujours incapables aujourd'hui d'avoir la moindre idée sur la manière ou le mécanisme qui remplacera la taxe d'habitation. Le Président de la République nous a annoncé que plus personne ne paierait la taxe d'habitation à la fin de son quinquennat, donc 2022. À l'horizon 2020, donc 80 % des contribuables seront exonérés de la taxe d'habitation, pour un coût budgétaire de 10 milliards d'euros par an. Si on souhaite exonérer les 20 % supplémentaires, ça représentera 10 milliards supplémentaires, et on pourrait également citer les 10 milliards qui ont été annoncés par le Président de la République dans le cadre du mouvement des Gilets Jaunes au début du mois de décembre.

Politiquement, le dégrèvement de seulement 80 % des contribuables aura des effets différents suivant les communes. Pour les communes les plus pauvres, elles ne bénéficieront plus d'aucune recette directe de la taxe d'habitation, mais seulement de dotations qui risquent malheureusement d'être figées. Pour les communes les plus riches, elles ne perdront finalement que bien peu de recettes. Donc attention donc, l'impôt doit demeurer un outil de redistribution permettant d'assurer des solidarités entre les territoires et

les citoyens. On ne peut pas répondre à l'injustice réelle d'un impôt local par sa suppression, car l'impôt permet également de maintenir un lien au niveau local entre le contribuable et la collectivité. Et donc là il y a une véritable source d'inquiétude d'un point de vue budgétaire, politique et démocratique.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Pascal CURIE : Je voudrais revenir, dans ce rapport, sur la partie qui concerne plutôt la politique de la Ville et d'aménagement des quartiers, et revenir sur deux sites importants : le premier, c'était le site de la Grette qui est en déconstruction, Nicolas en a parlé rapidement tout à l'heure. Je rappelle que c'était un site d'intérêt régional au niveau de l'ANRU, avec une participation de l'ANRU relativement importante sur ce projet. Si je zoome simplement, moi, sur la partie Grand Besançon Habitat, la déconstruction des trois immeubles, on avait donc un budget en gros de 9 500 000 € de dépense sur ce dossier-là. Grâce à l'ANRU, grâce au Conseil Régional, on a eu quand même à peu près 8 M€, c'est quand même très important. Et j'ai l'occasion -je n'ai pas pu le faire la dernière fois puisque j'étais élu intéressé- de remercier l'ensemble des groupes qui ont voté pour cette convention ANRU que l'on a passée lors d'un précédent Conseil Municipal.

Pourquoi je les remercie ? Parce que c'est quand même très important d'avoir voté ce rapport-là. Pourquoi ? 8 M€, si on n'avait pas voté la convention, ça veut dire que Grand Besançon Habitat perdait les 6 M€ de l'ANRU plus les 2 M€ de la Région, qui accompagnait ce dossier. Ça veut dire que ça mettait en grande difficulté l'Office et ça allait entraîner ce que l'Office aille voir peut-être la Ville, peut-être l'Agglo pour les aider sur ce projet. Donc le fait d'avoir bien défendu ce dossier, et il y a eu vraiment un travail important entre l'Agglomération, la DDT, Grand Besançon Habitat et la Ville, ça permet simplement à la collectivité de ne pas mettre du tout d'argent sur ce projet-là, sur la déconstruction. La collectivité mettra un peu d'argent sur les aménagements, bien entendu, sur un certain nombre de choses, mais n'a pas été obligée de mettre la main à la poche sur ce projet-là. Je crois que c'était important à dire.

Et le deuxième, bien entendu, c'est le PRU de Planoise qui lui va commencer. Vous savez qu'il y a eu des études très importantes, elles vont être exposées tout à l'heure. Là, c'est quand même un dossier avec à peu près 175 M€ à terme avec 53 M€ de dotations de l'ANRU. Donc je crois que c'est aussi un élément très important. Les objectifs sont importants, c'est améliorer la qualité résidentielle et la tranquillité publique pour améliorer la qualité de vie. On est sur un secteur de Planoise où, tout le monde le sait, on doit faire quelque chose. Donc ça va se traduire par quoi ? Premièrement, réhabiliter un certain nombre d'immeubles, quelque chose d'important pour les bailleurs parce qu'à chaque fois qu'on réhabilite un immeuble, ça veut dire qu'on peut diminuer la vacance mais ça permet aussi de diminuer les charges locatives pour les locataires. Je crois que ça c'est quelque chose de très important. Donc il y aura 695 logements réhabilités.

Aussi un autre élément très important, c'est la résidentialisation. Sur ce quartier, il y aura à peu près 1 495 logements résidentialisés. Il y a eu une étude importante faite par le Cabinet qui est allé voir tout ce qui se passait sur les autres collectivités, voir les points positifs, les points négatifs. Les bailleurs sociaux ont travaillé aussi sur ce dossier et le retour que l'on a sur les différents autres bailleurs, c'est quelque chose de très important. Je rappelle aussi que sur ce point-là l'ANRU nous aidera.

Et bien entendu, il y a de la déconstruction. Alors pourquoi de la déconstruction ? On en a parlé tout à l'heure, c'est quand on a des immeubles qui sont vétustes, Nicolas l'a dit aussi, c'est quand on a des typologies qui sont complètement inadaptées, des T6, etc., qui ne correspondent plus à la demande actuelle. Et ça permettra aussi, puisqu'on a parlé beaucoup tout à l'heure de bétonisation ou autres, de dédensifier aussi ce quartier, quelque chose qui sera important bien entendu, et puis réaménager les espaces publics pour recomposer les secteurs et améliorer les cheminements. Je crois que c'est un élément très important pour améliorer la qualité résidentielle.

Alors bien entendu, je ne vais pas les développer car ce sera développé tout à l'heure, mais il y a aussi tout ce qui est développer l'économie, le commerce et les services, et amorcer la diversification de l'offre de logement au sein du quartier pour améliorer la mixité sociale.

Voilà, je crois que ce sont tous des points vraiment très intéressants sur ce programme, et les sommes que j'ai annoncées tout à l'heure sont très importantes ; elles permettront de faire du développement économique pour un certain nombre d'entreprises sur le territoire. Merci.

M. Laurent CROIZIER : En préambule, je voudrais peut-être faire le trait d'union entre les propos de M. GONON et tout à l'heure les propos de Mme VIGNOT. Je crois qu'aujourd'hui plus aucune décision ne pourra être prise sans prendre en compte à la fois la dimension écologique, mais il ne faudra pas oublier de prendre en compte aussi la dimension économique et notamment en matière d'emploi. Ces deux thématiques sont pour moi des thématiques transversales.

Sans mauvais jeu de mots, revenons à nos moutons. Sur les aspects financiers...

M. LE MAIRE : Il fallait la faire !

M. Laurent CROIZIER : Oui, eh bien écoutez... Sur les aspects financiers, effectivement j'ai peu de remarques à apporter, les éléments présentés laissent apparaître une gestion saine, un taux d'endettement maîtrisé et une capacité d'investissement préservée, et j'ai souvenir, lors du débat d'orientations budgétaires d'il y a un an, de certaines interventions annonçant que la disparition de la taxe d'habitation ne serait pas compensée, que la contractualisation avec l'État n'était pas vertueuse, qu'elle était pire que la baisse des dotations, qu'il s'agissait d'une mesure d'austérité sans précédent ou encore d'une mise sous tutelle des collectivités. Alors quels sont les faits un an plus tard ? La suppression du premier tiers de la taxe d'habitation est compensée à l'euro près, et de mon point de vue elle rend Besançon fiscalement plus attractive pour les familles et la classe moyenne.

Je note que vous n'êtes pas contraints à augmenter les taux de fiscalité communaux. Je note que la Ville n'a pas perdu de sa capacité à investir et que les dotations ont même augmenté de près de 900 000 €.

Alors la Ville de Besançon a-t-elle été contrainte à mieux maîtriser ses dépenses de fonctionnement ? Évidemment oui, mais dans une période où les débats convergent quasi unanimement vers plus de lisibilité et vers une meilleure utilisation de l'argent public, doit-on s'en plaindre ?

Et moi j'ai bien entendu le discours du Parti Communiste qui ne saura pas faire sans une hausse vertigineuse de la fiscalité. En tout cas, moi, je l'ai analysé comme cela. Sur le fond et les orientations à proprement parler, moi, sans être trop long, je voudrais faire trois remarques : la première sur le sport, la deuxième sur le commerce et la troisième effectivement sur le chapitre école/éducation.

Sur le sport, année 2019, année du sport, moi, j'ai souvent pointé le manque de lisibilité de la politique sportive de la Ville et le fait que nous payons 20 à 25 ans de manque d'investissement. Alors j'espère que pour l'ensemble des clubs et du mouvement sportif bisontin, que cette année sportive apportera effectivement des motifs de satisfaction. Je ne demande qu'à être convaincu.

Ensuite je voudrais évoquer peut-être à nouveau la situation d'urgence des commerces du centre-ville et la question fondamentale de l'attractivité du centre. J'avais évoqué, à l'Agglomération, l'idée de mesures exceptionnelles. Je voulais vous demander le calendrier, vous me l'avez donné tout à l'heure, sur des mesures exceptionnelles. Par contre, j'aimerais connaître le calendrier des annonces du dispositif Cœur de Ville, ce qui me paraît être un dispositif fondamental pour redynamiser notre centre, et j'aimerais avoir le calendrier des futures annonces.

Et pour terminer par le chapitre école, moi je regrette véritablement que sur des questions aussi fondamentales que le manque de capacité d'accueil dans nos restaurants scolaires, sur la taille des écoles dans les quartiers prioritaires, sur tous ces sujets que j'évoque depuis le début du mandat, le travail de fond et le travail de réflexion soit n'a pas été abordé ou soit a été trop récemment engagé. Voilà, ce sont les remarques que je voulais apporter ce soir. Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci. Sur la première partie de votre exposé, je suis d'accord avec vous. Les chiffres que vous avez donnés sont des chiffres exacts, réels.

M. Éric ALAUZET : Je trouve que les éléments qui ont été apportés sur les Orientations Budgétaires par Michel LOYAT constituent une bonne nouvelle pour les Bisontins. Les dotations augmentent de près de 900 000 €, ça faisait bien longtemps que ce n'était pas arrivé. Les impôts n'augmentent pas, alors il faut quand même toujours préciser les choses. Nous n'augmentons pas les taux communaux, il y a quand même toujours l'augmentation de la Loi de finances, donc en gros ça augmente de l'inflation, mais en tout cas pas plus, ce qui n'a pas toujours été le cas dans les périodes antérieures.

Et enfin, l'épargne qui augmente et ça veut dire des investissements supplémentaires, donc des investissements supplémentaires sans augmentation d'impôts, avec une augmentation des dotations. Et c'est notamment le résultat de la contractualisation. Moi, je m'étais interrogé sur cette proposition de contractualisation, je m'étais demandé ce que c'était que cette affaire-là alors que jusqu'à présent on baissait simplement les dotations. Je me demandais quel résultat ça produirait et donc ça marche. Ça marche et ça donne de bons résultats, et d'ailleurs même la Ville est allée au-delà de ce que la contractualisation demandait, donc on aurait pu même moins réduire les dépenses de fonctionnement qu'on ne l'a fait, mais c'est comme ça. Donc ça, c'est pour la Ville de Besançon.

Ensuite je veux dire et redire, notamment par rapport aux propos qu'a tenus Thibaut BIZE, il y avait une petite contradiction d'ailleurs en disant : c'est vrai, les dotations ne baissent plus, donc tu l'as dit et tu l'as reconnu et c'est bien de l'avoir fait. Immédiatement après, tu nous as dit : «Ça baisse pour 19 000 communes». Mais alors tu aurais dû dire que ça augmentait pour 19 000 autres communes, si on veut être complet et factuel. Et pourquoi ça augmente pour 19 000 communes et que ça baisse pour 19 000 communes ? Parce que tous ici, et depuis longtemps, vous demandez non pas de la péréquation, me semble-t-il, entre les communes riches et les communes pauvres, il me semble que tous vous demandez de la péréquation. C'est la péréquation qui se poursuit. Tous vous considérez que si la population augmente sur un territoire et qu'elle baisse sur un autre, ce n'est pas illégitime de modifier les dotations. Et si un territoire s'enrichit et qu'un autre s'appauvrit, ce n'est pas anormal non plus que ça se produise. Donc je ne pense pas que ce soit anormal que ça augmente pour 19 000 communes et que ça baisse pour 19 000 autres.

Le deuxième point, je le dis et je le redis encore, nous étions montés à des tels taux de déficit dans ce pays que, malgré les baisses de déficit, la dette continue à augmenter, mais heureusement, heureusement que nous maîtrisons les déficits, heureusement, sinon ce serait une vraie catastrophe pour notre pays. Donc nous n'en sommes pas encore, malheureusement, en situation de pouvoir réduire la dette. Mais les déficits baissent, et d'ailleurs il y a un phénomène un peu particulier en 2019, j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer, je ne recommencerai pas à le faire ici, mais ce phénomène de 2019 fait que toute chose égale par ailleurs, sans rien faire de plus, en 2020, on passera de 3,2 à 1,3 -0,9 en moins- sans rien faire, parce qu'il y a le phénomène particulier de 2019.

Et je termine enfin sur la taxe d'habitation. Moi, je veux bien qu'on dise que c'est un mauvais impôt, mais qu'il faut le changer. Ça fait 40 ans que les uns après les autres, nous n'avons réussi à rendre juste la taxe d'habitation. Bien ! Donc c'est très bien qu'en période de croissance, on peut toujours dire à ceux qui ont des revenus modestes, puisque c'était l'idée qu'on paie trop de taxe d'habitation avec des revenus modestes, on va diminuer votre taxe d'habitation, mais on ne touche pas à celle des gens les plus aisés. Ce n'est pas possible quand il n'y a pas de croissance. Donc il fallait le faire, c'est une mesure de pouvoir d'achat, elle bénéficie, c'est vrai, plus à certains habitants qu'à d'autres, et notamment aux Bisontins, parce que la taxe d'habitation est relativement élevée dans notre Ville, donc elle bénéficie pleinement aux Bisontins. C'est 200, 300 € cette année, ça sera pour certains 600-700, 800 € en 2020, donc c'est vraiment une mesure de pouvoir d'achat pour la classe moyenne jusqu'à présent. On verra pour la suite et c'est vrai que ça atténue en plus, par rapport à la discussion qu'on a eue sur Les Vaîtes tout à l'heure, le fait que des gens partaient à l'extérieur pour construire, parce que peut-être le terrain était moins cher, mais aussi parce que la taxe d'habitation était moins chère. Eh bien là, finalement, Besançon est devenue concurrentielle par rapport aux communes éloignées, du fait de la taxe d'habitation et c'est plutôt une bonne nouvelle pour nous aussi.

M. LE MAIRE : Concernant le B1, je n'ai pas répondu au B1 à la question de M. FAGAUT ou de M. GROSPERRIN. Quelqu'un a posé la question..., on a perdu le B2, on n'a pas encore le B1. Donc sachez que c'est un combat que je mène actuellement, c'est un combat difficile, j'espère que nous y arriverons, ou à quelque chose d'équivalent, mais pour être très clair, c'est loin, très, très loin d'être gagné. Je dois rencontrer le Ministre au cours de la semaine prochaine, le 19, pour les rencontres Cœur de Ville qui ont lieu avec 4 ou 5 Ministres et donc je lui reparlerai de ce problème parce que je pense qu'effectivement il y a quelque chose qui n'est pas juste entre un certain nombre de villes de même taille, certaines l'ont bien, d'autres ne l'ont pas, et donc c'est un sujet sur lequel je ne désarme pas, mais je ne suis pas sûr de l'emporter.

Vous voulez le calendrier Cœur de Ville Monsieur CROIZIER : une réunion a lieu dans 15 jours. Les premières opérations vont démarrer, c'est la Place du Huit Septembre où les travaux vont démarrer le 8 juin en concertation avec les habitants, et surtout les commerçants pour ne pas léser -c'est le 8 avril ?- Je croyais qu'on m'avait dit le 8 juin, ça m'a paru tard, mais non, c'est le 8 avril donc c'est bientôt. Et la signalétique nouvelle va se mettre en place très prochainement.

Ensuite nous sommes en train d'expertiser un certain nombre de propositions en matière d'habitat, puisque Cœur de Ville, c'est aussi beaucoup ramener de la population, des familles dans les cœurs de Ville. Il faut que nous puissions trouver là des opérations à faire, et j'ai même déjà trouvé des partenaires pour le faire avec nous, qui mettront de l'argent frais pour mettre des opérations en route sur le Cœur de la Ville. Il faut que nous rachetions des blocs d'immeubles pour pouvoir les réhabiliter, ce qui d'ailleurs au passage... actuellement donc, on sait que c'est nouveau d'ailleurs, lorsque l'on réhabilite de l'habitat ancien on a droit à la défiscalisation dans les cœurs de Ville. Donc c'est quelque chose de nouveau qui vient de sortir, me dit-on.

Mme Anne VIGNOT : Ce que je voulais apporter au débat, puisque finalement, il s'est dit beaucoup de choses dans le cadre de ce débat sur les Orientations Budgétaires, sur effectivement des actions remarquables qui sont menées tout au long de l'année, et qui vont être encore menées en particulier auprès des écoles avec une informatique consolidée, etc. Mais aussi je pense qu'il est important, puisqu'on va rebondir sur le dossier de développement durable, de se poser la question de savoir si finalement on est véritablement sur un budget vertueux ou si on est sur un budget qui est un peu -comment dire- dans le prolongement de ce qui a été fait, qui subit les différentes directives, qui reste un peu dans l'obscurité, puisque finalement on dira ce qu'on voudra, mais sur les taxes d'habitation, pour l'instant on ne sait pas comment elles vont pouvoir être compensées. Nous sommes absolument aveugles de ce point de vue-là, donc on ne peut pas considérer qu'on laisse du coup une autonomie assurée aux collectivités dans ces conditions.

Et je voulais revenir sur la question de dette, d'endettement, etc. Alors on dit : «On a un budget audacieux». Moi, je ne sais pas où se trouve l'audace quand on considère qu'on est plutôt bon élève. Je reviens, par exemple, sur le fait que la Ville de Besançon est toujours primée, effectivement, sur des actions brillantes en matière de biodiversité, en matière de climat, puisque nous avons un Gold en matière d'énergie.

Pour autant, si demain l'ensemble des collectivités en France se mettaient à la hauteur de ce que fait déjà la Ville de Besançon, la France n'atteindrait pas les objectifs dans lesquels elle s'est engagée dans le cadre des accords de 2015. Donc on voit que si on veut considérer que le climat est quelque chose qui nous importe tous, il va falloir qu'on démultiplie les actions, en particulier puisqu'on a dégagé plus d'épargne, ce que vient de dire M. ALAUZET par exemple, eh bien allons-y, investissons pour aller beaucoup plus fort en matière de transition énergétique, transition écologique.

J'aime bien, par exemple, donner un exemple qui n'est pas directement celui de la Ville Besançon, mais quand même il est facile à comprendre. Avec la sécheresse que nous avons eue en 2018, pour le Doubs, la Chambre d'Agriculture a calculé une perte de 15 000 à 20 000 € par exploitation. Là vous voyez directement les effets qu'un changement climatique qui ne serait pas envisagé comme un objectif essentiel impacte directement nos budgets. Alors on peut continuer à faire de l'arithmétique, et dire : «*Regardez, on a un budget qui doit être redressé*», etc., mais ce budget environnemental est de notre responsabilité et il impose que l'on aille beaucoup plus lourdement sur la question des investissements.

Alors on salue effectivement tout ce qui est fait en matière de gymnase, parce que c'est quelque chose qui pèse de façon importante. On a 440 tonnes de CO² qui sont diminuées, rien qu'avec cet objectif-là. On a jusqu'à du coup des économies d'énergie par exemple toujours sur les gymnases, une baisse de 52 % de la consommation initiale. Mais encore une fois, même avec les efforts qui sont faits par la Ville de Besançon, vous le démultipliez sur l'ensemble des collectivités, nous sommes largement en dessous de ce que nous devrions commettre comme effort si on veut absolument redresser la barre et éviter une crise économique et sociale qui là, en matière de budget, en matière de dette, eh bien, je vous assure que ça va être très, très onéreux.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vais pas y revenir mais l'opération des Vaïtes par exemple, va dans ce sens-là puisque je crois que ce qui va être fait là-bas en matière de transport, en matière de mobilité, en matière de récupération d'énergie, c'est effectivement une opération ambitieuse puisque ça coûte beaucoup d'argent à la collectivité, et c'est une opération qui va dans ce sens-là.

M. Philippe MOUGIN : Je voulais juste apporter un petit rectificatif aux propos de M. ALAUZET et de M. BIZE, les vases communicants de 19 000 communes à 19 000 autres, ça fait beaucoup, ça fait 38 000 communes et on sait...

M. Eric ALAUZET : 35 000.

M. Philippe MOUGIN : Voilà, c'est ça, sur le premier rectificatif, je voulais juste signaler...

M. LE MAIRE : Oui, c'est vrai, vous avez raison.

M. Philippe MOUGIN : 34 000 et quelque avec les fusions et d'autre part je voulais juste répondre...

M. Christophe LIME : Avec les communes nouvelles.

M. Philippe MOUGIN : ...que la France est une polluuse, effectivement, mais elle pollue pour 1,4 environ des émissions mondiales, alors tous les efforts qu'on fait, c'est bien, mais comme je vous le disais tout à l'heure, je pense...

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas suffisant.

M. Philippe MOUGIN : ...ce n'est pas suffisant mais il faut aussi que nos politiques nationaux fassent le forcing. Alors évidemment vous allez me dire que c'est chose impossible avec la Chine et les États-Unis. Je pourrais avoir des termes un peu vulgaires en disant qu'on «pisse un peu dans un violon», mais c'est vrai que l'étincelle doit venir de quelque part. Si on peut la donner, tant mieux, mais je crois que parler toujours et d'enfoncer le clou tous les jours et toutes les semaines et tous les mois, évidemment, la vertu de l'écologie, c'est bien mais il faut être vraiment en face des choses et les regarder. Moi je suis assez pessimiste, je vais répéter encore une fois, quand on n'arrive pas à retirer le glyphosate dans notre pays, j'ai beaucoup de pessimisme pour l'avenir de notre planète. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Et dernière intervention... Anne tu veux ajouter quelque chose ?

Mme Anne VIGNOT : Oui, je voulais juste réajuster un petit élément parce qu'Éric ALAUZET parle de péréquation. La péréquation, c'est la solidarité des territoires. Mais là le mécanisme n'est pas du tout de ce fait-là, il est du fait de : «Est-ce que ce sont des bons ou des mauvais élèves ?». Donc on sort d'un système qui n'a plus rien à voir. Donc... bien sûr que si, puisque la contractualisation est basée sur la capacité que l'on a à se conformer aux demandes qui sont de réduire le fonctionnement. Donc on n'est pas sur un fonctionnement de péréquation.

M. LE MAIRE : Eric va te répondre.

M. Éric ALAUZET : Madame VIGNOT, vous êtes en train de mélanger. Vous mélangez la contractualisation qui concerne les 323 communes, et c'est de ça dont vous venez de parler...

M. LE MAIRE : Collectivités, parce qu'il y a communes, Département, Région.

M. Éric ALAUZET : Collectivités, Département, Région, etc.

M. LE MAIRE : 322.

M. Éric ALAUZET : Donc la contractualisation concerne 323 collectivités. Quand on parle des 35 000, on parle là bien de péréquation, pour les raisons que j'ai indiquées : péréquation de richesse, péréquation de démagogie...

M. LE MAIRE : C'est un lapsus.

M. Éric ALAUZET : ... de démographie.

M. LE MAIRE : Ça va, il n'y a pas que moi qui me trompe !

M. Éric ALAUZET : ... voilà, tout simplement. Donc il faut bien séparer les deux choses, là vous avez fait une erreur.

M. LE MAIRE : Bien... Aujourd'hui, nous sommes le 7 mars, et demain c'est le 8 mars. Madame SUGNY je vous donne donc la parole.

Mme Ilva SUGNY : Merci Monsieur le Maire. Donc à la fin de ces OB, vous avez un rapport en matière d'égalité homme/femme. Je suis déjà intervenue en CAGB, donc je n'y reviendrai pas. Néanmoins, si je vous dis 1515...

M. LE MAIRE : Marignan.

Mme Ilva SUGNY : Ça vous parle. Mais si je vous dis 1 515, c'est le nombre exact de collégiennes et lycéennes qui ont participé hier à la course pour une féminisation plus importante dans le sport. Et là je dis bravo, bravo à tous les partenaires et à tous les services pour cette journée qui a été vraiment mémorable. On a doublé le nombre de participants.

M. LE MAIRE : Ça devient une grande manifestation, c'est la Lycéenne et la Collégienne, c'est ça ?

Mme Ilva SUGNY : Voilà.

M. LE MAIRE : Donc il y a combien de participants hier ?

Mme Ilva SUGNY : 1 502 exactement.

M. LE MAIRE : Ça va faire comme le Trail des Forts, bientôt on en aura 3 000.

Mme Ilva SUGNY : Et aussi un grand merci à l'UNSS qui a embarqué tout le monde dans cette aventure.

M. LE MAIRE : Bien...

Mme Ilva SUGNY : Comme vous le disiez si justement, demain c'est le 8 mars, c'est la journée internationale des droits des femmes et non pas la journée de la femme, journée des droits, les femmes ne veulent pas des fleurs mais les mêmes droits que les hommes.

M. LE MAIRE : Je range mes roses alors...

Mme Ilva SUGNY : Mais depuis longtemps cette date symbolique a été noyée dans une marée de célébrations : journée de l'arbre, journée de la barbe, journée des câlins... Ça existe, c'est le 21 janvier Messieurs !

M. LE MAIRE : C'est pas mal ça. Ah bon ! Je viens de l'apprendre alors. On voit les spécialistes là !

Mme Ilva SUGNY : Demain c'est le 8 mars, interminable litanie de tristes chiffres de violence conjugale, d'écart salarial, de collectifs féministes différents et si semblables à la fois, des initiatives gouvernementales qui se suivent et qui se ressemblent. Demain, c'est le 8 mars. Il est 7 heures 30, on se lève pour aller travailler et gagner 25 % de moins qu'un homme. On se lève pour se faire tripoter les fesses dans le bus, pour entendre des réflexions salaces dans la rue, pour supporter un supérieur trop collé serré. Demain, c'est le 8 mars, et comme je suis une femme on va me proposer des roses, ou alors des réductions sur les strings à Super U.

M. LE MAIRE : Oh... !

Mme Ilva SUGNY : Demain, c'est le 8 mars...

M. LE MAIRE : Heureusement que c'est toi qui dis ça, si c'était un mec qui disait ça... !

Mme Ilva SUGNY : Je ne veux pas de cours de zumba, de leçon de strip-tease ou une séance de relooking. Mais pourquoi... ? Mais pourquoi ne m'offre-t-on jamais un stage de survie, un saut en parachute ou un cours d'œnologie ? Le 8 mars, si vous êtes une femme, il y aura forcément un mec sexiste qui vous tiendra la porte ou vous offrira un café. «Profites-en, parce que c'est la journée de la femme». Une fois pour toutes, la journée du 8 mars est organisée par l'ONU, pas par Interflora ni Moulinex. Nous sommes fatiguées d'être jugées, d'avoir des enfants, de ne pas avoir d'enfant, d'avoir des enfants et de travailler, d'avoir des enfants et de retravailler, d'être trop minces, trop grosses, trop ambitieuses, pas assez ambitieuses, trop sexy, pas assez sexy. Stop ! Assez ! Lâchez-nous un peu et regardez-vous Messieurs. Le féminisme n'a jamais tué personne. Le machisme tue tous les jours.

En conclusion, elle n'est plus parmi nous, elle nous a quittés il y a quelque temps, mais où qu'elle soit dans le ciel ou l'univers, Simone Veil(le) !

M. LE MAIRE : Oh, c'est bien ! (*Applaudissements*). Cela dit, je ne me suis pas reconnu dans la description que tu as faite là, quand même.

Mme Ilva SUGNY : Et pourtant elle existe.

M. LE MAIRE : Parce que moi, tu vois, je vais te dire, demain si...

Mme Ilva SUGNY : Et pourtant, elle existe.

M. LE MAIRE : Si je te vois, je serais heureux de te tenir la porte, j'appelle ça simplement... ce n'est pas du sexisme, c'est de la galanterie, c'est tout, ce sont des usages.

Mme Ilva SUGNY : Tenir la porte un jour par an ou offrir un café un jour par an...

M. LE MAIRE : Ah non, non ! Non, non. Il y en a peut-être d'autres à qui je claquerais la porte, mais non, ce n'est pas un jour par an. Pour moi, ça fait partie des usages que l'on a.

Bien, je voudrais simplement attirer votre attention, je vais mettre ce rapport au vote. Nous sommes au rapport n° 5, il y en a encore 40, c'est juste une information que je vous donne, et il est 20 h 37. Donc pour ces Orientations Budgétaires, quels sont celles et ceux qui sont contre ? Oui, on les vote, on me dit que oui. Il me semblait qu'on ne les votait pas, j'ai demandé, on m'a dit oui.

Est-ce que vous êtes d'accord pour dire qu'il y a eu un débat ? Il y a un vote, c'est réglé.

On va continuer maintenant. Si vous voulez, je vais enclencher la surmultipliée. On prendra le temps qu'il faut, mais on va quand même avancer, parce que c'est le rapport n° 5».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 6

Contrat P@C (Porter une Action Concertée) 2018-2021 entre le Département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les communes membres du Grand Besançon

«**M. Ludovic FAGAUT** : Simplement sur ce rapport et je pense que je peux associer l'ensemble des conseillers départementaux ici présents dans l'assemblée, pour rappeler que le Conseil départemental est proactif quand même pour les territoires, et on le voit, puisque l'Agglomération... enfin l'Agglomération, oui, ainsi que la Ville de Besançon...

M. LE MAIRE : Normalement, vous n'avez pas le droit de le dire.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, non, mais c'était pour le dire par rapport à cela, mais c'était surtout pour pointer du doigt donc Synergie Campus, pour rappeler vraiment que le Département, ça ne fait pas partie de son champ de compétences, mais qu'il souhaitait vraiment être partie prenante par rapport à cela.

M. LE MAIRE : Oui, mais je crois qu'il ne faut pas... vous n'avez pas le droit de le dire ici.

M. Ludovic FAGAUT : Je l'ai dit quand même.

M. LE MAIRE : Vous l'avez dit quand même, oui d'accord, mais moi je vais vous dire, ce n'est pas moi que ça gêne, ce sont des règles qu'il y a ici... Si vous voulez vous asseoir sur les règles, vous avez le droit.

Par contre, ce que moi je peux dire -parce que je peux le dire, il peut le dire et il va le dire- c'est que, avec le Département, avec Christine BOUQUIN, les choses se passent bien. Nous avons un dialogue constructif avec elle, entre autres concernant l'action sociale, dans beaucoup de domaines, nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais je dois dire, parce que c'est la vérité, que nous avons des rapports qui font que nous nous écoutons les uns les autres et si nous pouvions avoir les mêmes rapports ici comme ça... enfin tout cela serait bien.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté à l'unanimité».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 7

Société SPL Territoire 25 - Portage foncier des bâtiments Tereva sur le site de la Rhodiaceta - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 50 % d'un emprunt de 1 350 000 € auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté

«M. LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 8

Personnel communal - Ajustements techniques

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ?

M. Michel OMOURI : Je veux simplement intervenir sur le recrutement de Directeur de la Maison de quartier de Montrapon. Lors du dernier Conseil Municipal, je vous avais interpellé sur la situation conflictuelle qu'il y avait dans ces maisons de quartier, à savoir Montrapon et Planoise. Depuis cette intervention, je note qu'un grand nombre d'agents qui travaillent dans ces maisons de quartier m'interpellent, me disent que maintenant les langues se délient, indiquent qu'il y a aujourd'hui un mal-être qui se développe dans ces maisons de quartier, presque un service public en souffrance. Vous pourriez m'informer si cette info-là, que je vais vous communiquer... vous avez lancé un audit pour analyser la situation conflictuelle dans ces deux maisons de quartier durant l'été. Je peux vous dire que j'approuve cette décision si c'est le cas. Il me semble que le coût était de 12 000 €, même si il n'y avait pas besoin d'investir 12 000 € pour entendre les mêmes difficultés. Aujourd'hui ces agents de maisons de quartier, surtout sur Montrapon et sur Planoise, attendent toujours le rapport de cet audit, et en même temps on note aujourd'hui que vous avez fait déplacer 2 Directeurs, Maison de quartier Montrapon et Saint-Ferjeux, je dirais en toute discrétion...

M. LE MAIRE : Pas Saint-Ferjeux.

M. Michel OMOURI : Non, non, excusez-moi, Montrapon et Planoise, en toute discrétion. Pourquoi ? Tout ça pour vous dire, Monsieur le Maire, que peut-être que la future Majorité va devoir travailler différemment pour renouer un vrai dialogue social et de confiance avec ses agents de la maison de quartier, parce que je vous dis aujourd'hui, j'invite certains à venir dans ces maisons de quartier parce qu'il y a une vraie souffrance au travail.

M. LE MAIRE : Déjà vous êtes très optimiste sur la nouvelle Majorité... bon, l'espoir fait vivre...

Mme Carine MICHEL : Je vais d'abord répondre sur la maison de quartier de Montrapon. On n'a pas fait ça en toute discrétion, l'ancien Directeur de la maison de quartier a émis le souhait de la mobilité. On favorise toujours la mobilité interne dans nos collectivités et on y tient. En général, c'est 40 %. Donc effectivement l'ancien Directeur a été affecté, à sa demande, à de nouvelles fonctions. Un nouveau Directeur sera en place à la maison de quartier de Montrapon le 11 mars. C'est l'ajustement technique qu'on vous propose aujourd'hui.

Il y a eu un audit externe, à la demande d'un mouvement social qui, je vous le rappelle, est né le 4 juillet dernier, et c'est une proposition qu'on a faite suite aux demandes du personnel. C'était une demande d'un audit externe, pour qu'il y ait la neutralité. Donc évidemment on a répondu favorablement pour un coût, de mémoire, d'environ effectivement à peu près 10 000 € pour à la fois travailler sur un bilan individuel et collectif, et surtout sur un projet dans le futur cadre de l'agrément social.

Donc ça a été suspendu, pour laisser arriver le nouveau Directeur et à la demande des intervenants, et vu avec l'ensemble du personnel. Sur Planoise, idem, on n'a pas déplacé le responsable des Bains Douches, c'est à sa demande qu'il a été affecté à Planoise.

M. LE MAIRE : Merci, Carine. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 9

Compte personnel de formation

«**M. LE MAIRE** : Des questions à poser ? Des abstentions ? Des oppositions ? Adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 10

Convention de mise à disposition du DGAS Action Sociale et Citoyenneté de la Ville vers le Centre Communal d'Action Sociale

«**Mme Carine MICHEL** : Dans ce rapport il s'agit juste de mettre donc à disposition, pour sa quotité de travail, donc 70 %, il effectuera la fonction de Directeur général du CCAS, et 30 % sous la fonction DGAS de la Ville.

M. LE MAIRE : C'est ça. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 11

Convention de création d'un service commun d'archéologie entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

«**M. LE MAIRE** : Ce service nous rend de grands services, c'est pour qu'ils puissent tout simplement travailler avec l'Agglomération du Grand Besançon. Pas de remarque ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 12

Chantier de jeunes à la Citadelle 2019-2020 - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et MOYSE DÉVELOPPEMENT

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 13

Congrès - Attribution de subventions - 1^{ère} répartition au titre de l'année 2019

«**M. LE MAIRE** : Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 14

Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - La Rodia - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Subventions de fonctionnement et d'équipement 2019

«**M. LE MAIRE** : Il faut faire un vote séparé concernant ce point car beaucoup de personnes sont engagées dans des structures. On doit donc voter pour La Rodia, pour l'Orchestre Victor Hugo et pour le Centre Dramatique National. On va donc faire des votes séparés.

Concernant le Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne Franche-Comté, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? C'est adopté.

Concernant la Régie Autonome Personnalisée de La Rodia : des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. Bien sûr un certain nombre d'élus ne prennent pas part au vote, c'est indiqué à la fin.

Le troisième point, c'est l'Orchestre de Franche-Comté dont je suis le Président. Des oppositions ? Des abstentions ? Ces rapports donc sont adoptés».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 15

Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et Kéolis Besançon Mobilités - Sécurité dans les transports

«**Mme Christine WERTHE** : Les transports en commun occupent une place centrale dans la vie de nos concitoyens. Le bus, le tramway font partie intégrante de notre environnement quotidien, et ce, depuis le plus jeune âge. Les transports sont aussi le réceptacle des incivilités et de la violence de notre société. Même si les actes malveillants, fraudes, vols, harcèlements demeurent minoritaires par rapport au nombre de personnes transportées, ils sont l'expression d'une délinquance et d'une violence qui s'expriment de plus en plus dans l'espace public. Nous en avons encore eu un exemple hier avec le braquage d'un chauffeur au petit matin au terminus de Saint-Claude. La sécurité des personnels est vraiment mise à mal. Garantir des transports en commun plus sûrs est un enjeu majeur pour les acteurs concernés que sont la société Kéolis et la Ville de Besançon.

Ce rapport montre clairement l'intérêt que chacun porte au renforcement de la sécurité des usagers et des personnels, à travers notamment une collaboration forte entre le collectif de Kéolis et la police municipale.

En effet, les contrôleurs sur le réseau bus et tramway de Besançon sont au nombre de 15. Pour les lignes de l'Agglomération, donc hors Besançon, la CAGB dispose de 2 contrôleurs, si mes informations sont exactes. Ces effectifs ne sont pas suffisants. Les contrôleurs sont des personnels assermentés, cependant ils ne disposent d'aucun équipement digne de ce nom pour faire face à ces actes de délinquance et de violence. C'est pourquoi la présence des policiers municipaux sur le réseau de transport en commun est une avancée marquante. Leur existence alliée à celle des caméras de surveillance, et coordonnée avec celle des agents de Kéolis, ne peut que renforcer la sécurité des personnels et des usagers, notamment en soirée et la nuit.

M. LE MAIRE : Donc, vous êtes d'accord ?

Mme Christine WERTHE : Merci.

M. LE MAIRE : Très bien.

M. Laurent CROIZIER : Je voulais adresser un soutien appuyé au conducteur agressé hier matin et à l'ensemble du personnel de Kéolis. Moi, je comprends l'émoi qu'a suscité cette agression avec arme à feu sur l'ensemble du personnel, et ce sont des actes devant lesquels nous devons réagir avec fermeté. En tout cas, j'espère que les caméras de surveillance à l'intérieur du bus et celles de la Ville permettront l'arrestation de l'auteur.

Cette convention de partenariat fait effectivement partie des éléments de réponses qui permettront à la fois de rassurer l'ensemble du personnel et les usagers du réseau Ginko. Cela pose d'autres questions qui vont dans le sens des propositions que le MoDem a pu vous faire. Nous vous avons demandé, il y a déjà quelques années, plus de présence policière sur le terrain, une redéfinition des missions et des horaires, et l'armement de la police municipale.

Premier élément, on est en droit de se poser la question de savoir si les effectifs sont suffisants pour assurer cette mission. Donc j'aimerais avoir un point sur les effectifs de la police municipale, et si elle est pleinement capable d'assurer la mission qui est demandée dans cette convention.

Deuxième élément, sans généraliser l'agression qui s'est déroulée hier matin, cela ajoute en tout cas un argument supplémentaire pour poser à nouveau la question de l'armement de la police municipale, auquel je le rappelle, nous sommes favorables.

Et troisième point, rappeler que les horaires de la police municipale ne sont pas ceux des horaires du réseau Ginko, et que notre proposition de brigade de nuit prend dans ce cas encore plus de sens avec cette convention. Voilà, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je passerai la parole à Michel LOYAT et à Danièle POISSENOT qui répondront et on donnera les effectifs de la police.

M. Michel LOYAT : Je laisserai bien entendu Danièle POISSENOT répondre par rapport à l'objet même de cette convention, donc lien entre police municipale et l'entreprise Kéolis, mais je voudrais ajouter que par rapport à la sécurité qui est une préoccupation, bien entendu, très forte et au quotidien, sécurité des usagers, sécurité des agents, et particulièrement ceux qui sont en première ligne, c'est-à-dire les conducteurs, ceux qui font les contrôles, cela ne se limite pas, fort heureusement, à la relation police municipale/Kéolis. Il y a, outre des réunions régulières avec l'ensemble des partenaires, l'ensemble des partenaires c'est la Préfecture, ce n'est pas le Préfet en général, c'est le Directeur de Cabinet, c'est également la police nationale, bien représentée, police municipale, la Ville sous d'autres aspects, par exemple par rapport à l'éclairage -maintenant ce sera la Communauté d'Agglo-, éclairage voire parfois couper un peu des taillis, etc., tout ce qui peut concourir à des difficultés en matière de sécurité, l'entreprise Kéolis, évidemment. J'en profite pour dire que ces réunions que nous avons régulièrement, ce n'est pas uniquement la direction de Kéolis, ce sont les organisations représentatives du personnel, et c'est très important dans le dialogue que nous pouvons avoir, et bien entendu la Communauté d'Agglomération.

Réunion par réunion nous faisons à la fois un bilan, nous traçons des mesures à mettre en œuvre, et à la dernière réunion, celle qui a eu lieu au mois d'octobre -mais peut-être, reverrons-nous cette position- vu les progrès qui avaient été effectués, vu tout ce qui avait été mis en œuvre, les différents partenaires, nous avons décidé que le rythme de réunion semestrielle pouvait être annuelle, mais nous reverrons peut-être cela.

Il est évident que, entre deux réunions de ce type-là, ce qui importe c'est le travail au quotidien, et c'est ce qui avait été souligné justement, y compris par les organisations représentatives du personnel, la fluidité dans les informations qui circulent, les équipements également. Vous parliez des contrôleurs au niveau des équipements. La Communauté d'Agglomération a budgété, et c'est en cours de finalisation, du matériel qui s'appelle Tétra qui permet, en termes de communication cela permet à la fois aux agents, mais bien entendu également aux conducteurs, de pouvoir, en tout lieu communiquer avec le PCC, ce qui n'était pas le cas en certains points de la Ville, et notamment pour les contrôleurs lorsqu'ils étaient en dehors du bus. Il y avait eu un problème à Clairs-Soleils où des contrôleurs avaient été agressés, pas tellement d'ailleurs par la personne qui avait eu une amende mais par d'autres personnes qui étaient venues et là ils n'avaient pas effectivement cette possibilité d'alerte immédiate.

Enfin je ne vais pas détailler, bien entendu, ce qui a été fait, ce qui doit rester à faire, mais souligner que cette convention ce n'est pas le point de départ, c'est beaucoup plus l'aboutissement d'un travail. Il était important de formaliser les choses et je vais laisser Danièle POISSENOT donc dire ce que cela permet. Pour un grand nombre de points, ça formalise ce qui existait. En revanche, il y a des points, là, où ça permet effectivement de renforcer encore la sécurité.

La police nationale est très présente par rapport à cette question de sécurité. Je crois que c'est en minutes que l'intervention..., alors ça n'a pas suffi, si vous voulez, à prévenir, mais par rapport au braquage que vous évoquez, c'est-à-dire à 5 h 25 hier matin, je crois que c'est quatre ou cinq minutes qu'il a fallu pour l'intervention de la police nationale. Ça a été vraiment extrêmement rapide.

M. LE MAIRE : Oui, je veux simplement dire, avant de passer la parole à Danièle, que peut-être, n'en déplaise à un certain nombre de mes amis... l'installation de la vidéosurveillance dans les stations, l'installation de la vidéosurveillance dans les bus et dans les trams a quand même fait en sorte qu'il y a des incidents mais qu'il n'y en a pas beaucoup, beaucoup moins que s'il n'y avait pas ce système de surveillance. C'est pas du 100 %, mais en fait, comparativement à d'autres villes, il n'y en a pas beaucoup à cause de ce système qui est efficace, et à cause aussi effectivement, Michel l'a dit, d'un système très efficace qui permet aux forces de police d'être sur place et d'interpeller les contrevenants ou celles et ceux qui veulent agresser les personnes dans les bus. Donc c'est très efficace. Quelques minutes.

M. Michel LOYAT : Oui, là juste pour vous dire que bien entendu le Président et moi-même avons apporté à la fois le soutien, bien sûr, à l'ensemble des personnels, soutien et dénonciation. Évidemment, il y a eu des communiqués et également des messages qui ont été adressés.

M. LE MAIRE : On a bien sûr porté plainte.

Mme Danièle POISSENOT : Simplement je voudrais préciser quelques petites choses, notamment, effectivement la convention c'est vraiment l'aboutissement d'un travail qui a été fait avec l'Agglo, avec les syndicats et avec la Ville de Besançon. C'est une convention sur laquelle on a travaillé déjà depuis presque deux ans, donc c'était vraiment affiné au fur et à mesure.

De plus une précision : la police municipale qui sera présente dans les trams et dans les bus ne viendra pas faire de contrôle, bien évidemment, elle laissera le travail aux contrôleurs...

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Mme Danièle POISSENOT : ...Et ce qui est intéressant aussi, c'est que finalement les caméras Kéolis pourront être visualisées par le CSU de la Ville de Besançon. Donc ce sera un plus qui permettra de visualiser les incidents qui peuvent arriver, et ce, au moment immédiat.

Aussi une autre chose et cela avait été travaillé aussi avec l'Agglo, les policiers municipaux vont être formés pour faire ce genre d'intervention, donc ce sera vraiment des policiers municipaux qui seront formés.

Et pour répondre aussi à la question des effectifs, j'étais à France Urbaine moi aussi hier et à France Urbaine on a une commission avec tous les élus, Maires et Adjointes à la sécurité et on a les mêmes préoccupations, bien évidemment, parce que ce sont vraiment des villes comme Toulouse, Bordeaux, Mulhouse, etc.

M. LE MAIRE : Saint-Etienne, Strasbourg.

Mme Danièle POISSENOT : ...Saint-Etienne, puisque c'est le Président, Strasbourg aussi, et donc on est tous confrontés au problème de recrutement des policiers municipaux aujourd'hui.

Alors moi j'ai une très très bonne nouvelle aujourd'hui quand même à vous annoncer, parce qu'il y a eu vraiment un travail de fait avec la police municipale, avec le service Communication, et avec le service des Ressources Humaines et aujourd'hui on est en phase de recrutement -je dirais massif- puisque 7 policiers municipaux vont arriver, sont recrutés dans de très, très bonnes conditions, c'est-à-dire que ce sont des policiers municipaux qui ont eu les concours, et donc on sait que ce seront vraiment de très très bons éléments. Au mois d'avril 4 candidatures vont être examinées également. Donc aujourd'hui on a un recrutement qui a mis beaucoup de temps effectivement à se mettre en place, mais il est là, et moi je voulais vraiment féliciter les services, les policiers municipaux qui ont mis en place aussi une façon pour être recrutés.

Aujourd'hui, nous avons donc simplement -je referai un point à la prochaine Commission- 85 postes d'agents, dont 63 policiers municipaux et pour le reste nous avons donc les ASVP. Il faut savoir aussi, aujourd'hui, que de façon très novatrice aussi on a recruté par voie de détachement les ASVP, ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons 3 ASVP qui vont pouvoir intégrer le corps de la police municipale, et ça c'est vraiment important pour eux puisque c'est un accès supérieur à leur entrée.

M. LE MAIRE : Donc on peut dire que le plan de mandat, vous le savez, c'était 16 recrutements en plus. Il en reste encore 7, on a eu de grandes difficultés mais là, maintenant, le travail qui a été fait avec le service du personnel aussi, chez nous, entre autres de permettre à des ASVP d'avoir cette qualification supérieure, on arrivera donc à tenir les engagements du plan de mandat, ce qui n'était pas facile quand même, mais ce n'est pas facile uniquement à Besançon, ce n'est pas facile tu l'as dit, absolument dans toute la France.

Par rapport à cette point y a-t-il d'autres questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Non, je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 16

Création d'un marché de brocanteurs Place Pasteur

«**M. LE MAIRE** : Donc ce n'est pas mal, tout le monde trouve que c'est bien. Donc pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 17

«J'peux pas, j'ai piscine» - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, l'Union Nationale du Sport Scolaire et les Collèges Diderot et Voltaire

M. Ludovic FAGAUT : Concernant ce dossier et après réflexion, l'idée me paraît effectivement assez intéressante, mais par contre j'aurai 3 questions à poser. Concernant la compétence du «savoir nager» qui est une compétence des programmes de l'Éducation Nationale, je voudrais savoir où est le Ministère dans...

M. LE MAIRE : Non, mais attendez, le problème c'est que vous êtes encore...

M. Ludovic FAGAUT : Ah ! Je n'avais pas vu que je ne pouvais pas intervenir, désolé.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas pour... vas-y Abdel, réponds quand même, il sait ce que vous vouliez dire.

M. Abdel GHEZALI : Je ne sais pas si j'arriverai à anticiper vos questions... Oui, peut-être au niveau des compétences, savoir est-ce que c'est à nous peut-être d'intervenir ou si ce n'est pas à l'État au niveau du Ministère des...

M. Ludovic FAGAUT : (Inaudible).

M. Abdel GHEZALI : On a répondu... par rapport à ce projet, c'est une demande qui émane des deux collèges, et donc, du fait que la piscine La Fayette se trouve sur le secteur de Planoise, on a travaillé et c'est une demande aussi qui émane de l'UNSS. Au vu de cette demande-là, on s'est dit que nous, à la base, Ville de Besançon, on apporte l'outil qu'est la piscine avec les maîtres-nageurs qu'on a. Donc c'est vraiment une demande qui émane des professeurs et de l'UNSS. Je ne sais pas si ça répond à la moitié de la question que vous avez commencé à poser mais en tout cas il y a une vraie demande qui émane des deux collèges et de l'UNSS pour aller plus loin dans le savoir nager. Et donc on a, si je puis dire, rebondi sur cette proposition en y mettant l'outil piscine plus nos maîtres-nageurs.

M. LE MAIRE : Peut-être aurait-on pu espérer que d'autres soient là, mais je crois que ce qui est essentiel c'est que les gamins sachent bien nager.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 18

Centre des Cultures Urbaines de Besançon (CCUB) - Partenariat 2019-2021 avec l'ASEP

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 19

Subvention à des associations sportives

«**M. Philippe MOUGIN** : Monsieur le Maire, juste pour signaler que je ne prendrai pas part au vote pour l'ASTB. Par contre, je voterai favorablement pour les 121 autres associations.

M. LE MAIRE : Donc notez bien que M. MOUGIN ne prend pas part au vote uniquement pour l'association dont il est membre j'imagine. Donc c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 20

Comité Local d'Aide aux Projets de Besançon (CLAP) - Aide individuelle aux loisirs par l'échange «A Tire d'Aile» (ATA) - Bilans 2018 et perspectives 2019 - Versement d'une subvention au CRIJ Bourgogne-Franche-Comté

«M. LE MAIRE : Pas des oppositions ? Pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 21

Approbation de la liste des membres du Conseil des Sages pour le mandat 2019/2022

«**M. LE MAIRE** : Voilà donc la liste des membres du Conseil des Sages dont on a parlé donc tout à l'heure. L'installation est prévue le 2 avril 2019. Je vois que Mme COTE est là, elle souhaitait être renouvelée donc elle va être renouvelée, et M. MYOTTE-DUQUET également

Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté. Bravo et merci».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 22

Préparation de la rentrée scolaire 2019 - Évolution des périmètres scolaires

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 23

Préparation de la rentrée scolaire 2019 - Fonctionnement des services d'accueil périscolaire

«**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 24

Subventions à des classes transplantées

«**M. LE MAIRE** : Monsieur MOUGIN, je sais ce que vous allez dire, mais dites-le quand même.

M. Philippe MOUGIN : Oui, alors il va y avoir le bâton et la carotte ensuite, comme d'habitude. J'estime qu'il s'agit d'une injustice sociale de discriminer certaines familles dans le besoin qui demeurent en dehors des quartiers prioritaires en ne leur allouant pas les 9 € supplémentaires aux neuf premiers. Voilà, c'est récurrent mais je dois reconnaître que M. DAHOUI en a parlé l'autre fois en Commission et a émis l'hypothèse qu'il y aurait du changement. J'espère qu'il se fera avant la fin du mandat.

Et l'autre... la carotte, disons, ce qui est la vérité, je tiens à remercier Mme CAULET, M. DAHOUI et M. ROUSSEAU pour la visite de la cuisine, pour l'organisation de cette visite qui a été très instructive. Je pense que mes collègues conseillers pourront le dire également et confirmeront les choses. C'est sur le terrain effectivement qu'on s'aperçoit des difficultés rencontrées dans le cadre de ces actions et ces missions, voilà. Je les remercie encore.

M. LE MAIRE : Alors le problème c'est que M. DAHOUI ne peut pas répondre parce qu'il est élu dans une école. C'est quand même un peu pénible ce truc-là quand même, vraiment. On l'a eu pour le Conseil Général. Moi je pense, Yves-Michel, qu'il faudrait peut-être que tu ne sois plus représentant dans une école. Il ne peut jamais répondre.

C'est Mme CAULET qui doit répondre normalement...

M. Philippe MOUGIN : J'ai bien compris en commission...

M. LE MAIRE : Ah vous avez compris, il vous a répondu en commission. Et j'ai entendu que vous avez même remercié M. DAHOUI.

M. Philippe MOUGIN : Il m'a même convaincu de ne pas voter contre.

M. LE MAIRE : Oh là, là ! Alors là, il est très fort. Ça, il est fort. Tu vois, Yves-Michel, il vaut mieux que tu ne parles pas, tu fais changer les votes.

M. Laurent CROIZIER : Écoutez, je ne pensais pas pouvoir le dire, peut-être une fois, mais en tout cas, je n'enlèverai pas un mot de ce que vient de dire Monsieur MOUGIN et je souscris complètement à ses propos.

M. LE MAIRE : Voilà, tout va bien, la vie est belle.

Quels sont ceux qui votent contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 1. Il y a des progrès. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 25

Modification des statuts de la Congrégation des Sœurs de la Charité à Besançon

«**M. LE MAIRE** : Je ne reviendrai pas sur le travail extraordinaire que font les Sœurs de la Charité à Besançon. Elles changent de statut, et à ma grande surprise il faut qu'on l'adopte au Conseil Municipal. Elles changent de nom. Personne ne voit d'opposition à cela ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 26

Évolution du site Migrations à Besançon - Convention entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon

«**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 27

Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

«**M. LE MAIRE** : Vote séparé pour ces subventions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 28

Attribution d'une subvention pour un projet international

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 29

Marché d'acquisition de gaz entre la fin de l'achat groupé via l'UGAP et le démarrage du groupement de commandes du SIEEEN - Autorisation de signature du marché public

«M. LE MAIRE : Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? 1».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 30

Création d'un groupement de commandes et autorisation de signature de marchés publics pour l'achat d'électricité

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 1. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 31

Evaluation environnementale de la construction du futur groupe scolaire des Vaïtes - Expérimentation de la future réglementation thermique 2020 - Demande de subventions

«**M. LE MAIRE** : Vous voyez qu'on prend beaucoup de précautions en matière d'environnement, entre autres dans les Vaïtes. Donc c'est un coût qui va être subventionné par l'ADEME à hauteur de 70 %. C'est donc très important.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté. C'est la démonstration par la preuve qu'effectivement on est très attentif sur ce quartier à tout ce qui touche aux Vaïtes. Tout le monde est d'accord par rapport à cela, et je m'en réjouis».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 32

Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2019

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions ? Donc ce sont nos forêts, la forêt d'Aglans entre autres, sur les collines, et en forêt de Chailluz».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 33

Opération J'agis pour ma planète - Versement de subventions aux écoles

«**M. LE MAIRE** : Vote séparé pour ce point. Les élus intéressés ne prendront pas part au vote pour les écoles dans lesquelles ils sont concernés. Vous êtes d'accord là-dessus ? Pas de remarque ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 34

Reconfiguration et sécurisation de la Place Olof Palme à Besançon - 1^{ère} phase - Demandes de subventions

«**M. Christophe LIME** : Très rapidement parce qu'il est tard, sur ce dossier nous nous abstenons au niveau de l'intergroupe parce que nous considérons que l'investissement sur ce quartier n'est pas suffisant. C'est un quartier populaire qui ne bouge pas beaucoup, dont on n'entend pas souvent parler et j'ai un peu l'impression qu'on les a un petit peu oubliés. On avait souvent attiré l'attention par rapport au quartier Orchamps et Palente et donc on considère que là il faudra véritablement réfléchir, et c'est un projet sur lequel on devra travailler très, très rapidement pour pouvoir répondre à ces besoins-là.

Le deuxième point, c'est qu'on est aussi en train de concentrer, puisqu'on est en train de supprimer un certain nombre de bâtiments avec des loyers relativement faibles sur une grande partie de la collectivité, et on est en train de reconcentrer une partie d'une population qui a des difficultés pour pouvoir vivre sur ces quartiers-là. Donc là aussi on attire l'attention sur le fait d'être extrêmement attentif pour pas renouveler un certain nombre de difficultés qu'on pourrait avoir connues par ailleurs. Donc nous nous abstenons sur ce rapport.

Mme Mina SEBBAH : Comme il est dit dans le rapport, le quartier de Palente-Orchamps est un quartier d'habitat, sa population est marquée par le vieillissement, l'isolement et la pauvreté. Cette première phase a pour objet des modifications de la configuration du site pour répondre aux problématiques sécuritaires et sanitaires.

Une deuxième phase doit permettre d'agir sur le bâti en collaboration avec le bailleur Néolia, à échéance 2022. Vous savez que je suis attachée aux questions d'insalubrité des logements, et j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir à ce sujet dans cette enceinte, le mal-logement faisant courir de graves risques pour la sécurité et la santé des occupants. C'est pourquoi je voudrais savoir s'il est prévu et programmé des travaux de remise en état dans les logements de ce quartier pour les rendre plus dignes ? Merci de votre réponse.

M. Nicolas BODIN : Je cherche la réponse à la question de Madame SEBBAH.

En résumé, donc au début du mandat, on avait proposé le quartier de Palente-Orchamps comme éligible dans le cadre du PRU. En fait, ça n'a pas été retenu. Pour moi, effectivement, c'est un quartier qui mérite vraiment un vrai travail lors d'un prochain mandat puisque lors de ce mandat on est principalement intervenu sur la Grette, les 408 et sur le quartier de Planoise qu'on va vous présenter dans quelques minutes, mais il y a un vrai travail à faire sur l'ensemble du quartier de Palente-Orchamps. On est en lien effectivement, avec le bailleur Néolia, qui va investir massivement. Ils ont un PSP qui est un programme de travail sur les prochaines années. Mais comme ça, je ne me rappelle plus du PSP de ce bailleur-là. Mais là, on parle vraiment d'une première étape sur cette place Olof Palme, qui est une place quand même extrêmement triste à l'heure actuelle. Ce n'est pas une très grosse opération. Ensuite il y aura un travail plus important sur la place, mais ce qu'il faut retenir, c'est que je pense que les équipes municipales, quelles qu'elles soient, devront investir massivement sur l'ensemble de ce quartier-là qui effectivement est vieillissant, et avec un degré de pauvreté assez important.

M. LE MAIRE : C'est aussi un début et c'est aussi un signe de dire : «On commence». Quand on commence, ensuite on doit continuer. C'est vrai que ce quartier-là c'est un quartier sur lequel on a fait des choses, on n'a pas rien fait, comme à Clairs-Soleils, mais il faut porter un peu plus l'accent sur le quartier, je suis d'accord là-dessus.

M. Michel LOYAT : Sur le quartier Palente-Orchamps, il y a eu bien sûr une intervention forte, mais plutôt sur Palente, il faut quand même le souligner. C'est un équipement qui est quasiment terminé et qui rayonne au-delà de Palente. En tant qu'élus référent de ce CCH-là, ce que je peux ajouter c'est que dès le début du mandat de ce CCH, il y a une commission, un groupe qui a travaillé par rapport à Olof Palme, donc il y avait une demande effectivement. Ça c'est la première chose, et en même temps je rejoins complètement ce qu'a dit Christophe LIME, là c'est à peine une première phase. Je dirais plutôt que c'est un premier geste,

plutôt même qu'une première phase. Et pour qu'il y ait véritablement changement, il faudra que le bailleur principal, c'est-à-dire Néolia ait une action forte, comme Néolia a pu mener une action forte sur le secteur des Vareilles. Et effectivement la Ville a accompagné cette opération forte d'Habitat 25, ce n'était pas Néolia, c'était Habitat 25, et il fallait que ce soit Habitat 25 qui fasse l'essentiel.

Deuxième chose par rapport au CCH, lorsque le projet a été présenté il y a peu de temps par Nicolas, il y avait également d'autres élus... Décidément, la fatigue...

M. LE MAIRE : Tout le monde est un peu fatigué.

M. Michel LOYAT : Oui, tout le monde est un peu fatigué. Ce qui était intéressant, c'est qu'il y avait à la fois une partie du projet qui était bien acceptée, et une autre partie qui restait sur le terrain engazonné. En fait, personne ne savait bien quoi faire, donc là ça reste finalement modulable. Et ça aussi, c'est intéressant, c'est-à-dire qu'il y a des parties qui ont été acceptées et il y a toute une partie, ne serait-ce que sur cette première partie de projet, qui pourra évoluer en approfondissant les choses et avec la concertation.

Mme Karima ROCHDI : Je souhaite quand même insister sur le fait que le bailleur Néolia mène actuellement sur le quartier un programme de réhabilitation sur l'ensemble de son patrimoine. J'informe aussi que dans le cadre de la politique de la Ville, contrat de Ville, on a mis en place un dispositif qui s'appelle «L'auto-réhabilitation accompagnée», qui permet aux locataires de mener un certain nombre de travaux dans leur logement pour améliorer le cadre de vie, pour embellir en fait leur appartement. Ce dispositif est porté financièrement par les bailleurs, par le Grand Besançon à travers le contrat de Ville, par l'État. Un dispositif est mis en place sur Planoise et sur Palente-Orchamps et l'objectif c'est que l'année prochaine on irait sur l'ensemble des quartiers de la politique de la Ville.

M. Pascal CURIE : Rapidement, pour information puisqu'on parle du quartier Orchamps-Palente, pour vous dire que GBH investit beaucoup sur le quartier Palente, sur un gros secteur que nous avons et qui avait besoin d'être réhabilité. On réhabilite complètement deux immeubles, on installe deux ascenseurs qui n'étaient pas prévus en extérieur pour la population qui est vieillissante sur ce quartier-là, et on fait des gros travaux sur deux gros autres immeubles, ce qui fait qu'on investit quand même à peu près 5 M€ là dans l'année.

M. LE MAIRE : 5 M€ ! Oui, c'est important.

Des oppositions ? Des abstentions ? 12».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 35

**Echange de terrains avec la Société CR IMMOBILIER - Chemin de la Providence -
Chemin des Montboucons**

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 36

Echange de terrains avec Habitat 25, rue Boissy d'Anglas

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 37

Acquisition à Mme Delphine HELLERFORTH d'une parcelle située chemin des Prés de Vaux

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 38

Cession d'un immeuble communal sis 33, rue Fabre - Déclassement du domaine public

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 39

Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Besançon - Information sur la nouvelle composition

«**M. LE MAIRE** : C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 40

Information sur le dossier Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) déposé par le Grand Besançon et la Ville de Besançon auprès de l'ANRU

«**M. LE MAIRE** : Un diaporama va être projeté. Je veux simplement dire que j'avais prévu une grande intervention par rapport à ça mais je pense que là ça va être un peu compliqué parce que je ne vous sens pas très attentifs. C'est une information sur le dossier.

M. Nicolas BODIN : Je vais essayer moi aussi de synthétiser mon propos. C'est une co-présentation que je vais faire avec Karima ROCHDI puisque c'est devenu une compétence Agglo, même si le PRU demeure une compétence Ville. C'est un projet extrêmement important, certainement le projet le plus important financièrement pour l'Agglomération et la Ville sur les dix prochaines années, puisque ça représente à peu près 180 M€, ce qui fait partie des dix programmes de PRU les plus importants en France.

Donc là on va présenter ce soir l'aspect renouvellement urbain. Bien évidemment il ne faut jamais oublier l'aspect humain dans ce genre de dossier, avec le soutien au quotidien de tout ce qui est le tissu associatif et les acteurs de ce quartier de Planoise.

Donc vous savez que l'État a souhaité globalement mobiliser ses fonds sur 200 quartiers prioritaires en France, et donc c'est le cas de ce quartier de Planoise. C'est un dossier multipartenarial avec l'État, et donc notamment l'ANRU et ses représentants au niveau local, les quatre bailleurs sociaux : Habitat 25, GBH, la SAIEMB et Néolia et les services de la Ville et de l'Agglo. C'est un dossier également totalement transversal parce que pour la Ville et pour l'Agglomération, ça concerne globalement l'ensemble...

M. LE MAIRE : Qu'est-ce qu'il y a ?

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible).

M. LE MAIRE : On en a débattu à l'Agglomération déjà.

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Je crois qu'on ne peut pas, il y a un problème de délai. Non mais Monsieur GROSPERRIN, à la limite j'entends ce que vous dites, simplement, c'est une information ce débat, je ne suis même pas sûr qu'il y ait une obligation de le passer ici en information. C'est une information dans un souci de transparence. L'endroit pour en débattre, c'est à l'Agglomération. Donc je pense qu'il aurait été mieux effectivement que peut-être on puisse en parler plus longuement mais là il y a un problème de délai quand même je crois, Nicolas.

M. Nicolas BODIN : On va présenter officiellement le dossier à l'ANRU le 25 mars, et normalement on n'est pas tenu de le passer pour délibération, ni au Conseil Municipal, ni au Conseil d'Agglo. Donc on a souhaité globalement que ce soit le cas, par souci de transparence, donc à la fois à ce Conseil Municipal et au futur Conseil d'Agglo qui doit avoir lieu le 1^{er} avril. Mais juridiquement parlant, normalement on n'aurait dû en débattre que lors de la signature officielle du document, c'est-à-dire en octobre ou novembre prochain. Et donc il nous paraissait quand même, d'un point de vue démocratique, assez litigieux de...

M. Jacques GROSPERRIN : J'entends bien, je vous en remercie, mais...

M. LE MAIRE : Oui mais il faut qu'on le passe quand même, c'est un dossier d'information.

Mme Anne VIGNOT : Non, ce n'est pas obligatoire.

M. Christophe LIME : On considère qu'on le passe en Conseil d'Agglo.

M. LE MAIRE : A ce moment-là, on le passera en Conseil d'Agglo, et tout le monde pourra s'exprimer en Conseil d'Agglo.

M. Nicolas BODIN : Sauf qu'il aura déjà été présenté à l'ANRU cinq jours avant, voilà.

M. LE MAIRE : Ecoutez, moi je veux bien qu'on ne le présente qu'à l'Agglo mais vous ne me ferez pas de reproche, puisqu'il est bien clair pour tout le monde que ce dossier, lorsqu'on vous le présentera, aura déjà été présenté à l'ANRU.

M. Nicolas BODIN : Pour information, il a déjà été présenté en Commission à la Ville et en Commission à l'Agglo et l'Opposition était représentée, le dossier c'est le même, on n'a rien changé.

M. LE MAIRE : On peut faire ça ? Donc ce que je propose, par rapport à ça, il ne reviendra donc pas en Conseil Municipal, il y aura un débat à l'Agglomération, chacun pourra s'exprimer à l'Agglomération. Si on ne vous a pas envoyé ce document, ce n'est pas dans un souci de vous le cacher, c'est parce qu'il a été terminé... Karima, tu voulais rajouter quelque chose ?

Mme Karima ROCHDI : Oui, je voulais dire que le dossier a été présenté en conférence de presse, donc il n'y a pas de secret en fait dans le dossier. Donc c'est pour vous dire que ce n'est pas un premier passage, effectivement, il est passé en Commission, donc c'est pour ça que ce soir on a dit qu'on le présentait quand même pour l'ensemble des élus, pour que vous ayez l'ensemble des informations, vous serez au même niveau d'information. Donc j'informe aussi que le dossier passera le 1^{er} avril en Conseil communautaire, ça sera aussi l'occasion d'en débattre, mais on insiste quand même sur le fait que ça sera après le passage en Comité d'engagement.

M. LE MAIRE : Je l'ai dit.

Mme Karima ROCHDI : Donc voilà, on insiste là-dessus.

M. LE MAIRE : On vous enverra un document avant le Conseil d'Agglo. On est tous d'accord là-dessus ?

Je fais voter quand même sur ma proposition. Est-ce que ma proposition de ne pas en parler au Conseil Municipal et d'en parler uniquement au Conseil d'Agglo reçoit l'assentiment de tout le monde ? Y a-t-il des oppositions à ma proposition ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc on ne le repassera pas ici».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Question n° 41

Motion «Besançon, Ville sans perturbateurs endocriniens»

«**M. Cyril DEVESA** : La motion proposée s'appelle «Besançon Ville sans perturbateurs endocriniens».

Lecture de la motion

J'imagine que vous avez regardé la charte en annexe, avec l'objet et les propositions qui sont faites.

Je rappelle juste qu'un perturbateur endocrinien, c'est une substance ou un mélange de substances -s'il y en a qui veulent avaler du parabène, c'est sans problème-... donc ce sont des substances ou un mélange de substances qui altèrent les fonctions -ce n'est pas anodin- et qui induisent des effets néfastes sur la personne ou ses descendants. Et évidemment, ce sont toujours les plus fragiles qui reçoivent, à savoir le fœtus, le nourrisson ou les jeunes enfants.

Vous avez tous en mémoire, j'imagine, le cas du bisphénol A qui, maintenant depuis dix ans, fait un suivi législatif important. Néanmoins, il y en a quand même encore beaucoup d'autres. Donc c'est un principe de précaution là qu'on vous propose de prendre, assez essentiel pour ne pas assumer dans quelques années une crise sanitaire ou environnementale majeure. La démarche de prévention des risques est limitée, l'exposition elle est présente dans les propositions qui sont faites. Et là, l'idée, c'est simplement de dire qu'on puisse proposer que la Ville de Besançon soit, une fois encore, en avance sur bien d'autres villes, pour un territoire où il fait bon vivre, et pour un bien-être et une santé qui seraient reconnus au niveau national.

M. LE MAIRE : Bien, je vous remercie. Je veux simplement faire une remarque, c'est un peu surprenant tout ça. C'est un peu un nouvel usage des motions. Moi je suis très favorable à ça, il n'y a pas de souci majeur mais il me semble que ce n'est pas la bonne méthode que tu utilises là. On en a discuté, on vous l'a proposée, moi je pensais qu'il fallait la retirer pour faire autre chose.

Moi, il me semble que la bonne méthode, c'est que l'Adjointe à l'Environnement ou l'Adjoint à l'Hygiène-Santé, chargé de la politique de la santé, nous proposait un rapport qui définisse une politique publique en la matière. En effet, plutôt que de déposer ce soir une énième motion qui va servir un peu à alimenter ce qu'on pourrait appeler un peu le ministère de la parole, j'ai envie de dire : «*Écoutez, très bien, moi, je suis d'accord avec vos idées mais allons plus loin*» et cela ne va pas assez loin. Je voudrais vous dire aussi que je ne suis pas forcément le Maire des motions, mais plutôt le Maire des projets.

Alors j'ai une proposition tout à fait honnête à vous faire, c'est de dire : «Travaillez ce projet en Commission, étayez-le et on soumettra donc ce projet au Conseil Municipal dans une séance normale».

Cela dit, si vous souhaitez qu'on vote la motion, on peut. Non, mais attendez, moi je dis simplement et je le répète, que cette façon de faire c'est quand même un peu ennuyeux de parler de sujets importants comme ça, à la sauvette, en fin de Conseil, pour se donner un peu bonne conscience, en disant : «*On l'a fait*». Ça devient un peu un rituel qui au fond, quand même, dévitalise les sujets concernés.

Moi, c'est une façon de travailler qui est -je dis ça sans acrimonie- un peu éloignée de ma façon de concevoir la politique.

En ce cas d'espèce c'est vouloir prendre l'écologie et la santé comme un faire-valoir, moi je veux des actes. Je veux des actes. Je pense donc qu'il serait -je sais que vous ne le ferez pas mais je le dis quand même- préférable de retirer cette motion et d'engager, sous la responsabilité des deux Adjoints, une réflexion qui aille beaucoup plus loin. Parce que si on commence maintenant, si on utilise l'Assemblée, les motions, pour faire passer des sujets très importants... puisque normalement, le dispositif normal, on en parle en Municipalité, ça passe en Commission et on présente un rapport.

Moi c'est un avis que je donne. Je pense que ce n'est pas la bonne méthode. Je ne m'oppose pas à ce que ça soit mis au vote, mais je pense que ce n'est pas la bonne méthode.

Mme Anne VIGNOT : Donc il est bien évident que nous demandons à ne pas retirer cette motion, nous ne souhaitons pas qu'elle soit retirée. Et surtout, ce que tu es en train de dire, Jean-Louis, c'est quand même quelque chose d'assez bizarre, parce que ça veut dire que tu remets en cause le principe même de la motion.

M. LE MAIRE : Non, pas du tout.

Mme Anne VIGNOT : Si, excuse-moi, laisse-moi terminer.

M. LE MAIRE : Non.

Mme Anne VIGNOT : Et donc du coup, il pourrait...

M. Philippe GONON : C'est un rappel au règlement, il ne doit pas y avoir de débat sur une motion.

Mme Anne VIGNOT : Mais ce n'est pas moi.

M. Philippe GONON : Je le rappelle, c'est le règlement intérieur.

M. LE MAIRE : Non, mais le Maire a le droit de dire un mot.

Mme Anne VIGNOT : Ce n'est pas sur la motion... Non, non, mais ce n'est pas sur la motion, c'est sur le principe. Donc excusez-moi, on parle du principe de la motion. D'accord, il n'y a pas de débat.

M. LE MAIRE : Mais on peut parler de la motion après si tu veux. On va voter là-dessus, et moi je suis prêt à parler du principe de la motion après, parce que je pense que c'est un sujet... Les motions, on en a déjà beaucoup passées, mais là ce sont des sujets qui sont différents, on nous demande d'adhérer à une charte. Ce n'est pas pareil, ce n'est pas une motion. L'adhésion à une charte passe par une décision du Conseil Municipal, ça ne passe pas par une motion.

Mme Anne VIGNOT : Non, mais attendez, on parle de la motion ; on parle du contenu ou on parle du principe ? Si on parle du fait qu'on propose une motion qui est passée déjà dans un certain nombre de villes -je vous invite à regarder ce qu'il s'est passé à Strasbourg- donc si on est bien en train de parler du principe de la motion, là on demande à ce qu'elle soit maintenue. Si on parle du contenu, il paraît que... on n'ira pas sur le débat. Donc du coup, on demande à ce que cette motion soit maintenue et mise au vote.

M. LE MAIRE : Alors moi, je répondrai après là-dessus par rapport au vote des motions, je dirai ce que j'en pense. Les groupes peuvent s'exprimer, s'ils le souhaitent.

M. Nicolas BODIN : On a dit qu'il n'y avait pas de débat.

M. LE MAIRE : Non, non, mais s'exprimer sur les explications de vote. Non ?

Donc quels sont ceux qui sont pour ? 33.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y a pas de votes contre. 8 élus ne prennent pas part au vote. Alors maintenant donc il n'y a pas de débat.

La motion est adoptée.

Simplement, quand on fait des motions, ce sont des motions d'ordres généraux, en disant : «On est... on demande ceci, cela». Là on vote sur une motion pour que la Ville adhère à quelque chose, ce n'est pas possible. On dit que, effectivement, on veut adhérer à une charte. On ne peut pas adhérer à une charte en votant une motion.

Mme Anne VIGNOT : Si, bien sûr que si !

M. LE MAIRE : Non. Eh bien non, je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord, Anne, parce qu'en plus moi je suis totalement d'accord avec le contenu.

M. Philippe MOUGIN : Monsieur le Maire je pense que cette demande est légitime et ne nécessite pas une motion. Je pense qu'un rapport serait... mais on partage évidemment tout ce qui a été dit, tout ce qui est fait. Mais un rapport serait plus adéquat.

M. LE MAIRE : L'adhésion, c'est une délibération. Sur le texte, Anne, je suis d'accord, 100 % d'accord».